

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

.....
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

.....
DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

.....
HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE

.....
DEPARTMENT OF HISTORY



MONOGRAPHIE DU COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA (1954-2014)

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme de
Professeur de l'Enseignement Secondaire de Deuxième Grade (D.I.P.E.S. II)

par

Jérémie Bayée

Licencié en Histoire.

Option Histoire des Relations Internationales

sous la direction de

Dr. Joseph Tanga Onana

Chargé de cours

Année Académique 2015-2016.

A

Mes parents :

Albert Bayée,

Julienne Ngo Ndjel.

REMERCIEMENTS

Au moment où s'achève ce travail, nos remerciements vont à l'endroit de certaines personnes.

D'abord le docteur Joseph Tanga Onana dont l'encadrement, la disponibilité, les remarques attentives et judicieuses nous ont permis de bâtir ce travail et d'éclairer notre réflexion.

À tous les enseignants de l'École Normale Supérieure de Yaoundé notamment ceux des départements d'Histoire à savoir le Pr. Salvador Eyezo'o, Eugène Eloundou, Michael Ndobegang, Ossah Mvondo, Dr. Souley Mane, Jeanne Mbarga, Achille Bella, Jabiru, Idrissou Alioum, Zouya Mimbang pour tous les efforts consentis pendant notre formation.

À mon épouse Jocelyne Nicaise Nina Mbaha Tchatat et à mes enfants pour l'affection et le soutien moral qu'ils nous ont toujours apportés.

À notre bienfaiteur, nous pensons ici au Père Jean Hervé De Fleurieu, principal du Collège François Xavier Vogt sans qui cette formation n'aurait été possible.

Au Frère Stéphane Foka et tous nos informateurs qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

À tous ceux qui nous ont aidés de près ou de loin, qu'ils trouvent également dans ce travail l'expression de notre profonde reconnaissance.

LISTES DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AAD	Archives Archidiocèse de Douala
ACBE	Archives du Collège Bonneau d'Ebolowa
ADDMW	Archives de la Délégation Départementale MINSEC du Wouri
ACDLS:	Archives du Collège De La Salle
Ad-LUCEM	Association de Laïcs Universitaires Catholiques et Missionnaires
ANY	Archives Nationales de Yaoundé
APEE	Association des Parents d'Élèves
BACC	Baccalauréat
BT	Baccalauréat Technique
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CES	Collège d'Enseignement Secondaire
CFPC	Centre de Formation Professionnelle et Continue
CEGTI	Collège d'Enseignement Général et Technique Industrielle
CETI	Collège d'Enseignement Technique Industriel
CETIC	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CHR	Culture Humaine et Religieuse
CM	Construction Métallique
CDI	Contrat à Durée Indéterminé

CCU	Centre Catholique Universitaire
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDOC	Centrale Diocésaine des Œuvres Chrétiennes
DDES	Délégation Départementale des Enseignements Secondaires
DIPES	Diplôme de Professeur d'Enseignement Secondaire
DLS	De La Salle
DRES	Délégation Régionale des Enseignements Secondaires
ECI	Élève Professeur en Cours d'Intégration
EVA	Éducation à la Vie et à la Mort
ENS	École Normale Supérieure
FALSH	Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines
FCFA	Francs des Colonies Françaises d'Afriques
FEC	Frères des Écoles Chrétiennes
F1	Électricité
F3	Électronique
IPN	Inspecteur Pédagogique National
J.E.C	Jeunesse Estudiantine Chrétienne
MA	Mécanique Automobile
MEJEC	Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture
MF	Mécanique de Fabrication

MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINEDUC	Ministère de l'Éducation Nationale
MINRESI	Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
Mgr	Monseigneur
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM	Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer
SEDUC	Secrétariat pour l'Éducation Catholique
SENECA	Secrétariat National à l'Éducation Chrétienne
SPEC	Secrétariat Permanent de l'Enseignement Catholique
RP	Révérénd Père
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
T.O	Texte Officiel
TUP	Travail d'Utilité Privée

LISTE DES ILLUSTRATIONS

CARTES ET GRAPHIQUES.

Carte 1: carte de localisation de la ville de Douala	17
Graphique 1: Évolution des résultats aux examens officiels probatoire et baccalauréat de 2007 à 2014.....	67
Graphique 2: Évolution des effectifs du Collège De La Salle de Douala entre 2000 et 2009.....	97

PHOTOS

Photo 1: Portrait de Mgr Pierre Bonneau.....	29
Photo 2 :La chorale des élèves du Collège De La salle	71
Photo 3: Une visite des élèves à la centrale hydraulique d'Edéa.....	72
Photo 4: Une vue panoramique du Collège De La Salle de Douala.	80
Photo 5 : Les élèves en salle d'informatique.	82

TABLEAUX

Tableau 1: Les stations créées par Mgr Bonneau.	32
Tableau 2: Écoles sous Bonneau.....	35
Tableau 3 : Les taux de pourcentages de réussite aux examens officiels de 2007 à 2014.	66
Tableau 4 : Évêques et Archevêques de l'Archidiocèse de Douala de 1931 à 2014	75
Tableau 5: Les Directeurs du Collège De La Salle de 1954 à 2014	76
Tableau 6: Échantillon de quelques cadres et techniciens formés au Collège De La Salle de Douala.....	78
Tableau 7 : Évolution des effectifs du Collège De La Salle de Douala entre 2000 et 2009.	96

RÉSUMÉ

La présente étude est intitulée : “Monographie du Collège De La Salle de Douala (1954-2014)”. En effet, le Collège De La Salle a célébré solennellement en 2014 les soixante années d’existence des œuvres De La Salle à Douala. Cette belle page d’une histoire particulière de formation, d’enseignement et d’éducation s’ouvre pour les Frères des Écoles Chrétiennes en 1954. En cette année-là, sur invitation de Monseigneur BONNEAU, alors Vicaire apostolique du Diocèse de Douala, s’ouvre le Centre d’apprentissage De La Salle. Sa gestion est aussitôt confiée aux Frères des Écoles Chrétiennes.

De 1954 à 1960, le Collège De La Salle alors en gestation fonctionne uniquement comme un Centre d’apprentissage professionnel. En 1961, le Centre d’apprentissage change de statut et devient le Collège d’Enseignement Technique Industriel De La Salle. Le 25 août 1965, il fonctionne comme une institution scolaire privée catholique d’enseignement technique industriel. En 2009, est ouvert un cycle complet d’enseignement général qui se met en place progressivement.

Ainsi donc, depuis soixante ans, l’Archidiocèse de Douala, les Frères des Écoles Chrétiennes et leurs collaborateurs laïcs de tout ordre restent engagés dans la formation des jeunes. Depuis lors, le Collège De La Salle de Douala a mis sur le marché de l’emploi plus de trois milliers de cadres et techniciens camerounais et africains qui participent modestement au développement du Cameroun et de l’Afrique.

L’existence du Collège De La Salle de Douala depuis soixante ans est jalonnée de difficultés endogènes et exogènes auxquelles des esquisses de solutions sont apportées pour améliorer le parcours vers son centenaire.

ABSTRACT

This current study is titled "Monographie du College De La Salle of Douala 1954-2014". In fact, College De La Salle celebrated solemnly in 2014 the 60th year of existence of De La Salle's works in Douala. This nice and particular history of training, teaching and education began in 1954 with the brothers of Christian schools. That year upon the invitation of Reverend BONNEAU, at that time the Vicar General of the Douala Diocese, the De La Salle training center was opened. Its management was then given to the brothers of Christian schools.

From 1954 to 1960, the new born College De La Salle functioned then only as a professional training center. In 1961, the training center changed its status and became an industrial technical College. On August 25, 1965, it functioned as a Catholic private institution of industrial and technical education. In 2009, a complete cycle of general education was opened and it has gradually being put in place since then.

Therefore, for the past sixty years, the Douala Archdiocese, the brothers of Christian schools as well as their lay collaborators have been engaged in the training of youth. College De La Salle has trained and sent to the job market more than three billion of seniors and top Cameroonian and African managers who brightly participate in the development of Cameroon and Africa.

The existence of College De La Salle of Douala has been surrounded by internal and external difficulties for which some solutions are being brought to improve its way throughout its century.

SOMMAIRE

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTES DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT	viii
SOMMAIRE	ix
I- LA PRESENTATION DU SUJET	1
II- LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET	2
LA MOTIVATION PERSONNELLE.....	3
III- LE CADRE SPATIO-TEMPOREL	4
IV- CLARIFICATION DES CONCEPTS.....	5
V- LA PROBLEMATIQUE	5
VI- L'INTERET DU SUJET.....	6
VII- LA REVUE DE LA LITTERATURE.....	7
VIII- LA METHODOLOGIE.....	11
IX- LE PLAN DU TRAVAIL.....	13
X- LES DIFFICULTES RENCONTREES	14
CHAPITRE I: CADRE GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTE D'EMERGENCE DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA	15
I- ETUDE PHYSIQUE DE LA VILLE DE DOUALA.....	15
II-ETUDE HUMAINE ET CULTURELLE DE LA VILLE DE DOUALA.	23

III- LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA (1940-1954).....	26
CHAPITRE II : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA	39
I- L'ORGANISATION DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA....	39
II- LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE LA SALLE	50
CHAPITRE III : LA CONTRIBUTION DU COLLEGE DE LA SALLE DANS L'EMERGENCE DE L'ELITE INTELLECTUELLE AU CAMEROUN (1954-2014)	63
I- UNE RIGOUREUSE PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION	64
II- LES ANCIENS DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA	74
III- LES INFRASTRUCTURES DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA	79
CHAPITRE IV : LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LE COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA ET LES ESQUISSES DE SOLUTIONS	86
I- LES CAUSES DES DIFFICULTÉS AU COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA	86
II- LES STRATEGIES DE REMEDIATION AUX DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA.....	99
CONCLUSION GENERALE.....	111
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	114
ANNEXES	xvi
TABLE DES MATIÈRES	xi

INTRODUCTION GENERALE

De toute l'œuvre sociale des missionnaires catholiques au Littoral Cameroun, l'enseignement est certainement la plus répandue. La création des écoles s'est souvent imposée comme condition préalable pour l'ouverture d'une station missionnaire. L'école catholique est née de l'élan généreux et créateur de l'Église catholique soucieuse d'aider et de servir les populations déshéritées et affamées d'éducation et d'instruction d'où le thème de notre mémoire : "Monographie du Collège de La Salle de Douala (1954-2014)". Ainsi, choisir de parler d'une institution scolaire religieuse à l'heure où les difficultés économiques sont l'apanage des populations camerounaises paraît abstrait. Mais c'est sans ignorer qu'elle promeut une éducation intégrale.

I- LA PRESENTATION DU SUJET

Fondée en 1954 sur l'initiative de Monseigneur Bonneau¹, Vicaire apostolique du Diocèse de Douala, l'École professionnelle de Bonakouamouang, qui deviendra plus tard le Collège de la Salle de Douala, est confiée la même année aux Frères des Écoles Chrétiennes(F.EC). Le Collège de La Salle de Douala dispose d'un premier et second cycle d'Enseignement général et d'un second cycle d'Enseignement technique. Cet établissement ouvre ses portes à la rentrée 1954 sous le régime de l'externat.

Jouissant de son statut d'établissement catholique, le Collège De La Salle de Douala en plus d'un demi-siècle a contribué à la formation de plusieurs générations de cadres et techniciens camerounais et africains. Nous avons choisi de nous engager à parler de cette institution scolaire religieuse parce que la religion et les Hommes, responsables de sa propagande,

¹ SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, Bologne, publication du centenaire, avril 1992, p.121.

constituent dans toute société un élément essentiel de son histoire. D'après les travaux du Concile Vatican II tenus à Rome de 1962 à 1963, le missionnaire ne doit plus se contenter d'évangéliser uniquement les populations, mais doit aussi s'atteler à trouver des solutions à leurs problèmes socio-économiques². Parler de cette institution scolaire relève de plusieurs motivations qui influencent le choix de notre thème de mémoire.

II- LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Ce choix n'est point le fait du hasard. Bien au contraire, il s'agit ici de l'aboutissement de plusieurs raisons qui militent en faveur de notre thème de recherche à savoir :

Les raisons académiques.

À la fin de notre cycle de formation à l'École Normale Supérieure de Yaoundé, il sera question pour nous à travers un mémoire, de répondre aux exigences académiques au terme desquelles le travail personnel de l'étudiant est évalué dans le cadre d'une suite d'enseignement dont la capitalisation est indispensable. Ce travail s'inscrit donc dans le cadre des productions scientifiques en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur d'Enseignement Secondaire deuxième grade (DIPES II). A ces raisons académiques s'ajoutent les raisons scientifiques.

Les raisons scientifiques

À travers ce travail, nous voulons apporter notre modeste contribution à la connaissance de l'histoire de cette institution, dans la mesure où, d'une part, le Collège De La Salle de Douala a su, depuis plus de cinquante ans, s'acquitter de ses missions régaliennes d'instruction et d'éducation, participant ainsi à la formation des hommes et des femmes attachés aux

² "Concile Vatican II, déclaration sur l'éducation chrétienne", in SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*.

valeurs républicaines (de civisme, de patriotisme, du travail bien fait) ainsi qu'aux valeurs chrétiennes (de piété, de justice et de charité). Et d'autre part, compte tenu de la célébration de ses cinquante années d'existence, Louis Bapes Bapes, alors Ministre des enseignements secondaires reconnaissait que : " Le Collège De La Salle de Douala est un fleuron de l'éducation inscrit en lettres d'or dans l'histoire"³. D'où notre humble contribution à la réécriture de l'histoire du Cameroun en général et de la région du Littoral en particulier à travers cette production scientifique qui tient lieu de mémoire de fin de formation au second cycle de l'ENS de Yaoundé. Ainsi, jeter un regard sur cette institution vieille d'une soixantaine d'années est une raison scientifique qui vient se greffer aux précédentes car, loin d'être une institution irréprochable, le collège de La Salle de Douala semble avoir rencontré des difficultés qui ont émaillé son parcours à certains moments de son histoire.

La motivation personnelle

La motivation personnelle qui justifie notre intérêt pour le thème tient du fait que le Collège De La Salle de Douala est un fleuron avant-gardiste de l'enseignement intégral au Cameroun. De toute évidence, ce travail a pour objectif de démontrer que l'enseignement confessionnel, qui a toujours été une réalité vivante dans notre pays avant, pendant et après l'indépendance, a pris une part active dans l'éducation des jeunes comme l'attestent les brillantes performances des établissements confessionnels catholiques de nos jours. Aussi en tant qu'apprenti historien, nous nous sommes interrogés sur la contribution de cette institution scolaire dans l'émergence de l'élite intellectuelle de la région du Littoral camerounais en particulier et du Cameroun en général. L'analyse de notre sujet nécessite une présentation du

³S. Ndalle, " le cinquantenaire du Collège De La Salle de Douala", 2004,
Http : WWW. Delesalledouala. Com., Consulté le 09 mai 2015.

cadre spatial et du cadre temporel afin de mieux situer cette institution dans l'espace et le temps.

III- LE CADRE SPATIO-TEMPOREL

Le cadre spatio-temporel ici désigne à la fois le cadre géographique dans lequel se situe le Collège de La Salle de Douala, ainsi que le cadre chronologique assigné à notre thème de mémoire.

Notre étude couvre la ville de Douala.

Nous avons délimité notre champ d'étude sur une durée de soixante années qui vont de 1954 à 2014. L'année 1954 coïncide avec les débuts effectifs du Collège de La Salle de Douala lors de la rentrée scolaire 1954-1955⁴.

L'année 2014 quant à elle correspond au moment où le Collège de La Salle de Douala fête ses soixante années d'existence. Cérémonie des soixante années d'existence présidée par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douala 1^{er} en visite officielle au Collège De La Salle de Douala pour encourager cette œuvre de formation des jeunes portant le label prestigieux du saint patron des enseignants chrétiens⁵. Il n'est pas superflu de nous intéresser à ce qui constitue le fondement de sa permanence dans le temps et le secret de sa pérennité.

Toutefois, il est important de préciser que cette borne chronologique concerne uniquement la période historique étudiée tandis que le Collège De La Salle de Douala est historiquement en marche vers son centenaire. Pour mieux cerner les contours de notre thème de recherche, il est indispensable pour nous de clarifier tous les termes importants afin d'avoir une meilleure compréhension sur les orientations qui sont données à notre travail.

⁴ J. Criaud, *La geste des spiritains, histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*, Yaoundé, Publication du centenaire, Imprimerie Saint-Paul, 1990, p.220.

⁵E. Kima, "Ouvrez des écoles...", in *Le collège de La Salle a 60 ans*, Edition Août 2014.

IV- CLARIFICATION DES CONCEPTS

Intitulé : ‘‘Monographie du Collège De La Salle de Douala 1954-2014’’, notre thème de recherche présente un nombre important de termes à éclaircir.

Le mot ‘‘monographie’’ renvoie à une description spéciale d’un seul objet ou à l’étude limitée d’histoire, de géographie, de critique littéraire, etc., portant sur une personne, sur une région. Seule la première définition nous intéresse. Le mot collège est polysémique. Il dérive du latin *collegium*, il peut désigner une réunion de personnes revêtues de la même dignité. Il peut également faire allusion à un établissement d’enseignement secondaire. Pour le cas d’espèce, la seconde définition correspond à notre thème d’étude. Quant à l’expression De La Salle, elle tire ses origines de son fondateur éponyme, Saint Jean-Baptiste De La Salle⁶. Né à Reims le 30 avril 1651 dans un Manoir de Saint-Yon, Jean-Baptiste de La Salle est un ecclésiastique français et un innovateur dans le domaine de la pédagogie et ses ouvrages en font l’un des précurseurs de la pédagogie moderne, qui a consacré sa vie à éduquer les enfants pauvres. Il est le fondateur de l’institut des Frères des Écoles Chrétiennes (F.E.C.) en 1682⁷. Il meurt le 07 avril 1719 dans les faubourgs de Rouen et est canonisé en 1900. Saint Jean-Baptiste de La Salle est le Saint patron des enseignants, c’est donc à cette illustre personnalité que cet établissement scolaire doit son nom.

Après cette étape, il est essentiel de dégager la problématique de notre étude.

V- LA PROBLEMATIQUE

Présentée comme l’ensemble construit autour d’une question principale, des hypothèses de recherches et des lignes d’analyse qui permettent de traiter

⁶Entretien avec Frère Blaise Marie Djeukam, 57 ans, Supérieur Provincial pour l’Afrique Centrale des F.E.C., Yaoundé, le 17 mai 2015.

⁷Anonyme, *Saint Jean-Baptiste de La Salle, Frères des Écoles Chrétiennes*, Douala, p.2.

un sujet donné, la problématique de notre travail repose sur un ensemble d'orientations.

D'abord, il s'agit de savoir que, la réalisation d'un travail de recherche en histoire nécessite généralement l'utilisation de diverses sources bibliographiques parmi lesquelles figurent les sources primaires (documents d'archives, les sources orales) et les sources secondaires (ouvrages généraux, ouvrages spécialisés, les thèses, les mémoires et les articles des journaux et des revues).

Ensuite, notre période d'étude qui s'étale sur soixante ans nous amène à jeter non seulement un regard rétrospectif mais aussi à effectuer un bilan de cette institution scolaire. C'est au regard de ces différentes remarques que notre travail repose sur une question centrale à savoir : Quel est le bilan du Collège De La Salle de Douala après soixante années d'existence ? Autour de cette préoccupation centrale gravitent des interrogations secondaires :

Quel est le contexte d'émergence du Collège De La Salle de Douala ?

Quelle est sa contribution dans l'émergence de l'élite intellectuelle du Littoral en particulier et du Cameroun en général ?

Qu'est-ce qui expliquent ses difficultés aujourd'hui ?

De ce fait, cette institution scolaire révèle un intérêt certain au regard de son bilan après soixante années d'existence.

VI- L'INTERET DU SUJET

Ce thème intéresse l'historien à plus d'un titre car, sur le plan scientifique, c'est un sujet d'histoire qui se focalise sur l'impact de l'éducation sur le social. Ainsi, à travers un bilan de soixante années, nous sommes amené à effectuer la reconstitution d'un grand édifice qu'est l'histoire des institutions et des faits religieux au Cameroun en général et dans

la région du Littoral en particulier. C'est ainsi que Monseigneur Jan Ozza, à l'occasion du cinquantenaire du collège De La Salle de Doumé dans la région de l'Est Cameroun, a pu dire que : "une institution scolaire est un parcours, une histoire, celle des générations d'hier, d'aujourd'hui et de demain"⁸. Aussi, l'intérêt de notre travail réside dans le poids, voir l'impact de cette institution scolaire sur la formation intégrale de l'élite intellectuelle camerounaise : formation qui se situe à trois niveaux, notamment le savoir, le savoir-faire et le savoir-être. Intégrant ainsi l'objectivité dans la formation de jeunes d'où l'expression "formation intégrale". En effet, en un peu plus d'un demi-siècle, la vision formatrice qui anime le Collège Ce La Salle de Douala dépend essentiellement de son statut d'établissement scolaire privé. Bien plus, ce mémoire tente de cerner la contribution de l'Église catholique à travers le Collège de La Salle de Douala, dans l'éducation des jeunes dans notre pays d'où l'émergence d'une forte élite intellectuelle se situant à différents niveaux de l'administration et de l'entrepreneuriat camerounaises.

Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes appesanti sur une abondante littérature.

VII- LA REVUE DE LA LITTERATURE

L'ouvrage intitulé : *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*⁹, retrace le centenaire de l'Église catholique dans notre pays et son implication dans le domaine de l'éducation. Il présente toutes les institutions scolaires privées catholiques recensées sur l'ensemble du territoire national tout en retraçant brièvement leurs historiques. Cependant, leur fonctionnement n'est pas abordé.

⁸ G. O. Bioulé Metsam, "Le collège de La Salle de Doumé (COSADO) 1960-2010", Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2012, p.8.

⁹ SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun, 1890-1990*.

Dans son ouvrage intitulé : *La geste des spiritains, histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*¹⁰ , le Père Jean Criaud insiste sur la marche des Spiritains au Cameroun. Par ailleurs, il évoque l'œuvre de Monseigneur Bonneau en général et particulièrement son implication au projet de fondation d'une école professionnelle dans la région de Douala. Il part de son implication qui aboutit à la création du collège Libermann, à la genèse de l'École professionnelle de Bonakouamang, qui, lentement mais sûrement, a transité du centre de formation au Collège De La Salle. Il présente les mécanismes employés par Monseigneur Pierre Bonneau dans sa démarche de la création de cette institution scolaire. Nous retracerons à sa suite l'historique de cet établissement scolaire.

Jeanne Marie-Noëlle Ntete Nkolo¹¹ pense que l'enseignement confessionnel au Cameroun est une activité bien antérieure à la conquête coloniale. Elle débute avec les Baptistes sur le territoire du Roi Akwa. En effet, les missionnaires de toutes les congrégations considèrent l'école comme le moyen le plus efficace pour changer les mentalités, préparer une société chrétienne et ouvrir aux indigènes les arcanes de la civilisation. C'est dans cette lancée que nous prendrons l'exemple du Collège De La Salle de Douala.

Jean-Paul Messina, dans sa thèse de doctorat¹² fait ressortir les mécanismes de l'expansion du catholicisme dans le Sud-Cameroun. Aussi pense-t-il que celle-ci s'est faite avec l'étroite collaboration des indigènes, qui n'ont pas hésité à parcourir des centaines de kilomètres dans l'optique de rencontrer des missionnaires à qui ils ont proposé de venir créer une mission au sein de leur village, entraînant par ce fait la construction des structures à

¹⁰ J.Criaud, *La geste des spiritains, histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*.

¹¹ J. M.N. Ntete Nkollo, "Le collège Vogt de Yaoundé : 1951-1972", Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2009.

¹²J.P.Messina, "Contribution des Camerounais à l'expansion de l'Eglise catholique :le cas des populations du sud-Cameroun 1890-1961", Thèse de Doctorat 3^e cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

caractère social (écoles, dispensaires...). Aussi, nous axerons notre travail sur la ville de Douala

Louis Paul Ngongo¹³ pense que l'école a permis aux forces religieuses d'accroître leur influence parmi les populations du Cameroun et de poser ainsi un jalon de plus sur le chemin d'une société nouvelle. En bâtissant l'école avant l'église comme elles l'ont souvent fait, les organisations religieuses ont fourni à la fonction publique camerounaise et au secteur privé, l'immense majorité de leurs cadres. C'est dans cette lancée que nous prendrons l'exemple du Collège De La Salle de Douala.

Dans le tome II de son ouvrage *Histoire du Cameroun*¹⁴, le Révérend Père Engelbert Mveng retrace l'histoire du Cameroun. Il montre que la côte camerounaise et la ville de Douala étaient la porte d'entrée des missions chrétiennes en général, d'où les premières stations avec les écoles.

Madiba Essiben¹⁵, quant à lui, pense que l'Église considère l'école catholique comme un instrument privilégié au service de sa mission. L'école, poursuit-il, est un outil de l'apostolat. Elle travaille aussi à l'élévation du niveau intellectuel des enfants, car c'est grâce à elle que la nouvelle Église pourra s'implanter. Il sera donc question ici de retracer le bilan des soixante ans du Collège De la Salle de Douala qui se présente comme une base solide de formation de l'élite intellectuelle du Littoral Cameroun, qui, après plus de six décennies s'est appropriée cet héritage scolaire en présidant aux destinées de notre pays à travers des postes de responsabilités élevés.

¹³ L.P. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, KHARTALA, 1982.

¹⁴ E.Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, tome II, 1985.

¹⁵ Madiba Essiben, *Colonisation et évangélisation, l'héritage scolaire du Cameroun (1885-1956)*, Berne, Peter Lang, 1980.

Ndame Essoh, dans son ouvrage : *Les problèmes posés par le système éducatif camerounais*¹⁶, s'intéresse aux critères d'appréciation d'un système éducatif. Cet ouvrage nous permettra d'analyser les statistiques du Collège De La Salle de Douala et d'en faire des déductions sur sa formation.

Nous nous sommes inspirés du mémoire de DIPES II de Gervais Octave Biouélé Metsam¹⁷. Celui-ci retrace le cinquantenaire du collège de La Salle de Doumé et souligne les efforts déployés par les missionnaires catholiques pour promouvoir la scolarisation des jeunes du soleil levant. En même temps, il présente les problèmes liés à l'enseignement privé catholique dans le Diocèse de Doumé et émet quelques perspectives.

Paul Lontsie Kenne,¹⁸ s'intéresse beaucoup plus aux textes régulant l'enseignement privé au Cameroun. Aussi pense-t-il que l'enseignement privé a été maintes fois présenté par les gouvernements successifs du Cameroun comme un partenaire incontournable de l'État dans l'offre d'éducation. Il constate cependant que les discours et les lois ne semblent pas aller dans le sens d'une volonté politique des résolutions des problèmes qui angoissent les fondateurs et les partenaires de l'enseignement privé au Cameroun. Une lecture attentive de ces textes s'impose donc pour quiconque s'intéresse à l'avenir de l'éducation au Cameroun.

Le Révérend Père Joseph Bouchaud, dans son ouvrage : *Monseigneur Pierre BONNEAU, Évêque de Douala*,¹⁹ retrace la biographie de cet évêque hors du commun. Il insiste sur le rôle de Monseigneur Pierre Bonneau dans l'évangélisation et ses efforts de socialiser le Littoral du Cameroun.

¹⁶Ndame Essoh, *Les problèmes posés par le système éducatif camerounais*, Yaoundé, ONAREST, 1972.

¹⁷G. O.Biouélé Metsam, "Le collège de La Salle de Doumé (COSADO) 1960-2010", Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2012.

¹⁸P. Lontsie Kenne, *L'enseignement privé au Cameroun de 1976 à 2005*, Douala, MACACOS, janvier 2006.

¹⁹J. Bouchaud, *Monseigneur Pierre BONNEAU, Évêque de Douala*, Yaoundé, Edition de l'Effort camerounais, 1955.

Cependant, il n'aborde pas son implication dans le mécanisme de création du Collège De La Salle de Douala.

Guy Mainet, dans son ouvrage intitulé : *Douala croissance et servitudes*²⁰, présente la ville de Douala à ses débuts et son évolution. Il jette un regard spécifique sur le tracé de la ville et sur la population cosmopolite de cette grande agglomération. Douala, souligne-t-il, est un site et une situation portuaires qui, pendant plusieurs siècles fut la porte d'entrée des puissances occidentales. Ce qui historiquement a fait de la population de Douala une masse plus ou moins urbanisée et un terreau pour l'éducation selon le modèle occidental.

Après avoir exposé notre revue de la littérature, il est impérieux de retracer la démarche méthodologique que nous avons adoptée pour rédiger ce mémoire.

VIII- LA METHODOLOGIE

Selon Michael Kaplan,²¹ la méthode au sens plus large aide à comprendre non pas les résultats de la recherche, mais le processus de recherche lui-même. La méthode vise donc un schéma explicatif, elle donne une réponse à la question de savoir : comment aller ? Ainsi, dans le cadre de notre travail, la recherche va suivre une démarche méthodologique précise, laquelle repose tout d'abord sur la collecte des données factuelles. Cette collecte a pour point de départ le collège technique de La Salle de Douala où reposent les informations relatives à la structure elle-même dans l'intervalle de notre période d'étude à savoir 1954-2014.

Par la suite, la bibliothèque de l'Institut Français du Cameroun, antenne de Yaoundé, celles de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines

²⁰G. Mainet, *Douala croissance et servitudes*, Paris, L'Harmattan villes et entreprises, 1986.

²¹M. Kaplan, *The conduct of inquiry, methodology for behavioral science*, San Francisco, Chandler, 1944, p.9.

(F.A.L.S.H), de l'École Normale Supérieure, le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI), de la Centrale Diocésaine des Œuvres Chrétiennes (CDO) et la bibliothèque du Centre Catholique Universitaire (CCU) pour ne citer que celles-là. Nous avons eu aussi recours aux bibliothèques privées notamment celles du Collège De La Salle qui, dans la même lancée, peut permettre de compléter nos lectures. Ainsi que dans les centres de documentation dans lesquels nous avons exploité l'abondante littérature écrite concernant des aspects variés de l'histoire du collège technique de La Salle de Douala.

Par ailleurs, un important recueil des témoignages des anciens élèves du collège technique de La Salle de Douala, des anciens et actuels responsables de cette institution scolaire s'ajoutent à la précédente démarche dans le but d'avoir une grande visibilité sur le fonctionnement du Collège De La Salle de Douala, les problèmes qu'il a connu et son bilan au terme de soixante années d'existence. L'exploitation de ces sources nous impose une démarche adaptée à chaque type de sources.

Pour ce qui est des ouvrages lus dans les bibliothèques et centres de documentation, tout comme les nombreux textes que nous avons recensés, nous avons adopté une démarche analytique des faits qui y ressortent. Les archives font l'objet d'une interprétation minutieuse. Quant aux sources orales, nous nous sommes rapprochés des personnes cibles auprès de qui nous devons obtenir des informations relatives à notre recherche. Aux uns et aux autres, un questionnaire préalable qui figure à la fin de notre travail leur a été remis avant chaque interview proprement dit. Les sources iconographiques, au-delà de leurs fonctions de fournisseurs d'informations, ont subi une analyse critique afin de mieux comprendre les faits qu'elles relatent dans le cadre de notre travail. Toutefois, ces différentes démarches ne se détournent pas du cadre chronologique dans lequel s'inscrit le présent travail.

À partir de ces éléments collectés, nous avons élaboré le travail sur la base du plan suivant.

IX- LE PLAN DU TRAVAIL

Ce travail s'articule autour de quatre principaux chapitres assortis d'une introduction et d'une conclusion générale.

Le premier chapitre porte le titre de : "cadre géographique et contexte d'émergence du Collège De La Salle de Douala". Il présente la situation géographique et la localisation de la ville de Douala. Aussi, retrace-t-il le parcours historique ou le contexte d'émergence ayant eu pour aboutissement l'ouverture de cette institution scolaire en septembre 1954 sous la houlette de Mgr Bonneau et des Frères des Écoles Chrétiennes.

Le second intitulé : "l'organisation et le fonctionnement du Collège De La Salle de Douala", présente la structure organisationnelle et fonctionnelle du Collège De La Salle de Douala en tant qu'établissement scolaire privé catholique. Mieux encore, il présente la structure de cette auguste institution scolaire, tant dans le fond que dans la forme.

Le troisième intitulé : "la contribution du Collège De La Salle de Douala dans l'émergence de l'élite intellectuelle au Cameroun (1954-2014)" montre que la formation intégrale de l'Homme est au centre de l'éducation. Tout comme les anciens tant dirigeants qu'élites et les infrastructures fruits de cette institution scolaire.

Le quatrième chapitre qui porte le titre : "les problèmes rencontrés par le Collège De La Salle et les esquisses de solutions" dégage les causes des problèmes de cette institution scolaire et les perspectives.

Toutefois, pour la réalisation de ce travail, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés.

X- LES DIFFICULTES RENCONTREES

La toute première est liée aux sources. Nous avons déploré l'insuffisance, le caractère fragmentaire et la mauvaise conservation de certaines sources, surtout au niveau des archives du Collège De La Salle de Douala. À ceci s'ajoute la réticence et même le refus de certains informateurs à nous livrer des informations pourtant utiles ; or ces derniers étaient censés être des personnes ressources pour certains aspects de notre travail, au regard de leurs expériences et de leurs âges. En plus, nous avons été confrontés à la rareté des sources écrites sur ce collège de plus d'un demi-siècle, certainement due à l'instabilité des dirigeants et la mauvaise gestion du collège.

Deuxièmement, la dispersion des anciens du Collège De La Salle sur l'étendue du territoire national et même dans le monde n'a pas facilité notre recoupage d'informations sur le terrain, ajouté à cela, les intempéries lors de nos multiples descentes sur le terrain

CHAPITRE I : CADRE GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTE D'EMERGENCE DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA

Dans l'univers de l'éducation, le choix de l'implantation de l'établissement scolaire revêt une grande importance. C'est dans l'optique de se faire une place au sein de la communauté éducative camerounaise que le Collège De La Salle de Douala est édifié à Douala²². Faire l'étude de cet établissement scolaire nécessite que l'on s'attarde sur le cadre géographique et les conditions qui mènent à la création du Collège De La Salle de Douala.

Ce chapitre suit le triptyque suivant : d'abord l'étude physique de la ville de Douala, ensuite l'étude humaine et culturelle et enfin le contexte d'émergence du collège de la salle de Douala.

I- ETUDE PHYSIQUE DE LA VILLE DE DOUALA.

Selon Jean Philémon Megope Foonde, pour le commun des *Duala*, le nom de cette cité est une altération phonétique d'*Ewalé*, nom de l'ancêtre éponyme des *Duala*.²³

Cette version simpliste est balayée par Ebele Wei qui professe que la ville de Douala qui porte officiellement son nom actuel, le portait déjà rituellement depuis 1578 par la grâce de son fondateur *Ewalé* quand celui-ci installa son peuple au bord du Wouri, en un lieu qu'il baptisa péremptoirement *Madu M'Ewalé* ou l'embouchure d'*Ewalé* (situé entre l'estuaire et le plateau *Joss*, et plus tard étendu vers *l'Aqua Beach*, aux alentours de *Bonamouti*). *Madu M'Ewalé* progressivement simplifié en *Madumwalé*, puis en *Madumalé*, est la forme plurielle de *DuL'Ewalé*,

²²SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun*, Bologne, publication du centenaire, p.121.

²³J.P. Megope Foonde, *Douala, toponymes, histoire, cultures*, Yaoundé, les Grandes Éditions, Novembre 2011, p.25.

simplifié en *Duwalé* qui par la « faute » du génitif A de *Duwal'AMbedi* est devenu *Duala*.²⁴

Au milieu du XIX^{ème} siècle, les indigènes Duala, s'imposant comme "Middlemen"²⁵ qualifient leurs modestes campements de pêcheurs de town. Selon Jean Philémon Megope Foonde, il n'y avait à proprement parler pas de structure urbaine à ces villages bien qu'on les appela à partir de 1845 "Cameroon-Town"²⁶. En 1884, à la suite du traité germano-douala, les Allemands prennent possession de la localité qui devient alors "Kamerunstadt"²⁷. À cette époque Douala se limite à quatre villages de pêcheurs perchés sur les plateaux dominants le Wouri²⁸. Elle devient le Chef-lieu politique du Cameroun Allemand. Ces derniers y construisent de nombreux Wharfs²⁹. Cette fonction portuaire sera à l'origine de l'évolution de Douala. C'est ainsi que le 1^{er} Janvier 1901, un décret change "Kamerunstadt" en Douala.

La ville de Douala s'est établie sur les rives du fleuve Wouri, à 30 km de l'Océan Atlantique. Du point de vue géographique, elle est située entre 4° et 4°10 de latitude Nord et entre 9°35 et 9°80 de longitude Est³⁰. Du point de vue administratif, Douala est le chef-lieu de la région du Littoral-Cameroun comme l'illustre la carte 1.

²⁴ Ebélé Wei, *Paradis tabou, autopsie d'une culture assassinée*, Douala, Ifrikiya, 1999, pp 104-105.

²⁵ Intermédiaires dans les transactions commerciales entre les Européens et les populations de l'intérieur.

²⁶ J.P. Megope Foonde, *Douala, toponymes, histoire, cultures*, Yaoundé, p.25

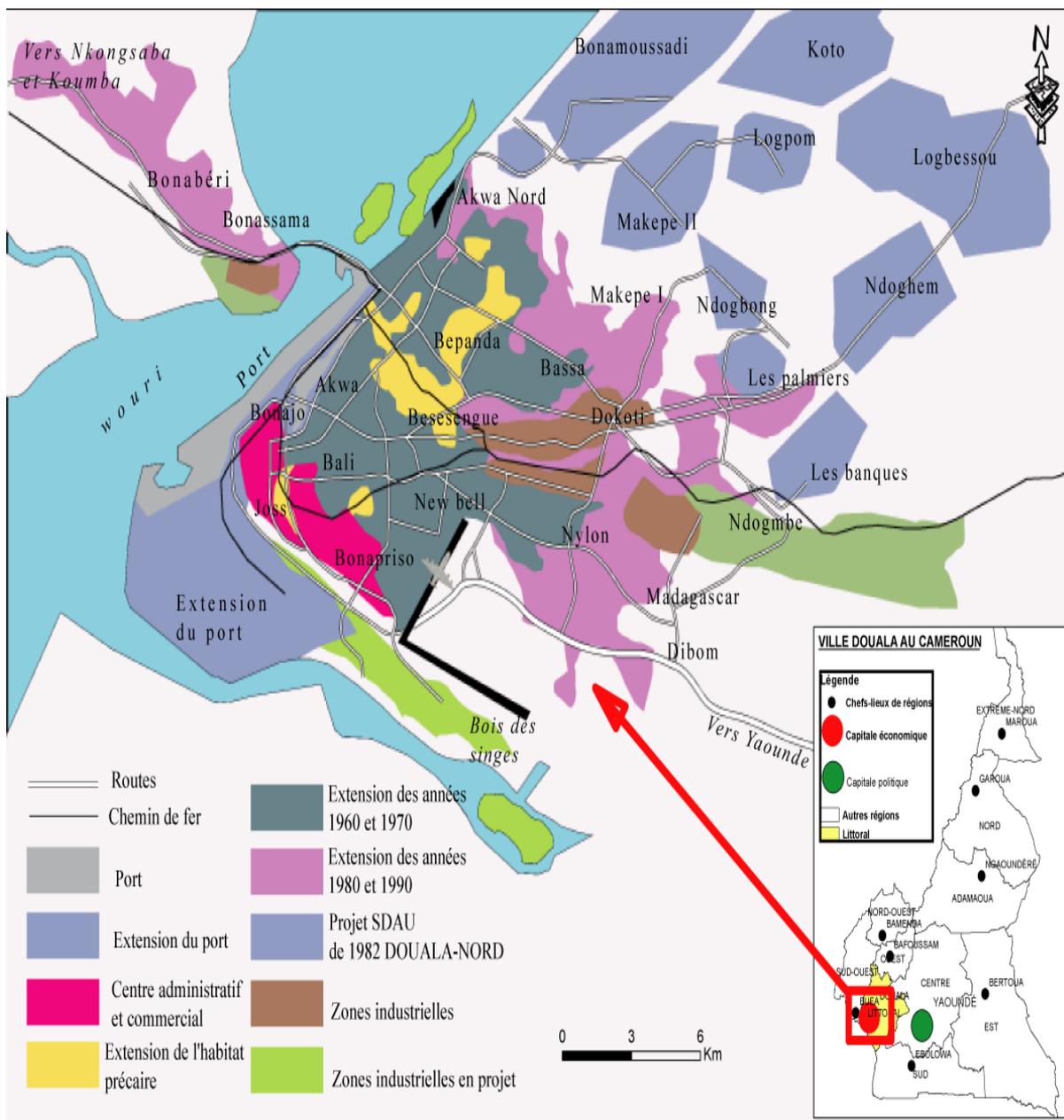
²⁷ Ibid

²⁸ Il s'agissait des villages Bell, Akwa, Déido et Bonabéri qui vont servir de noyau initial de la ville de Douala.

²⁹ Appontements perpendiculaires à la rive, auxquels les navires peuvent accoster des deux côtés.

³⁰ A. P. Nsegbe, "Analyse géographique des pressions environnementales résultant de l'urbanisation du littoral camerounais : cas de Douala et Kribi", Thèse de Doctorat en Géographie, 2012, p.68.

Carte 1: carte de localisation de la ville de Douala



Source : Montage par Jérémie Bayée.

L'étude physique de la ville de Douala impose de s'appesantir sur le climat, le réseau hydrographique, le relief, la pédologie, la végétation et la faune.

1- Le climat et le réseau hydrographique.

Aaron Suh Neba définit le climat comme étant l'ensemble des phénomènes météorologiques qui caractérisent l'état moyen de l'atmosphère au-dessus d'un lieu donné. Le réseau hydrographique est compris comme l'ensemble des cours d'eau d'une région³¹. Aussi allons-nous décrire le climat et le réseau hydrographique de la ville de Douala.

a- Le climat

Situé au Sud-Cameroun, le bassin de Douala appartient au domaine équatorial marqué par sa forte humidité.

Paul Ngwé fait remarquer que contrairement à la partie intérieure du Cameroun, l'humidité sur la bande côtière augmente avec la proximité de l'Océan Atlantique et des effets de la mousson, une masse d'air humide venant de cet océan³². En plus, la présence d'un réseau hydrographique dense augmente aussi cette humidité.

Il règne dans le bassin de Douala un climat équatorial Cameroun caractérisé par d'abondantes pluies, 4000 mm/an selon Guy Mainet³³. Ces pluies tombent presque toute l'année, au cours des deux saisons alternées à savoir la saison sèche (novembre à juin) et la saison des pluies (juillet à octobre).

Ces fortes chutes d'eau alimentent un vaste réseau hydrographique.

b- Le réseau hydrographique.

La ville de Douala est arrosée par les fleuves Wouri, Dibamba et Mungo.

³¹ A. Suh Neba (ed), *Géographie moderne de la République du Cameroun*, Philadelphie, Éditions NEBA, 2^e édition, p.39.

³² Entretien avec P.Ngwé, 45 ans, enseignant d'Histoire et Géographie, Yaoundé 03 novembre 2015.

³³ G. Mainet, *Douala : croissance et servitudes*, Paris, L'Harmattan, villes et entreprises, 1986, p. 201.

Le Wouri qui porte le nom Nkam dans son cours supérieur, est long de 250 km et prend sa source sur le plateau bamiléké. Au cœur de la saison pluvieuse, les inondations déversent les eaux du Nkam hors de son lit mineur de telle sorte qu'il est difficile de reconnaître son véritable lit.

Après sa descente du plateau bamiléké, le Wouri s'écoule calmement dans la plaine des Mbo avant de se jeter à Ekom dans une chute de 80 mètres de hauteur. Il reçoit deux affluents principaux. Sur la rive droite, la Dibombé qui descend des monts Nlonako à Nkongsamba, et sur la rive gauche le Makoumbé qui arrose la partie occidentale du plateau de Ndikiniméki. De Yabassi à Douala, il est navigable et à son estuaire, à l'endroit où le Mungo et la Dibamba se jettent aussi dans la mer, s'étale une zone occupée par des barres, de la boue et des mangroves.

La Dibamba est selon Aaron Suh Neba, un tout petit cours d'eau de 150 km environ³⁴. Il prend sa source sur les monts Banen au Sud-Ouest de Ndikinimeké. Il sert surtout au flottage des billes de bois.

Le Mungo, toujours selon Aaron Suh Neba, est d'une longueur de 150 km. Il s'écoule des Monts Roumpi. Sur les terrains sédimentaires qui s'étendent au pied des chutes du Mungo, le fleuve devient navigable sur une dizaine de kilomètres environ avant de plonger dans la mangrove. Il se divise alors en plusieurs bras ou affluents avant de se jeter dans la mer à la baie de Modéka. Ce fleuve constitue la limite entre les régions du Littoral et du Sud-Ouest. Ces fleuves se jettent dans le bassin de l'Atlantique.

En dehors de ces fleuves le bassin de Douala se caractérise par la présence des barres de lagunes et des criques. Parmi les criques on peut citer celles de Bimbia, de Missellélé et de Mabeta.

³⁴A. Suh Neba (ed), *Géographie moderne de la République du Cameroun*, Philadelphie, Éditions NEBA, 2^e édition, p.39.

Enfin, la ville de Douala est arrosée par les rivières Ngoua, le Mboppi ou le “Bertaud”, le Mbanya, le Tongo Bassa, le Kondi³⁵.

Après une présentation du climat et le recensement des principaux cours d'eau qui arrosent Douala, une étude du relief et la pédologie de la ville est indispensable.

2- Le relief et la pédologie

Selon *le Petit Larousse illustré*³⁶, le relief est du point de vue géographique l'ensemble des inégalités de la surface terrestre. La pédologie est la science qui étudie les types de sols. Antoine de Padoue Nsegbe démontre que la ville de Douala est caractérisée par une morphologie de plaine étalée, dans un contexte où l'altitude moyenne dépasse à peine 60m.

a- Le relief

Compte tenu des contraintes liées à la morphologie et à la topographie qui offre plus de terrains marécageux que de sites émergés propices à l'installation humaine, la ville de Douala est à l'origine, construite sur les plateaux. C'est ainsi que selon Guy Mainet, la ville coloniale s'est d'abord constituée par rapport à la “falaise”, escarpement rectiligne, orienté N° 40° entre Akwa-Nord et le plateau Bonanjo³⁷. À partir de la “falaise”, trois plateaux taillés dans les sables et graviers pliocènes se disposent du Sud au Nord : Bonanjo, Akwa et Deido. La ville coloniale englobant les trois plateaux désignés ci-dessus était occupée par les Européens qui s'étaient avancés et par les Douala qui avaient essayé de s'y maintenir. Après l'indépendance de 1960, l'État camerounais avait maintenu ou transformé la plupart des sites de plateaux en centre administratif (Bonanjo), en centre commercial (Akwa) et en zone résidentielle de haut standing (Bonapriso).

³⁵A. P. Nsegbe, “Analyse géographique des pressions environnementales résultant de l'urbanisation du littoral camerounais : cas de Douala et Kribi”, p. 68-69.

³⁶ Dictionnaire *Petit Larousse en couleur*, Paris, Librairie Larousse, pp. 966 et 369.

³⁷G. Mainet, *Douala : croissance et servitudes*, p.22

Cependant, après les indépendances, le périmètre urbain s'étendait vers les plateaux plus élevés, notamment les plateaux de Deido-Bépanda et Ndogbong-Bassa vers le Sud dont la conquête s'est faite à la faveur de l'implantation des entreprises industrielles. Ces plateaux sont entrecoupés par des vallées drainées par des rivières.

Le relief de la ville de Douala repose sur des types de sols précis.

b- Les types de sols

Selon une étude présentant les caractères abiotiques et physiques de la zone côtière, tous les bassins de la zone côtière sont dominés par le socle précambrien³⁸. Les formations de couverture sont en proportion d'assez fiable étendue et datent au plus du Crétacé. Les formations de couvertures renferment les roches intrusives et effusives récentes et les formations sédimentaires qu'il s'agisse de la série sédimentaire côtière ou des formations en dehors de la zone côtière.

Aussi, les caractéristiques du sol forestier de Douala prouvent qu'il s'agit des sols ferrallitiques. Ces sols sont de couleur rouge ou rouge-brun. Ils sont essentiellement argileux, provenant de la décomposition soit des roches cristallines comme le granite, le gneiss, les schistes et les micaschistes, soit des roches sédimentaires des basses terres côtières.

Ces sols ferrallitiques de Douala supportent un type de végétation et une faune particulière.

3- La végétation et la faune

La végétation est le développement ou l'accroissement progressif des parties constituantes des végétaux. La faune quant à elle est l'ensemble des

³⁸O.R.S.T.O.M., *Carte pédologique du Cameroun*, p. 7.

animaux que renferme une région³⁹. La région de Douala connaît une végétation spécifique ainsi que la faune qu'elle abrite.

a- La végétation

Deux principales zones de végétation se distinguent au Cameroun. Ce sont la forêt dense équatoriale et la forêt tropicale.

Le bassin de Douala appartient aux basses terres côtières selon Aaron Suh Neba. Cette zone est couverte par la forêt dense équatoriale qui se divise en deux types : la forêt humide et la forêt de mangrove. Cette forêt de mangrove occupe les deux régions marécageuses de la cote à savoir la région située autour de Rio-del Rey et le bassin de Douala.

La forêt de mangrove est aussi appelée marais de mangrove, forêt de marée et même simplement mangrove. Selon Aaron Suh neba, ses principaux constituants sont le *Rhizophora* et l'*Avicennia*,⁴⁰ mais d'autres espèces existent la fougère, le palmier etc. Ceux des *Avicennia* qui poussent généralement haut sont portés par des racines sorties de la boue, en quête d'air. Ces racines en quête d'air établissent un échange gazeux entre l'atmosphère et les parties de la plante plongée dans le marécage.

La forêt de mangrove qui entoure la ville de Douala est le refuge d'une faune diversifiée.

³⁹Dictionnaire Petit Larousse en couleur, pp. 966 et 369.

⁴⁰*Rhizophora racemosa*, *Rhizophora harrisonii*, *Rhizophora mangle* rhizophoraceae, *Avicenniagerminans* (Avicenniaceae), *Langunculariaracemosa*, *Conocarpuserecrus* (combretaceae) et *Nypafructicans* (Arecacea).

b- La Faune

La faune marine et terrestre est très riche et variée. Elle est composée de mammifères aquatiques, des reptiles, des crustacées, des mollusques, des poissons et des oiseaux.

Il convient de noter, pour l'analyse de cette partie, que la présentation physique de la ville de Douala met en exergue le climat, le réseau hydrographique, le relief, la pédologie, la végétation et la faune. Une étude humaine et culturelle complète la présentation de la ville de Douala.

II- ETUDE HUMAINE ET CULTURELLE DE LA VILLE DE DOUALA.

La ville de Douala connut un tournant majeur de son histoire avec l'occupation allemande. Cette occupation avait fait de Douala le premier centre urbain qui allait attirer une population cosmopolite. Aussi examinons-nous d'abord la composition ethnique constituée d'autochtones et enfin d'allogènes. Nous mettrons aussi en lumière la composition religieuse de la ville de Douala.

1- La composition ethnique

La composition ethnique de la ville de Douala s'appuie sur les populations autochtones considérées comme originaires de la ville de Douala, et les populations allogènes quant à elles considérées comme n'étant pas originaires de la ville de Douala.

a- Les autochtones

D'après Jean Philémon Megope Foonde, les Duala font partie du groupe Sawa qui selon la légende dit que Mbédi, l'ancêtre des peuples aujourd'hui appelés Sawa, ses deux femmes Oo Song et Pitti a Pongo et leurs enfants

étaient établis à Longasé. Ces enfants étaient entre autres : Moudibé (Ewodi), Kolé, Ngoundé (Abo Nord), Mongo (Moungo), Ekakanga (Bojongo), Epongé (Pongo), Malé (Djébalé), Kem (Bakem), Munoh (Banoh), Mooh (Malimba) et Ewalé (Douala).⁴¹ Leur langue est le duala, une langue bantoue.

b- Les allogènes

Selon Antoine de Padoue Nsegbe, la consommation de l'espace de la ville de Douala va logiquement de pair avec la croissance démographique du fait de nouveaux arrivants. Il souligne ainsi que :

En 1884, Douala ne comptait que 5000 personnes pendant l'entre-deux guerres, la population de la ville est passée de 15 225 habitants (1916) à 30 000 (1919) pour atteindre 41 812 habitants en 1925. A la fin de la seconde guerre mondiale, la population de Douala est estimée à 50 000 habitants. Selon Mainet, elle atteint 170 000 habitants à la veille de l'indépendance en 1960 et 400 000 habitants au premier recensement de la population du Cameroun en 1976. Au recensement général de la population et de l'habitat de 1987, la ville comptait officiellement 1 500 000habitants et au cours de celui de 2005, la population de la ville a été évaluée à 1 931 977⁴².

Ces populations autochtones sont pour la plupart composés d'originaires des *Grassfields* notamment les Bamilékéés qui sont au centre des enjeux fonciers dans la ville.¹⁹

Les autres ethnies les plus représentées à Douala sont les Bassa et assimilés, Pahouin-Béti, Haoussa-Foulbé.

En dehors des allogènes Camerounais, la ville de Douala de par sa fonction portuaire, sa polarisation en tant que zone industrielle du Cameroun et l'importance des transactions financières et commerciales, attire de nombreux étrangers originaires d'Afrique, d'Europe et d'Asie.

Cette population multi-ethnique et cosmopolite s'entremêle dans les couches sociales et religions pratiquées dans la ville de Douala.

⁴¹J.P. Megope Foonde, *Douala, toponymes, histoire, cultures*, p28.

⁴²A. P. Nsegbe, ‘ Analyse géographique des pressions environnementales résultant de l'urbanisation du littoral camerounais : cas de Douala et Kribi’’, p. 78.

2- La composition religieuse

La côte camerounaise dans son ensemble et par ricochet la ville de Douala, furent la porte d'entrée des premières missions protestantes et catholiques au Cameroun.⁴³

En effet l'histoire des missions protestantes au Cameroun a pour point d'ancrage la ville de Douala. De même la mission catholique du Cameroun est fondée à Douala selon Engelbert Mveng qui cite le père Nekes : " Le 25 Octobre 1890 débarquèrent à Douala alors appelé Kamerunstadt, les huit premiers missionnaires Pallotins dont deux prêtres : le Père Henri Vieter, Préfet apostolique et le père Georg Walter"⁴⁴.

À l'évidence, la ville de Douala est le berceau du christianisme au Cameroun. En plus de cette religion, l'islam y est également implanté à travers les nombreuses mosquées dispersées dans la ville.

À côté de ces religions traditionnelles, la ville de Douala connaît également l'afflux des sectes.

Sur le plan traditionnel les Sawa en général et les Douala en particulier célèbrent la fête du Ngondo annuellement. La musique Makossa est généralement chantée en duala. Les principales danses sont l'essèwè, la bolobo et les tenues vestimentaires à savoir le Sanja, le Kaba sont communes à l'ensemble des Sawa.

Il apparait ainsi que la population de la ville de Douala est composée des autochtones Duala et les allogènes venus d'horizons divers. Par ailleurs, la ville de Douala s'illustre comme le chantre du protestantisme et du catholicisme que côtoient l'église orthodoxe, l'islam et les sectes de tous bords.

⁴³ E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, tome II, 1985, p.221.

⁴⁴Ibid., p.221.

C'est dans cette mouvance religieuse que l'éducation et l'école chrétienne s'inscrivent en droite ligne dans la mission universelle de l'Église : elles naissent d'une inspiration, d'un appel que l'Église perçoit à travers ses divers contacts avec le monde auquel elle est envoyée⁴⁵.

Aussi allons-nous présenter le contexte d'émergence du Collège De la Salle de Douala.

III- LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA (1940-1954)

Le contexte de l'enseignement occidental débute au Cameroun par l'enseignement confessionnel qui est selon Jeanne Marie-Noëlle Ntete Nkolo, une activité bien antérieure à la conquête coloniale. Elle débute avec les Baptistes sur le territoire du roi Akwa⁴⁶. C'est au " pied du mont Cameroun " où selon le Révérend Père (R.P) E. Mveng, les Anglais étaient arrivés les premiers, par leurs missionnaires notamment Joseph Merrick qui fonda les deux premières stations camerounaises : *Cameroons* chez les Douala en 1848 et *Bimbia* chez les Isubu en 1844, puis Alfred Saker qui débarque à Douala le 10 juin 1845. Si dans cette zone c'est le commerce à travers les compagnies anglaises qui prend de l'ampleur, l'implantation anglaise est également soutenue par les missionnaires qui semblaient avoir adopté selon E. Mveng, le système qu'on nomme aujourd'hui *Assistance technique*⁴⁷. Ils se mettent au service des chefs, fondent des écoles, soignent les malades, payent le tribut, jouent à la fois le rôle d'arbitres et de conseillers dans les conflits tribaux.

Cependant le contexte historique général de l'enseignement catholique au Cameroun est amorcé depuis la période des missionnaires Pallotins Allemands au Cameroun avec la création de la première école catholique à

⁴⁵L.P. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, KHARTALA, 1982, p. 179.

⁴⁶J.M.N. NteteNkollo, " Le collège Vogt de Yaoundé : 1951-1972 " , p.12.

⁴⁷E. Mveng, *Histoire du Cameroun*, p. 29.

Marienberg⁴⁸. Les missionnaires Pallotins se montrent très tôt soucieux de l'éducation des jeunes qui devaient constituer le ferment de l'évangélisation du pays.

L'après première guerre mondiale marque le début de la phase de l'enseignement catholique au cours de la période missionnaire française. Cette période a été marquée par trois grandes congrégations missionnaires parmi lesquelles les missionnaires du Saint-Esprit qui prennent la relève dans la partie orientale notamment dans le Littoral⁴⁹. Aussi allons-nous mettre en exergue le contexte d'émergence du Collège De La salle de Douala à travers l'initiative de Monseigneur Pierre Bonneau, principal artisan de l'enseignement catholique à Douala. Puis les mécanismes de création du Collège De la salle de Douala.

1- L'initiative de Mgr Pierre Bonneau

La congrégation du Saint-Esprit s'implante au Cameroun le 18 Octobre 1916 pour remplacer les Pallotins évincés par la nouvelle administration Française. Les pères spiritains français reprennent les missions abandonnées par les Pallotins allemands. Quand Mgr Vogt met pied au Cameroun en 1922, toutes les missions laissées par les Pallotins n'ont pas encore été occupées faute de personnel, ou même ont dû être abandonnées ; ce n'est pas le cas de Douala où le Père Rietter officie comme directeur. Dans ce Vicariat apostolique, l'œuvre de construction entamée par les Pallotins est reprise de plus belle par les Spiritains. Ceux-ci édifient la cathédrale en 1933 avec l'aide des populations autochtones travaillant comme manœuvres. Tout près de ce prestigieux bâtiment, ils construisent des écoles et dispensaires. Ces nombreuses réalisations avaient pour but de consolider la présence catholique

⁴⁸ J.P. Messina , ''Contribution des Camerounais à l'expansion de l'Église catholique :le cas des populations du Sud-Cameroun 1890-1961, Thèse de Doctorat 3^e cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

⁴⁹J. Criaud, *La geste des spiritains, histoire de l'église au Cameroun 1916-1990, publications du centenaire*, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul, 1990, p.30.

qui faisait face à l'avancée de l'Église protestante et stabiliser le flux de chrétiens catholiques qui n'hésitaient pas à se rendre à Edéa⁵⁰. Cette prise en charge des Spiritains a nécessité l'implication accrue de ces missionnaires pour perpétuer l'enseignement catholique. Aussi allons-nous nous appesantir sur l'un d'eux à savoir Monseigneur Pierre Bonneau, précurseur de l'enseignement privé catholique au Littoral en général et à Douala en particulier.

a- Biographie de monseigneur Pierre Bonneau.

Des nombreux religieux s'étant investis pour promouvoir l'enseignement privé catholique au Cameroun, Mgr Pierre Bonneau ici en portrait à la photo n°1, en fait partie.

⁵⁰L.P. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, p.99.

Photo 1: Portrait de Mgr Pierre Bonneau.



Source : Archives du Collège Bonneau d'Ebolowa.

Mgr Pierre Bonneau est né le 11 Juillet 1903 au Bourg des Epesses en Vendée (France)⁵¹. Il entre au Petit Séminaire en octobre 1916 jusqu'en 1923 à Chavagnes-en- Pailers puis au Grand Séminaire de 1923 à 1927 à Luçon. Il fait son entrée chez les Spiritains en septembre 1927 à Orly et au Noviciat C.S.S.P. de 1928 à 1929 à Chevilly. Au terme d'un noviciat que son Père-Maitre qualifia d'excellent, soulignant particulièrement « sa droiture et son esprit consciencieux », Pierre Bonneau a la joie d'émettre ses premiers vœux religieux le 08 septembre 1928 à Orly. Il reçoit le sous diaconat le 31 mars, le diaconat le 11 juillet et est ordonné prêtre le 21 décembre 1929. Après quoi, au début de 1930, il sollicite en ces termes de Mgr Le Hunsec, alors Supérieur Général, la faveur de faire sa consécration à l'apostolat qui le conduire au Cameroun:

... Ce n'est pas sans grand honneur que je vous écris aujourd'hui. Non point, certes, qu'il me tarde de quitter le scolasticat, où j'ai passé des années délicieuses (...) J'attends de vous Monseigneur, en toute paix, l'obédience que votre bonté voudra bien me donner. Je ne serais point sincère pourtant, si j'affirmais n'avoir aucune préférence (...) C'est donc, je vous le dis bien simplement Monseigneur, une

⁵¹J. Bouchaud, *Mgr Pierre BONNEAU, Évêque de Douala*, Yaoundé, Edition de l'Effort camerounais, 1955, p.12.

obéissance pour l'Afrique que je désire, et je la souhaite même aussi équatoriale que possible !...⁵²

Le père Bonneau travaille comme missionnaire dès 1930 à la paroisse de Mvolyé à Yaoundé. Toujours selon RP J. Bouchaud, le père Bonneau est affecté au grand séminaire qui n'est alors qu'un bâtiment quelconque, à côté de la petite Église construite par les Pallotins Allemands. L'auteur souligne que le père Bonneau ne s'attendait guère à être ainsi bombardé professeur de théologie car se rendant bien compte que ce n'était pas tout à fait dans sa compétence. Il poursuit que mais sitôt les cours finis, le père Bonneau enfourchait sa moto et vaquait à l'évangélisation des villages environnants. Deux ans plus tard, il laissa avec plaisir selon le RPJ Bouchaud, sa chaire de professeur pour se consacrer entièrement à l'apostolat en faisant sa profession solennelle chez les Spiritains le 05 mai 1932 à Mvolyé. Il devient Procureur du Vicariat de Yaoundé de 1934 à 1940. Ses contacts avec les gens au quotidien lui firent réaliser selon le RP J. Bouchaud, qu'il ne suffit pas de célébrer des offices et de distribuer les sacrements pour transformer les baptisés en véritables chrétiens. C'est ainsi que de concert avec le docteur Aujoulat, il mit sur pied en 1936 un service d'action catholique spécialisé nommé " Adlucem".⁵³ Le 08 Avril 1940, le père Bonneau est nommé par la Maison-Mère Principal du vicariat de Yaoundé et est en même temps chargé de la direction de l'enseignement dans tout le vicariat, puisque chaque mission catholique avait une école primaire⁵⁴

Le RP J. Bouchaud poursuit en soulignant que le père Bonneau est nommé Évêque et vicaire apostolique de Douala le 12 décembre 1946. Son sacre aura lieu à Douala le 16 Février 1947 par le cardinal Lienard, Évêque de Lille.

⁵²J. Bouchaud, *Mgr Pierre BONNEAU, Évêque de Douala*, Yaoundé, Edition de l'Effort camerounais, 1955, p. 7.

⁵³Association de Laïcs universitaires catholiques et missionnaires.

⁵⁴S.P. Tonyè, *Documents pour l'Histoire II, les circulaires de Monseigneur Pierre Bonneau*, sans date.

Les préoccupations pastorales de Mgr Pierre Bonneau au début de son épiscopat sont l'action catholique. En effet, selon le RP J. Bouchaud, il s'était initié à cette forme d'apostolat à Yaoundé. Il commença par faire partager sa conviction à son clergé comme l'atteste ce passage :

Les chrétiens n'ont plus confiance dans l'église pour ce qui touche à la vie. Le bénéfice social de la foi est si minime qu'il ne leur apparaît pas (...). Le salut n'est pas seulement pour des individus, mais pour cette société, cette part du monde, le Cameroun... Le christianisme est trop court lorsqu'on est et qu'on ne peut être chrétien qu'au confessionnal et dans les églises... Il y'a une présence de l'Eglise dans la vie qui n'est pas assurée⁵⁵.

Mgr Bonneau témoigne ainsi l'importance qu'il accorde à sa mission pastorale. Il s'investit donc dans l'Action catholique spécialisée, le laïcat missionnaire, la légion de Marie, la presse et les œuvres d'éducation.

En même temps le ministère traditionnel n'était pas négligé. La preuve en est que, sous son épiscopat, le nombre de stations a presque doublé, passant de 21 en 1946 à 41 en 1956. Le chiffre des catholiques a progressé 125 000 à 178 000 selon le RP J. Criaud⁵⁶. Cette activité intense d'étendre le catholicisme est perceptible dans ce tableau 1.

⁵⁵J. Bouchaud, *Mgr Pierre BONNEAU, Évêque de Douala*, p. 27.

⁵⁶J. Criaud, *La geste des spiritains histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990, publications du centenaire*, p. 223.

Tableau 1: Les stations créées par Mgr Bonneau.

Stations	Année de création
Djoum	1946
New-Bell ewondo	1947
Bisseng	1947
Nyamfende	1947
Melan	1948
Bimengue	1948
Minkan	1948
Dizangue	1949
Mandoumba	1949
NkolEkong	1949
Bipindi	1951
Japoma	1953
Kan	1953
MomDibang	1953
Efulan	1953
New-Bell bassa	1956
Bonepoupa	1956

Source : *La geste des Spiritains, Histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*, p. 288.

On peut ainsi relever que c'est l'œuvre que Mgr Bonneau débute dans la région du Sud-Cameroun en 1946 qui va progressivement s'étendre aux fils des ans au Littoral-Cameroun avec la création de 17 stations en dix ans.

D'autre part, l'éducation de la jeunesse tient une place de premier rang parmi les soucis apostoliques de Mgr Pierre Bonneau. Il répondait en cela au

désir de la population elle-même qui se montrait de plus en plus avide et exigeante en matière d'instruction. Il fallait selon lui opérer une transformation profonde, ce qui supposait une éducation préalable. Originaire d'un pays où l'on peut apprécier plus qu'ailleurs les bienfaits de l'instruction chrétienne, il attache une grande importance à l'école. En effet, chaque mission a la sienne⁵⁷.

Le père Bonneau s'y attèle, à Mvolyé d'abord, puis sur une vaste échelle en sa qualité de chargé de la direction de l'enseignement dans le Vicariat. Il condense ses principes et ses expériences sur ce sujet dans une petite brochure intitulée : *Pour améliorer nos écoles* qu'il fit paraître en 1946. Ce n'est pas un manuel de pédagogie selon l'Abbé Joseph Ndum, mais on y trouve quantité de conseils pratiques, exposés en un langage simple et précis, et dont beaucoup restent toujours d'actualité⁵⁸.

Mais l'école, en ce temps-là, n'atteint guère que les garçons et, seule, la partie masculine de la population pouvait en bénéficier selon le RP J. Bouchaud. D'où son implication pour l'éducation amorcée avec le problème de la jeune fille, pour mettre fin aux méfaits d'un système matrimonial et familial si opposé à l'établissement d'une société chrétienne. Il exposa ainsi la situation dans une conférence à Lyon en France en 1939⁵⁹.

S'étant ainsi montré soucieux de l'éducation des jeunes et profitant des facilités plus grandes que les autorités publiques offraient depuis la guerre, à l'enseignement privé, il provoqua l'ouverture de nombreuses écoles primaires. Surtout, il couronna cette œuvre par la fondation d'établissements

⁵⁷J.P. Messina, "Contribution des Camerounais à l'expansion de l'Église catholique : le cas des populations du Sud-Cameroun 1890-1961", 1988, p. 147.

⁵⁸ Entretien avec l'Abbé Joseph Ndum, 50ans environ, Chancelier de l'Archidiocèse de Douala, Douala le 05 janvier 2016.

⁵⁹ Cette conférence du Père Bonneau a été publiée dans *les Annales des Pères du Saint-Esprit*, mai 1940, pp 147-151.

secondaires et professionnels dans la partie sud du Cameroun en général et particulièrement au Littoral.

b- Monseigneur Pierre Bonneau : principal artisan de l'enseignement privé catholique au Littoral.

L'action éducative de Mgr Bonneau s'inscrit dans la grande œuvre des Spiritains à travers l'étendue du territoire camerounais avec des têtes de file comme Mgr Vogt, ⁶⁰Mgr Teerenstra, Mgr Van Heyden⁶¹ et Mgr Loucheur.

En effet, c'est en sa qualité de vicaire apostolique de Douala en 1946 que selon RP. J. Criaud, Mgr Pierre Bonneau s'investit modestement dans la gestion de l'École Normale de Makak créée le 21 Mai 1946 pour donner une formation plus poussée aux enseignants du primaire⁶².

Toujours selon RP. J. Criaud, dans les années cinquante, Mgr Bonneau désirait ouvrir également un collège Diocésain. L'idée première de Mgr Bonneau selon RP. J. Criaud était un collège à dominante européenne qui serait progressivement ouvert aux Camerounais. Car la communauté européenne était alors assez nombreuse et la scolarité des enfants qui ne retournaient pas en France, posait un problème délicat.

En Novembre 1952, s'ouvrit finalement le collège diocésain, appelé bientôt Libermann. Plusieurs autres institutions scolaires voient aussi le jour grâce à Mgr Bonneau comme le démontre ce tableau 2.

⁶⁰J.M.N. Ntete Nkolo, "Le collège Vogt de Yaoundé" :1951-1972, p.58.

⁶¹G. O. Bioulé Metsam "Le collège de La Salle de Doumé (COSADO) 1960-2010", Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2012, p.8.

⁶²J. Criaud, *La geste des spiritains histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*, p. 223

Tableau 2: Écoles sous Bonneau.

Écoles	Année de création
Petit Séminaire d'Edéa	1948
Grand Séminaire d'Otéle	1950
Collège Sacré-Cœur de Makak	1951
Collège Libermann de Douala	1952
Collège Le Mailloux à Bot-Makak	1953
École primaire Saint Jean Bosco de Douala	1953
Collège De La Salle de Douala	1954
Collège Saint Esprit de Douala	1955
Collège Saint Joseph de Kribi	1956
Collège Saint Michel de Douala	1956
Collège Saint Jean Bosco de Douala	1956

Sources : Abbé Joseph Ndum ; *La geste des spiritains*, p. 177.

On peut noter à travers ce tableau la nette implication de Mgr Bonneau dans la promotion de l'enseignement catholique au Cameroun. En effet, en près d'une dizaine d'années, il fut à l'origine de la création de 11 écoles dont une axée dans l'enseignement primaire, huit dans le secondaire et deux dans la formation des séminaristes.

C'est donc dans cette même lancée de s'investir dans l'éducation des jeunes que le Collège De La Salle de Douala sortira des fonds baptismaux.

2- Les mécanismes de création du Collège De La Salle de Douala.

La phase qui débouche à la fondation du Collège De La Salle de Douala débute avec l'école professionnelle de Bonakouamang.

a- L'école professionnelle de Bonakouamang : un tremplin vers le Collège De la Salle de Douala.

C'est pour répondre aux besoins divers que Mgr Bonneau multiplia les démarches afin de trouver d'autres ouvriers que ceux trop peu nombreux, et pas nécessairement préparés à tout. Ainsi, vinrent, non seulement des Pères Jésuites, des Pères Dominicains, des Petits Frères et des Petites Sœurs de Jésus, mais avant tout des Frères enseignants des Écoles Chrétiennes et du Sacré-Cœur.

Selon RP. J. Criaud, dès 1950, Mgr Bonneau avait fait-part au Frère Nivart-Anselme, assistant des FEC, de son projet de fondation d'une école professionnelle et de l'espoir de la confier aux FEC⁶³.

C'est ainsi qu'en Septembre 1951, le collège ouvre ses portes sous la direction des pères Paquette et Aubry, tous deux Spiritains. En Août 1953, le Frère Hubert est nommé à la direction de cet établissement qui portait alors le nom de Centre d'apprentissage professionnel de 'Bonakouamang'.

C'est dans le souci de se conformer à la réglementation en vigueur et à la nouvelle gestion que l'école professionnelle de Bonakouamang sera mutée en Collège De La Salle de Douala.

b- La naissance du Collège De Salle de Douala : une création émanant de la volonté de Mgr Bonneau et de l'engagement des Frères des Écoles Chrétiennes (1953-1954)

Conformément à l'arrêté n°3704/du 15-7-53 réglementant l'enseignement privé au Cameroun, en son article I^{er} qui stipule les conditions à remplir au régime de la déclaration et l'autorisation administrative des établissements d'Enseignement Privé, à son article 3 pour

⁶³J. Criaud, *La geste des spiritains histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*, p. 219.

la dénomination des écoles et établissements d'enseignement privé⁶⁴, qui reconnaît officiellement les structures éducatives privées au Cameroun en général et par ricochet du celle du Centre d'apprentissage de Bonakouamang.

En Janvier 1954, Mgr Bonneau fit appel aux FEC. Les Frères Alcide et Alfred viennent ainsi prêter main forte et en Septembre de la même année, le Collège De La Salle de Douala passait sous la responsabilité des FEC avec le frère Romuald comme directeur.⁶⁵

L'épiscopat de Mgr Bonneau fut de courte durée, même pas de dix ans, puisqu'il sera enlevé par une leucémie foudroyante selon le RP. J. Bouchaud, le 27 janvier 1957 à l'hôpital Pasteur en France à 53 ans. Trois mois plus tard, Mgr Bonneau dont le corps a été transféré au Cameroun, est enterré à l'entrée de la cathédrale de Douala. C'était le 06 mars 1957⁶⁶.

Quelques années après sa mort, le père Pierre Fertin dans le premier numéro de l'Effort camerounais consacre un dossier à Mgr Bonneau : "Mgr Bonneau ou l'insatisfaction missionnaire". Il a été au Cameroun, dit le père Pierre Fertin "l'homme et l'apôtre d'un certain tournant parce qu'il a été le premier artisan d'une chrétienté nouvelle. Pour définir d'emblée sa personnalité et son œuvre, il nous a fallu aller à la devise de cet évêque spiritain : '*vincere in bono*' c'est-à-dire "vaincre par le bien".⁶⁷

De nombreux témoignages marquent l'épiscopat de Mgr Pierre Bonneau. Ainsi, il fut considéré comme étant "le père de tous" tel que décrit par un instituteur à l'occasion du voyage effectué par Mgr Bonneau dans le Nord-

⁶⁴ANY, 2AC 6253 : Arrêté n° 3704 du 15 juillet 1953 réglementant l'enseignement privé au Cameroun.

⁶⁵J. Criaud, *La geste des spiritains histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*, p. 220

⁶⁶J. Bouchaud, *Mgr Pierre BONNEAU, Évêque de Douala*, p. 61.

⁶⁷Père Pierre Fertin "Mgr Bonneau ou l'insatisfaction missionnaire", in *l'Effort camerounais* 1961, p. 1.

Cameroun, à l'occasion des fêtes qui marquèrent le 10^e anniversaire de l'arrivée des missionnaires Oblats de Marie en ce pays.⁶⁸

Le témoignage de Jean Ikelle-Matiba, un protestant et un Bassa aux idées politiques avancées, montre bien l'estime et la confiance que Mgr Bonneau avait su se concilier même parmi ceux qui ne se comptaient pas au nombre de ses fidèles⁶⁹.

Au demeurant, il ressort de ce chapitre que la ville de Douala dans la région du Littoral abrite le Collège De La Salle de Douala fondé en 1954 sur l'initiative de Mgr Bonneau Vicaire apostolique du Diocèse de Douala. Le Centre d'apprentissage de Bonakouamang qui deviendra plus tard le Collège De La Salle est confié la même année aux Frères des Écoles Chrétiennes et il convient de présenter l'organisation et le fonctionnement de cet établissement.

⁶⁸ Grégoire Mbog, in *Effort Camerounais*, 17-23 février 1957, p. 2.

⁶⁹Jean Ikelle-Matiba, in *La presse du Cameroun*, 27 mars 1957, p. 2.

CHAPITRE II : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA

Le système scolaire s'inscrit dans l'éducation formelle selon Philip H. Coombs⁷⁰. Les éléments qui le composent sont liés et interdépendants. Ainsi les institutions éducatives s'appuient sur un cadre bien structuré et officiel pour mener à bien leurs activités. Le Collège de la Salle de Douala s'inscrit dans cette logique à travers son organisation et son fonctionnement.

I- L'ORGANISATION DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA

L'organisation du point de vue administratif renvoie à la manière dont une administration est constituée. Celle des établissements scolaires privés du Cameroun est régie par l'État. Les établissements scolaires et formations privés sont placés sous l'autorité du Ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), tandis que l'administration des dits établissements ou formations est assurée par les organes et responsables suivants :

le fondateur ;

le Directeur ou le Principal ;

le Directeur des études ou Vice-Principal ;

les Préfets des études ;

les Surveillants Généraux ;

l'agent financier.

⁷⁰ , P.H Coombs, *La crise mondiale de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck Université, 1989, p. 24.

Selon la structure de chaque organisation, le fondateur ou son représentant est responsable de la vie et du fonctionnement de l'établissement ou de la formation privée devant le MINESEC. Dans ce contexte, il :

préside le conseil d'établissement ;

adresse au Secrétaire à l'Éducation pour transmission au Délégué régional, les demandes d'agrément aux fonctions de gestion de son établissement ainsi que les demandes d'autorisation d'enseigner de ces professeurs.

Sur le plan organisationnel du Collège De La Salle de Douala, c'est une structure pyramidale. Au sommet se trouve à juste titre Monseigneur l'Évêque qui est considéré comme le fondateur, car c'est l'Évêque en fonction qui porte ce titre de fondateur⁷¹. Cette structure met en exergue le type de personnel d'un établissement scolaire. Le fichier du Collège De la Salle de Douala fait état du personnel administratif, du personnel enseignant et du personnel de soutien.

1- Le personnel administratif

C'est l'ensemble constitué d'hommes et de femmes travaillant en équipe dans la gestion administrative du collège. Conformément à l'organigramme du Collège de la Salle de Douala, l'administration comprend cinq paliers.

Le premier palier voit apparaître deux personnalités à savoir le Pape et le Président de la République du Cameroun. Ces deux personnalités sont les représentants des États du Vatican et de la République du Cameroun. Ces deux pays incarnent la volonté politique telle que voulue dans l'Enseignement Privé Catholique au Cameroun.

⁷¹ T.O. Arrêté N° 041J1/2/MINEDUC/DEP, Article 2, portant agrément de l'organisation de l'enseignement privé catholique au Cameroun.

Le Vatican à travers Sa Sainteté Le Pape, oriente l'éducation sur la base de la religion chrétienne catholique. De même le Président de la République du Cameroun, définit la politique de l'éducation au Cameroun.

C'est dans le sillage de ces deux hautes personnalités qu'apparaît le second palier. Ce palier comprend du côté de l'Église catholique l'Archevêque qui est à la tête de l'Archidiocèse de Douala. Cette structure coiffe toutes les activités de l'Église catholique dans cette circonscription administrative religieuse. À côté de l'Archevêque de Douala, se trouve Le Supérieur Général de la congrégation des FEC du District d'Afrique Centrale. Cette restructuration des FEC est en vigueur depuis octobre 2013⁷². C'est également dans ce palier qu'apparaît du côté de la République du Cameroun, le Ministre des Enseignements Secondaires (MINESEC) en charge du ministère de tutelle dans ce secteur de l'éducation au Cameroun.

Dans le troisième palier, l'Église Catholique est représentée par le Secrétariat National à l'Éducation Catholique (SENACA). Cette instance comprend un Directeur National et un Secrétaire ou Directeur Diocésain. Par ailleurs, les FEC sont aussi représentés à ce niveau à travers la Représentation Provinciale du Cameroun⁷³. À côté de ces instances de l'Église Catholique, la République du Cameroun est représentée par la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires (DRES) du Littoral.

Le quatrième palier quant à lui est chapeauté par le Secrétariat pour l'Éducation Catholique (SEDUC) de Douala. À ce niveau, les FEC accompagnent le SEDUC à travers le Conseil de Gestion du Collège de la Salle de Douala. L'implication du Gouvernement camerounais à ce niveau se

⁷² Arch. CFEC, Cameroun, Statuts du District des FEC d'Afrique Centrale du 22 Février 2012, section historique, p.2.

⁷³ Ibid., p.3.

manifeste par la présence de la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires pour le Wouri.

Le dernier palier met en relief le personnel qui assume cette charge quotidiennement au sein du Collège De la Salle De Douala. Il se présente comme suit :

le Principal ;

les Directeurs des Études ;

le Responsable Apprentissage ;

le comptable ;

le Chargé de Discipline ;

le Responsable Pastoral.

Le Principal

Il est nommé par l'Évêque sur proposition du Supérieur de la congrégation responsable de la gestion de l'établissement si c'est un religieux. Il est à la tête du collège. Il définit la politique générale du collège tout en rendant compte à l'Évêque. Le Principal est donc le responsable administratif de l'établissement. Il entretient avec les différentes autorités des relations verticales et horizontales dans la forme et les limites de la réglementation en vigueur et rend compte du fonctionnement de l'établissement à ses chefs hiérarchiques et au MINEDUC⁷⁴. Il veille au strict respect des textes et règlements en vigueur dans son établissement. Le Principal est tenu de produire à toute réquisition des autorités compétentes, les documents relatifs à

⁷⁴T.O Arrêté N° 41/J1/23/MINEDUC/DEP, Section 2, Article 14, alinéas 2, portant définition des attributions des différents organes et responsables des établissements scolaires ou de formations privés, décembre 1995.

sa structure. Il exerce une autorité administrative sur tout le personnel en service dans son établissement. A cet effet :

il contrôle et surveille tous les agents de l'établissement ;

il propose au fondateur les recrutements, les avancements et les sanctions ;

il propose au fondateur tous les aménagements qu'il juge utiles à l'amélioration des conditions de vie et de travail⁷⁵.

Il ordonne les dépenses relatives au fonctionnement et à la rémunération du personnel conformément au budget préalablement établi par le Conseil d'établissement.

En plus des fonctions administratives, le Principal veille sur le régime pédagogique. A ce titre, il :

procède au recrutement des élèves ;

préside les conseils pédagogiques ;

veille à l'application de la réglementation scolaire dans son établissement (horaires, programmes, bulletins de notes).

Malgré ces relations directes avec le ministère de tutelle sur le plan technique, le Principal demeure l'employé du fondateur⁷⁶. A cet effet, il est tenu :

de lui adresser périodiquement un rapport sur le fonctionnement général de l'établissement ;

⁷⁵ T.O Arrêté N° 41/J1/23/MINEDUC/DEP, Section 2, Article 18 portant définition des attributions des différents organes et responsables des établissements scolaires ou de formations privés, décembre 1995.

⁷⁶T.O Arrêté N° 41/J1/23/MINEDUC/DEP, Section 2, Article 20, portant définition des attributions des différents organes et responsables des établissements scolaires ou de formations privés, décembre 1995.

de respecter et d'exécuter ses instructions, lorsqu'elles sont conformes à l'esprit des textes et de la réglementation en vigueur.

Quant aux autres constituants du personnel administratif du collège, ils sont nommés par le Principal.

Le Directeur des Études et le Responsable Apprentissage

Ils sont chargés de l'action pédagogique et des études. A ce titre, ils :

établissent les emplois de temps ;

veillent au suivi effectif des cours et à l'application des programmes par les enseignants et à la bonne tenue des registres et documents pédagogiques ;

organisent périodiquement l'harmonisation des évaluations et des examens blancs.

Le Collège De La Salle de Douala dispose à cet effet d'un Directeur des études qui a en charge l'enseignement général, tandis que le Responsable Apprentissage gère le volet enseignement technique⁷⁷.

L'Économe

L'Économe est devant le fondateur et le principal, le responsable de la gestion financière de l'établissement. A cet effet, il :

prépare en liaison avec le Fondateur et le Principal le budget prévisionnel de l'année scolaire qui est soumis au conseil d'établissement ;

perçoit toutes les recettes de l'établissement, car c'est auprès de ce dernier que se font toutes les opérations relatives aux finances. Notamment les frais de scolarité et des différents examens ;

⁷⁷ Entretien avec William Elock Yonga, 50 ans, chef atelier mécanique, Douala le 21 mars 2016.

exécute les dépenses sur ordre écrit, soit du Fondateur en ce qui concerne les dépenses d'investissement ; soit du Principal en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et de rémunération du personnel ;

tient à jour les documents comptables de l'activité scolaire conformément aux principes de gestion des activités scolaires ;

prépare en liaison avec le Fondateur et le Principal les dossiers financiers et éventuellement le dossier de demande de subvention ;

tient à jour, en rapport avec le Principal et les délégués des élèves, le journal de la coopérative scolaire ;

tient l'inventaire de tout le matériel de l'établissement et la comptabilité-matière dont il assure la gestion sous les instructions du Principal⁷⁸.

Le Chargé de Discipline

Il veille sur le strict respect de la discipline au sein de l'établissement et de l'application scrupuleuse du règlement intérieur.

Le Responsable pastorale

Il assure le suivi des activités religieuses et le rayonnement de l'établissement par une organisation des activités Post et Péricolaires.

Ces différents responsables qui ont rang de chef de service encadrent un personnel cosmopolite constitué d'enseignants et de personnels de soutien ou d'appui.

2- Le personnel enseignant

Le corps enseignant du Collège de la Salle de Douala, comme dans de nombreux établissements scolaires de l'enseignement privé catholique,

⁷⁸ T.O. Arrêté N° 41/31/23/MINEDUC/DEP. Section 2, Article 29 portant définition des attributions des différents dirigeants et responsables des établissements scolaires ou formations privés, décembre 1995.

comprend trois principales catégories à savoir : les vacataires, les permanents et les frères de la Congrégation⁷⁹.

a- Les vacataires

Les vacataires sont considérés selon le dictionnaire *Petit Larousse* des personnes employées pour un temps déterminé à une fonction précise. Au Collège de la Salle de Douala, ceux-ci constituent deux catégories :

les Vacataires fonctionnaires ;

les Vacataires non fonctionnaires.

- Les vacataires fonctionnaires

En effet, le Collège de la Salle de Douala emploie une quarantaine de vacataires fonctionnaires si on s'en tient au fichier du personnel de 2013. Ceux-ci sont des enseignants de la Fonction Publique exerçant dans les établissements publics. Le Frère Stéphane FOKA souligne par ailleurs que ces derniers sont recrutés sur la base des besoins de l'établissement et sont rémunérés en fonction de leur diplôme. Cette rémunération varie entre 1 000 Frs CFA/heure pour le diplôme de l'Enseignement Secondaire Premier Grade (DIPES I) et de 1300 Frs CFA/heure pour les détenteurs du diplôme de l'Enseignement Secondaire de Deuxième Grade (DIPES II). Les vacataires-fonctionnaires ont un contrat à durée déterminée (CDD), valable pour l'année scolaire, poursuit-il.

Dans la même lancée, Gildas Martial Ngaleu reconnaît les efforts faits par la Direction du Collège de la Salle de Douala dans le traitement dû à leur corps. Il souligne entre autre le paiement à temps de leurs prestations

⁷⁹ Fichier du personnel de 2013-2014.

mensuelles et la prime d'ancienneté octroyée par l'Association des Parents d'Élèves et des Enseignants (APEE)⁸⁰.

- Les vacataires non fonctionnaires

Tout comme leurs collègues fonctionnaires, les vacataires non-fonctionnaires sont recrutés en fonction des besoins de l'Établissement et sur la base de leurs diplômes. Ces nombreux diplômes sont exigibles pour dispenser l'Enseignement Général ou l'Enseignement Technique⁸¹. Le Collège de la Salle de Douala en compte une dizaine.

Le Frère Stéphane Foka rappelle par ailleurs que le principal objectif visé à travers le recrutement des vacataires non-fonctionnaires est de leur offrir une formation d'enseignants sur le tas afin d'en faire des enseignants permanents si besoin en est. En dehors de cet aspect noble, ceux-ci bénéficient également des mêmes avantages que leurs collègues fonctionnaires⁸².

b- Les enseignants permanents

Le corps des enseignants permanents est cette catégorie d'enseignants qui font partie des employés à plein temps d'une institution scolaire. Selon le fichier du personnel du Collège De La Salle de Douala, on recense précisément trente-sept enseignants parmi le personnel permanent. Ces derniers constituent la cheville ouvrière de l'Établissement. En effet, ils occupent la majeure partie des plages horaires car ayant pour obligation d'exécuter les dix-huit heures hebdomadaires telles que mentionnées dans leur contrat.

⁸⁰ Entretien avec Gildas Martial Ngaleu, 50 ans environ, enseignant vacataire, Douala le 14 février 2016.

⁸¹T.O. Décret N°76/385 du 3 Septembre 1976 portant régime administratif et pédagogique de l'enseignement privé du Cameroun. 1985.

⁸² Entretien avec Frère Stéphane Foka, 52 ans, directeur du Collège De La Salle de Douala, Douala le 18 mars 2016.

Recrutés sur la base de leurs diplômes, ils bénéficient d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Le Frère Stéphane Foka reconnaît que les salaires des permanents sont proportionnels aux compétences et aux diplômes. Ces salaires répondent aux critères fixés par le code du travail avec une grille salariale à l'appui affirme-t-il⁸³.

Cependant, il reconnaît également que cette grille est valorisée au constat de ce que propose le code du travail.

Monsieur Jacques Tchinda abonde dans le même sens en soulignant que la structure dont il a la charge, l'Association des Parents d'Élèves et des Enseignants (APEE) avait entrepris de soutenir les permanents en général et les enseignants permanents en particulier⁸⁴. Il révèle que l'APEE subventionne les primes de sujétion octroyée à cette catégorie de personnel et les accompagne dans les moments de joie ou de peine.

Madame Anne Volonté Ntogue s'inscrit dans la même logique en reconnaissant que, outre l'emploi stable dont bénéficie les enseignants permanents, de nombreux avantages leurs sont accordés⁸⁵. Ils bénéficient notamment des prêts scolaires à la rentrée et l'opportunité d'inscrire leurs enfants légitimes dans cette institution scolaire avec une réduction de scolarité de 50%⁸⁶.

Tout près des enseignants vacataires, on retrouve les frères de la Congrégation des FEC.

c- Les Frères de la Congrégation

La présence des FEC au Collège de la Salle de Douala remonte à la création de cette Institution Scolaire Privée Catholique. Au départ, en 1954 il

⁸³ Grille des salaires du personnel de l'enseignement privé du Cameroun.

⁸⁴Entretien avec Jacques Tchinda, 60 ans, Président de l'APEE, Douala le 13 février 2016.

⁸⁵Entretien avec Anne Volonté Ntogue, 36 ans, enseignant permanent de Français, Douala.

⁸⁶Règlement Intérieur du personnel du Collège De La Salle de Douala, article 4, p.3.

y avait cinq Frères pour soixante élèves⁸⁷. Soixante années plus tard, le Collège de la Salle de Douala ne dénombre que cinq Frères. Ces derniers s'investissent spécifiquement dans le département de la pastorale. Selon les statuts des FEC, District d'Afrique Centrale, leurs salaires sont fixés par le Directoire Administratif.

Pour accompagner le personnel enseignant du Collège de la Salle de Douala, on note la présence d'un personnel qualifié de soutien ou d'appui.

3- Le personnel de soutien ou d'appui.

Comme dans la plupart des établissements scolaires privés Catholiques du Cameroun, on note la présence d'une catégorie de personnel dont la fonction n'est pas d'enseigner dans les salles de classe⁸⁸.

Au Collège de la Salle de Douala, cette catégorie du personnel occupe les fonctions de vigile, d'agent d'entretien, de magasinier, d'électronicien, de menuisier, d'infirmier, de docteur et de ménagère. Ces derniers jouissent des contrats signés de gré à gré avec le Directeur du Collège de la Salle de Douala reconnaît le Frère Stéphane Foka⁸⁹.

On remarque donc ainsi que l'organisation du Collège de la Salle de Douala repose sur un personnel divers et varié qui concourt au fonctionnement de cette institution scolaire.

⁸⁷SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, p.254.

⁸⁸B. Dzodzie, "L'enseignement confessionnel au Cameroun. Le cas de l'enseignement catholique, grandeur, turbulence et permanence, 1960-1990", Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, ENS, 2002, p.56.

⁸⁹ Entretien avec Frère Stéphane Foka, 52 ans, directeur du Collège De La Salle de Douala, Douala le 18 mars 2016

II- LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE LA SALLE

Selon sa fiche identitaire, Le Collège De La Salle de Douala est un établissement d'enseignement technique industriel second cycle et enseignement général cycle complet conformément aux références des autorisations d'ouverture⁹⁰. Il a un régime unique d'externat.

À son ouverture en 1954, le collège ne disposait pas d'un uniforme spécifique pour les élèves. C'est en 1965 sous le Frère Aurélien Deschenes que la décision fut prise d'instaurer un uniforme, pantalon bleu et chemisette bleu marine. Mais en 1970 l'uniforme change de couleur, pantalon bleu et chemisette blanche. Plus tard, dans les années 1980, un nouvel uniforme fut adopté et constitué d'un pantalon bleu ciel et d'une chemisette blanche⁹¹. Aujourd'hui, la tenue scolaire se présente comme suit : un pantalon pour les garçons ou pantalon et jupe gris clair et une chemisette avec des motifs rouge sur fond blanc pour les filles. Les parents s'assurent cependant que l'uniforme que porte leur enfant est assez ample sur eux, faute de quoi ces derniers s'exposent à des sanctions disciplinaires. Au regard de sa fiche identitaire, nous présenterons le fonctionnement de cette institution scolaire privée catholique, qui s'appuie sur le type de régime d'externat, la discipline et les ressources dont elle dispose.

1- Le régime d'externat

Selon la réglementation en vigueur au Cameroun portant sur l'organisation et le fonctionnement des établissements privés, deux types de régime sont reconnus. Il s'agit du régime d'externat et du régime d'internat⁹².

⁹⁰ACDLS, Arrêté n°040/MEJEC/ET/du 25/08/1965.

ACDLS, Arrêté n°4848/07/MINESEC/SG/DEJN/SDSE-DETN/SC-EPETN du 14/09/2007.

ACDLS, Arrêté n°81/21/MINESEC/SG/DESG/SDSEPEG du 09/05/2011.

⁹¹ Entretien avec Roger Niatchoubang, 56 ans, ancien élève, homme d'affaires, Douala le 14 février 2016.

⁹² T.O. loi N°76/15, Article 2, du 8 Juillet 1976 portant organisation de l'enseignement privé au Cameroun.

Depuis sa création en 1954, le Collège de la Salle de Douala n'a connu exclusivement que le régime d'externat. Celui-ci consiste à reconnaître cette institution scolaire comme n'admettant que des élèves externes. Autrement dit, ce sont des élèves qui suivent des cours dans une école sans y coucher et sans y prendre leur repas.

C'est donc ainsi dire que les élèves du Collège de la Salle de Douala ou Lassalien quittent leurs chaumières tous les matins pour leur établissement où ils sont encadrés selon le règlement intérieur qui régit la vie au sein de l'établissement.

2- La vie au sein de l'établissement et la discipline

Le quotidien au Collège De La Salle de Douala est à lui tout seul toute histoire. Il est régit par les règlements intérieurs des élèves et du personnel.

a- La vie au sein de l'établissement

La vie au sein de cette institution scolaire s'appuie essentiellement sur le règlement intérieur. Le règlement intérieur du Collège de la Salle de Douala est approuvé par le Comité de Direction du Collège de la Salle.⁹³ Il repose sur la notion de contrat librement accepté par tous. Lors de la rentrée scolaire, les parents et les élèves le signent, ce qui les engage à le respecter. Celui-ci met ainsi l'accent sur les points focaux suivants :

les modalités d'admission ;

les horaires ;

le déroulement des cours ;

le travail scolaire ;

la tenue vestimentaire ;

⁹³Règlement Intérieur du Collège De La Salle de Douala, année scolaire 2013-2014, p.9.

le suivi médical ;

l'Assurance.

En ce qui concerne les modalités d'admission au sein du Collège de la Salle de Douala, elles reposent sur trois conditions à savoir : le concours d'entrée pour les classes de 6^{èmes} et 2^{ndes}, et Étude de dossier pour les classes intermédiaires. Elles spécifient cependant qu'il n'ya pas de recrutement pour les classes de 3^{ème}.

Parlant des horaires au Collège de la Salle de Douala, ils sont applicables du Lundi au Vendredi, sauf cas exceptionnel après avis de la direction. Ainsi, les horaires sont les suivants : Lundi matin dès 7h00 (du Mardi au Vendredi matin) de 7h30 à 12h00. La récréation a lieu de 10h00 à 10h20. La grande pause a lieu de 12h00 à 13h00. L'après-midi couvre de 13h00 à 16h45. Par ailleurs, il est spécifié que le portail est fermé tous les jours à 7h20 le matin, sauf le Lundi à 6h50 et ne sera rouvert qu'à 16h00 pour la sortie des élèves des classes de 6^e et 5^e⁹⁴.

Tout au long de la journée, la sirène se fait entendre :

dix minutes avant le début des cours le matin et le soir ;

pour marquer la fin du sport-midi, trente minutes après le premier appel de début des cours de la soirée ;

aussi pour indiquer le début et la fin de chaque cours.

La cérémonie de levée de couleurs a lieu à 7h00 le Lundi, présidée par la Direction ou autre personne indiquée, avec la présence de tout le personnel en poste, tous les titulaires et tous les élèves. Les chargés de discipline et les enseignants assurent l'ordre. L'hymne national est chanté par tous.

⁹⁴ Règlement Intérieur du Collège De La Salle, année scolaire 2013-2014 p.10.

Le déroulement des cours quant à lui s'appesantit dans la salle de classe et à l'atelier où l'élève doit occuper la place qui lui est assignée par le professeur titulaire. Il est par ailleurs spécifié qu'en cas d'absence du professeur, les élèves l'attendent en silence en classe pendant 5 minutes. Alors, le président de la classe va avertir le directeur des études du cycle qui avisera.

Concernant le travail scolaire, le règlement intérieur recommande que chaque élève se munisse des livres, cahiers et instruments requis pour suivre les cours correctement dans chaque matière. Par conséquent, tous les devoirs à domicile doivent être faits obligatoirement. Il est ainsi fait mention de ce que le 15 Octobre de chaque année est la date fixée pour contrôler tout le matériel scolaire des élèves.

C'est également dans cette mouvance qu'est instituée une rencontre obligatoire des titulaires le Lundi avec leurs élèves après le rassemblement. Le Procès-Verbal est déposé à la Direction des Études de chaque cycle par le secrétaire de la classe le jour suivant, signé conjointement par le titulaire et le secrétaire de la classe.

Par ailleurs, à la fin de chaque séquence, de même qu'en fin de trimestre, le collège remet à chaque élève un bulletin qui rend compte de ses notes, de son application et de son comportement. Pour être admis en classe supérieur, l'élève devra totaliser au minimum une moyenne de 10/20 confirme Emmanuel Désiré Kima. Cependant souligne-t-il "conformément au règlement intérieur, l'élève qui n'a pas été évalué dans toutes les matières ne pourra en aucun cas prétendre au bulletin de notes"⁹⁵.

⁹⁵ Entretien avec Emmanuel Désiré Kima, 47 ans, directeur des études 2nd Cycle, Douala le 10 février 2016.

Enfin, à la fin de l'année, un diplôme du collège est remis aux classes d'examen à condition d'avoir obtenu au moins une moyenne remplissant les conditions fixées par le conseil de classe.

La tenue vestimentaire revêt une importance au Collège de la Salle de Douala. "Si l'habit ne fait pas le moine, on reconnaît le moine à son habit".

En effet, c'est dire que le Lassalien s'identifie par son uniforme sur lequel sont plaquées les initiales du collège. Aussi, l'uniforme est obligatoire tous les jours de classe, et en certaines occasions. Les jupes moulantes et courtes, les pantalons moulants, courts ou longs ne sont pas acceptés, stipule le Règlement Intérieur. Tout comme les chemises doivent être bien boutonnées, les noms et classe brodés avec du fil rouge vif sur la poche gauche ajoute Samuel Etouke Elimbi⁹⁶. Les noms et prénoms doivent être visibles sur les tenues et le port d'une ceinture est obligatoire, poursuit-il.

Aux heures d'atelier et de sport, chaque élève revêt la tenue appropriée, même les inaptes et les malades. Les blousons, casquettes, chapeaux, tricots, lunettes non médicales sont interdits. Seules les lunettes d'ordonnance médicale et de sécurité sont autorisées. Les colliers, bijoux, chaussures à hauts talons, babouches, vernis à ongles, parfums et tout produit de maquillage sont strictement interdits. Dans la même lancée qu'il est noté que toute flânerie dans les rues de la ville en uniforme de classe conduit l'élève à des sanctions. Toujours dans le cadre des interdits, pas de rasta ou tresses avec mèches. Les cheveux sont au ras, éventuellement tressés pour les filles.

Il est néanmoins admis dans ce cadre de porter un Tee-shirt à col simple blanc ou celui du Collège sous la chemise. Le Mercredi exceptionnellement, l'élève est autorisé à porter le Tee-shirt du Collège. Les tenues d'atelier et de sport se portent uniquement à l'intérieur de l'établissement et elles doivent

⁹⁶Entretien avec Samuel Etouke Elimbi, 55 ans environ, Chargé de Discipline, Douala le 14 février 2016.

être propres rappelle Gédéon Félicien Shaseh⁹⁷. En bref, l'élève doit arriver et repartir du Collège en tenue de classe conclut-il.

Le suivi médical est également un aspect primordial de la vie du Lassalien au sein de l'établissement scolaire. Il est ainsi souligné que pour raison de maladies, les élèves peuvent se rendre au dispensaire du Collège de 6h45 à 7h20, de 12h à 12h50 et de 16h15 à 17h30 ; aux heures de cours sur autorisation du Directeur des Études ou d'un chargé de discipline. Si le problème persiste, le responsable du dispensaire donne l'autorisation nécessaire à l'élève pour se rendre dans un centre de santé agréé par la Direction. Cette autorisation doit être visée par le chargé de Discipline confirme Joséphine Eone⁹⁸.

Au-delà de ces dispositions, chaque élève doit recevoir un vaccin antitétanique pour une meilleure protection dans les ateliers. Et il est clairement spécifié qu'en cas de maladie contagieuse ou chronique, les parents doivent le signaler dans le carnet de correspondance, un certificat de non contagion sera exigé à l'élève.

C'est pour compléter ce volet que l'assurance couvre l'élève. En effet, l'élève est protégé toute l'année scolaire, par une assurance, quand il est sous la responsabilité du Collège et sur le trajet normal entre la maison et l'établissement.

En bref, on peut relever que la vie du Lassalien au sein de l'établissement débute avec les modalités d'admission au Collège jusqu'à l'assurance qui lui est garantie, en passant par le respect des horaires, du déroulement des cours, le travail scolaire, la tenue vestimentaire et le suivi

⁹⁷Entretien avec Félicien Gédéon Shaseh, 45 ans, chargé de discipline adjoint, Douala le 14 février 2016.

⁹⁸Entretien avec Joséphine Eone, 40 ans, Docteur en médecine, responsable du dispensaire du Collège de la Salle, Douala le 19 mars 2016.

médical. Cependant le respect de la discipline est une condition sine qua none pour demeurer élève au courant de l'année scolaire.

b- La discipline

La discipline est comprise comme étant l'ensemble des règlements qui régissent certains corps, certaines assemblées à l'instar des écoles. S'inscrivant dans cette catégorie le Collège de la Salle de Douala applique une double discipline : celle des élèves et celle du personnel.

- La discipline des élèves

Tout élève inscrit au Collège de la Salle de Douala rentre en possession d'un carnet de correspondance permettant de faciliter la liaison entre tous les acteurs de la chaîne éducative du Collège. Toutes les prestations susceptibles de faciliter le séjour de l'élève au Collège de la Salle sont inscrites dans ce carnet de correspondance.

La discipline s'attarde d'abord sur les absences et les retards. C'est ainsi qu'il est stipulé que tout élève présent au cours le matin et absent dans l'après-midi sans permission du chargé de Discipline s'expose à une sanction⁹⁹. Les retards et les absences sont notés à chaque cours par les professeurs et le rapport est remis au chargé de Discipline par le secrétaire de la classe en fin de journée. Aussi est-il mentionné dans le carnet de correspondance que toute absence et tout retard notés non motivés et la destruction de la fiche de présence sont passibles de sanctions. Par ailleurs, les retards fréquents entraîneront la convocation des parents et les sanctions suivront. L'échelle des sanctions proposées dans ce cadre vont de :

09 à 15h : Avertissement ;

16 à 25h : Blâme ;

⁹⁹ Règlement Intérieur du Collège de la Salle de Douala, année scolaire 2013-2014 p.04

26h à 40h : 03 jours d'exclusion ;

41h et plus : 08 jours d'exclusion. (En cas de récidive, l'exclusion sera définitive).

Aussi pour éviter ces sanctions, les absences doivent être justifiées uniquement auprès du Chargé de discipline¹⁰⁰.

Cette discipline des élèves ne se limite pas seulement aux retards et absences. Elle englobe également la propreté des locaux et de préservation du matériel d'une façon générale.

Dans le premier cas, la discipline interpelle tous à la propreté de l'établissement en utilisant les poubelles pour papiers et rebus, et en conservant propres toilettes, cour intérieure, ateliers, classes et gymnases. Elle recommande aussi ici le respect des pelouses, arbustes et arbres au sein de l'Établissement.

Le second quant à lui insiste sur la sécurité dans l'atelier en se conformant aux directives du Chef d'atelier ou du professeur concerné. Il notifie également que se tirer, lancer des outils, crier, s'amuser sont inacceptables ; car le travail en atelier et en classe exige calme et concentration.

Le troisième cas enfin englobe les diverses infractions hormis la propreté et la sécurité en atelier. Il fait état de ce que le non-respect de la prière est passible de sanctions ; rester aux balcons ou dans les couloirs après le signal d'entrée en classe ou aux ateliers conduit à une sanction ; les cigarettes, les boissons alcooliques, les atteintes à la pudeur, les drogues et autres jeux de hasard sont strictement interdits ; les élèves n'ont pas accès aux salles des Professeurs sans autorisation ; on ne quitte l'atelier ou la classe qu'avec

¹⁰⁰Règlement Intérieur du Collège de la Salle de Douala, année scolaire 2013-2014 p.04.

l'autorisation du professeur, on ne quitte le collège aux heures de cours, qu'avec l'autorisation du Chargé de Discipline. Le vol, la fraude, la tricherie et la délinquance sont interdits ; les bagarres et querelles entre élèves, ainsi que toute attitude irrévérencieuse d'un élève à l'endroit d'une autre personne seront sévèrement punies ; les élèves doivent rester en classe pendant les interours ; tout élève surpris dans les couloirs et en séjour dans les cantines ou au gymnase est passible de sanctions ; pendant les heures de permanence, le comité de classe assure la discipline¹⁰¹.

Dans un environnement susceptible de détourner les jeunes, le Collège De La Salle de Douala offre cette garantie. C'est ce gage qui fait la force et le succès des établissements scolaires catholiques. Malgré leurs coûts élevés, les parents n'hésitent pas à déboursier des fortes sommes pour que leur progéniture ait une place.

D'ailleurs, même les élèves s'en plaignaient déjà. Jean Jacques Nonga se souvient qu'au début des années 1990, sous la première direction du Frère Marek Sitkiewitz, les élèves avaient affublé le collège du nom de "Cinzala", célèbre forteresse pour esclaves dans une série télévisée brésilienne¹⁰². Même la jeune génération s'inscrit dans cette pensée. L'un pense que le collège n'est pas différent d'une prison à cause de la sévère réglementation. L'autre pense que c'est un milieu pour endurcir la jeune fille. Cependant, bon nombre ne partage pas cette opinion et pense que tout y est mis pour l'épanouissement des élèves. La discipline au CEGTI-DLS n'est pas seulement une affaire des élèves. Tout le personnel de cette institution scolaire est également soumis à une discipline.

- La discipline du personnel

¹⁰¹ Le Comité de Classe est formé d'un Président qui est aussi le Chef de classe, d'un secrétaire, d'un trésorier et des délégués de balayage, de la prière, de la culture et du sport.

¹⁰² Entretien avec J. Jacques Nonga, 43 ans, ancien élève, Douala le 19 mars 2016.

Au CEGTI-DLS, tout membre du personnel, depuis la rentrée scolaire 2016, doit prendre connaissance du Règlement Intérieur du personnel du CEGTI-DLS et s'engager à le respecter. Dans ce dernier, il est précisé les sanctions dont sont passibles tout contrevenant. Les sanctions formelles suivantes peuvent ainsi être infligées : le rappel à l'ordre, l'avertissement, le blâme avec inscription au dossier, la mise à pied de un à huit jours et le licenciement.

Cependant, il est clairement spécifié que la sanction doit être proportionnelle à la faute¹⁰³. Celle-ci intervient après une demande d'explication écrite et adressée à l'employé par le Directeur. L'employé est tenu de répondre par écrit dans un délai de 48 heures.

Au demeurant, le personnel du CEGTI-DLS est soumis à la législation du travail au Cameroun.

C'est donc dire en fin de compte que tous les pans du quotidien au sein de l'établissement sont bien réglementés et reposent sur une discipline n'incitant à aucune incartade ni des élèves, ni du personnel.

À cela s'ajoute les ressources indispensables au bon fonctionnement d'une structure qui se respecte.

3- Les ressources

Les ressources sont comprises dans ce contexte comme étant des moyens financiers dont dispose le CEGTI-DLS pour fonctionner. Celles-ci proviennent essentiellement des frais de scolarité et des subventions.

¹⁰³Règlement Intérieur du personnel du Collège De La Salle de Douala, année scolaire 2013-2014 p.4.

a- Les frais de scolarité

Il s'agit de l'argent viré par chaque élève en guise de pension pour avoir accès aux enseignements au Collège De La Salle de Douala. Ceux-ci ont considérablement évolué avec le temps comme l'atteste ce tableau n°4.

Tableau n°4 : Évolution des frais de scolarité de 1974 à 2014.

Types d'enseignement	Enseignement général		Enseignement Technique					
	1 ^{er} cycle	2 nd cycle	2 ^{nde} ; 1 ^{ère} F1 ; GE ; MA			2 ^{nde} ; 1 ^{ère} ; Tle MF		
Années	2009	2014	1974	2000	2014	1974	2000	2014
Montants FCFA	160000	170000	185000	273000	293000	195000	283000	303000

Source : Archives du Collège De La Salle de Douala

On peut noter qu'en effet dans le premier cycle de l'enseignement général, il fallait déboursier 160000Fcfa en 2009 à son ouverture et 170 000 FCFA en 2014 ; soit une hausse de 10000Fcfa. Il en est de même pour l'enseignement technique dont les frais ont quasiment doublé en quarante ans. Ils sont essentiellement destinés à assurer les salaires, confie le Frère Stéphane Foka.

b- Les subventions

La subvention est une contribution que l'État ou des collectivités publiques, dans la limite des moyens disponibles, allouent aux organisations ou établissements scolaires ou de formations privés¹⁰⁴.

C'est ainsi qu'en Avril 1972, le Canada, par l'intermédiaire de l'Aide Canadienne au Développement International, accorde une subvention de 86 265 000 FCFA pour la reconstruction des ateliers. Les FEC de Québec ajoutent 27 000 000 pour compléter le coût de la construction et l'aménagement des terrains de sports¹⁰⁵.

En 1982, l'organisation non gouvernementale (ONG) de Hollande le (CEBEMO) finance l'achat d'équipement pour le démarrage de la section électronique.

À ce type d'aide s'ajoutent les aides ponctuelles de l'Association des anciens élèves du Collège¹⁰⁶ et des sociétés citoyennes de la ville de Douala¹⁰⁷. Elles appuient la Direction du collège lors des manifestations organisées au Collège.

L'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE) accompagne la Direction du Collège dans son fonctionnement¹⁰⁸. Elle octroie des primes aux différents personnels et contribue à l'équipement du laboratoire de Physique Chimie, des ateliers et du dispensaire, à la

¹⁰⁴ T.O.Décret N° 90/1461/ DU 09 NOVEMBRE 1990, titre III, chapitre III, fixant les modalités de création, d'ouverture, de fonctionnement et de financement des établissements scolaires et de formation privés au Cameroun.

¹⁰⁵ SPEC *l'enseignement catholique au Cameroun 1820-1990*, p.214.

¹⁰⁶ Entretien avec Simplicie Laga, 51 ans, président de l'association des anciens élèves, Douala le 21 mars 2016.

¹⁰⁷ Entretien avec Armand Moubandje, 39 ans, agent commercial aux Brasseries du Cameroun de Douala, Douala le 12 février 2016.

¹⁰⁸ Entretien avec Zacharie Fotso, 48 ans, secrétaire général de l'APEE, Douala le 14 février 2016.

reconstruction et à la rénovation des bâtiments et installation ; de même qu'elle participe à l'organisation des manifestations du collège¹⁰⁹.

Ces différentes ressources sont des apports inestimables dans le fonctionnement de cette institution scolaire. Elles garantissent en effet la paie et la motivation nécessaire du personnel pour perpétuer dans la formation des cadres et techniciens au Cameroun.

¹⁰⁹ A l'exemple du cinquantenaire en 2014 et le 60^{ème} anniversaire en 2014 célébrés avec faste.

CHAPITRE III : LA CONTRIBUTION DU COLLEGE DE LA SALLE DANS L'EMERGENCE DE L'ELITE INTELLECTUELLE AU CAMEROUN (1954-2014)

De 1954 à 1960, le Collège de La Salle alors en gestation fonctionne uniquement comme un Centre d'Apprentissage professionnel. En 1961, le Centre d'Apprentissage change de statut et devient le Collège d'Enseignement Technique et Industriel De La Salle (CETI). C'est fort de cette nouvelle dimension dans la formation professionnelle des jeunes que les F.E.C. font la demande de fonctionner comme une institution scolaire privée catholique d'enseignement technique industriel. Ils obtiennent cette reconnaissance le 25 août 1965¹¹⁰. Le second cycle technique industriel s'ouvre avec certaines filières au CETI De La Salle de Douala à partir de septembre 1991. Il en sera de même en 2009 où l'exigence d'adapter la formation à l'évolution des besoins socio-économiques poussera la communauté éducative du Collège De La Salle de Douala à ouvrir un cycle complet d'enseignement général et celui-ci devient alors CEGTI-DLS.

L'organisation et le fonctionnement du Collège De La Salle de Douala sont le socle qui promeut une éducation complète de l'Homme. Ainsi donc, depuis soixante ans, de 1954 à 2014, le Diocèse de Douala, les FEC et leurs collaborateurs laïcs de tout ordre restent engagés dans cette complexe et passionnante aventure de formation humaine, professionnelle et spirituelle des jeunes. Ce processus intègre trois axes majeurs : la formation au Collège de la Salle de Douala, les produits de cette formation et le milieu où s'effectue cette formation. Dans l'optique de présenter ces axes majeurs qui offrent une visibilité de l'œuvre d'entreprise au Collège de la salle de Douala, nous

¹¹⁰ Archives du Collège de la Salle de Douala, Arrêté N*040/MEJEC/ET portant reconnaissance d'un établissement Privé d'Enseignement Technique.

adoptons une approche tripartite. Celle-ci souligne d'abord une rigoureuse philosophie de l'éducation au Collège de la Salle de Douala. Ensuite la présentation des anciens du Collège de la Salle de Douala. Enfin, les infrastructures du Collège de la Salle de Douala.

I- UNE RIGOUREUSE PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION

L'une des finalités de l'école est la formation intellectuelle de l'Homme. Aussi, l'école catholique se définit essentiellement comme un service, car étant au service de l'Homme. Il s'agit d'aider l'enfant et le jeune à acquérir une personnalité digne de l'Homme, digne d'un fils de Dieu. Selon Madiba Essiben, l'enseignement catholique n'apporte pas seulement un utile appoint à l'enseignement officiel dans la scolarisation ; il est son incontournable auxiliaire. C'est lui qui a été à l'avant-garde de la lutte contre l'ignorance primitive¹¹¹.

Selon Descartes, " le mot philosophie signifie l'étude de la Sagesse, et par la sagesse ou la prudence dans les affaires, mais une parfaite connaissance de toutes les choses que l'homme peut savoir "¹¹². Cette pensée de Descartes démontre à souhait l'étendue illimitée des savoirs à inculquer aux apprenants. Le Collège de la Salle de Douala s'inscrit dans cette logique tout en se conformant aux programmes en vigueur du système catholique dans ce domaine. Le Collège De La Salle de Douala propose pour ainsi dire l'enseignement technique industriel, l'enseignement général et la pastorale.

1- L'Enseignement Technique (1954-2014)

En 1954 avec la prise en main de la direction par les FEC, le Centre d'Apprentissage Professionnel de la Salle ne connaît que la Menuiserie.

¹¹¹Madiba Essiben, *Colonisation et évangélisation, l'héritage scolaire du Cameroun (1885-1956)*, Berne, Peter Lang, 1980, p.28.

¹¹² R. Descartes, in *Dictionnaire Petit Larousse en couleur*, p. 365.

Le Centre d'Apprentissage compte soixante-seize (76) élèves menuisiers, répartis en quatre années¹¹³.

En 1956, la section ajustage ouvre ses portes avec une quarantaine d'élèves au compteur.

En 1958, une autre section s'ajoute : l'Électricité, celle-ci compte vingt-neuf élèves.

En Septembre 1960, la section Maçonnerie s'ajoute aux autres. Elle compte dix-neuf (19) élèves.

En 1964, devant les difficultés de placer ajusteurs dans les entreprises, cette section est fermée car elle ne répond plus à la demande de l'industrie reconnaissait le Frère Marek Sitkiewicz.

En 1967, les mêmes difficultés se présentent pour les élèves menuisiers et maçons. Répondant à un désir exprimé par le Ministre de l'Éducation Nationale, ces deux sections fermées. L'étude des besoins dirige le Collège d'Enseignement Technique de la Salle vers une autre orientation. C'est pourquoi la nouvelle section, la Mécanique de fabrication ouvre ses portes en 1968¹¹⁴.

Dès 1976, sous l'initiative du Directeur d'alors, le regretté Frère Lucien Martel, dans le but de répondre aux besoins de l'industrie au Cameroun, un projet d'une section en électronique est à l'étude. Un Frère canadien, ingénieur électronique vient quelques mois à Douala afin de travailler sur ce dossier.

En 1982, ce projet se réalise par la création d'une classe en atelier d'Électricité, grâce à l'aide reçue de l'ONG hollandaise CEBEMO. Mais c'est

¹¹³ SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, p.121.

¹¹⁴ Ibid., p.121.

en 1985 que cette section s'installe dans son nouveau pavillon d'Électronique (F3).

La même année, l'Informatique est inscrite au programme dans le pavillon d'Électronique.

En 1987, la section Fabrication Mécanique (F1) est ouverte.

En 1991, les sections Mécanique Automobile (MA) et Métaux en feuilles/Construction Métallique (MF/CM) sont ouvertes.

Ces différentes filières sont spécifiquement dispensées au second cycle de l'Enseignement Technique.

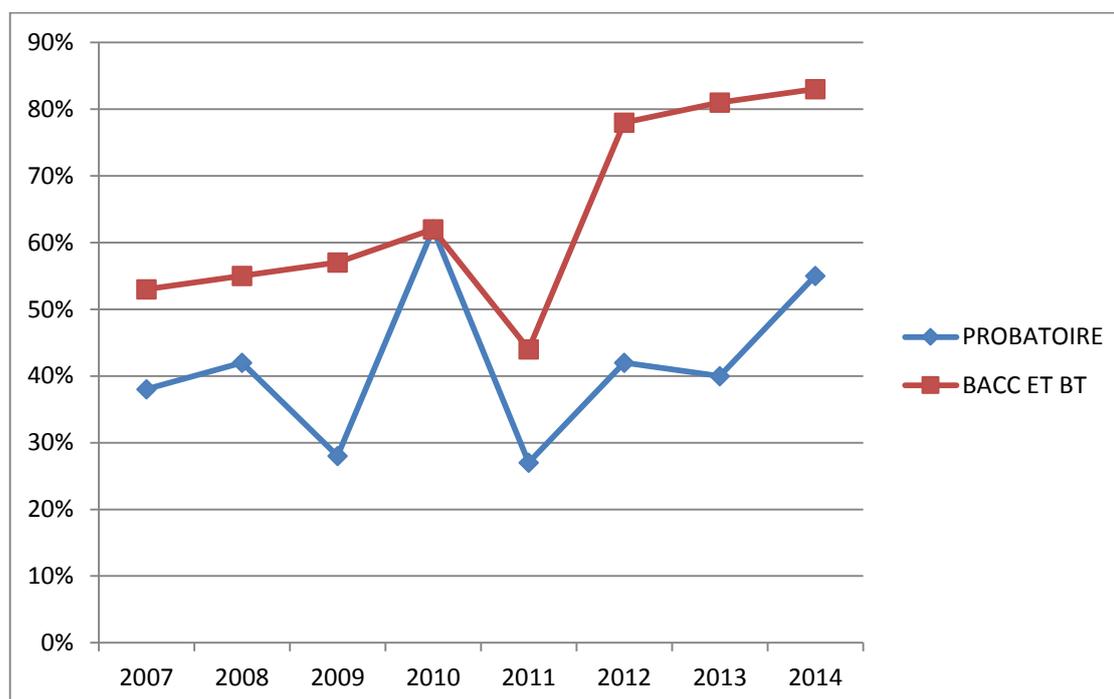
Cependant, les résultats obtenus aux examens officiels sont en dents de scie comme le relève le tableau 3 et le graphique 1.

Tableau 3: Les taux de pourcentages de réussite aux examens officiels de 2007 à 2014.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PROBATOIRE	38%	42%	28%	62%	27%	42%	40%	55%
BACC ET BT	53%	55%	57%	62%	44%	78%	81%	83%

Source : Archives du Collège de La Salle de Douala et par Bayée Jérémie

Graphique 1:Évolution des résultats aux examens officiels probatoire et baccalauréat de 2007 à 2014



Source : Archives du Collège de La Salle de Douala et par Bayée Jérémie

On peut observer les résultats au probatoire en huit éditions, six ne dépassent guère les 50%. Par contre, ceux du baccalauréat dépassent juste la barre des 50%, sauf dans les éditions de 2012, 2013 et 2014 qui connaissent une embellie. Dans l'optique de donner une formation complète aux jeunes apprenants dont il a la charge, le Collège de la Salle de Douala développe en son sein l'Enseignement Général.

2- L'Enseignement Général (2009-2014)

L'Enseignement Général fait son apparition au Collège de la Salle de Douala en Septembre 2009. Il fait suite à l'exigence d'adapter la formation à l'évolution des besoins socio-économiques, reconnaît Jacques Tchinda¹¹⁵. C'est également pour assoir une formation complète au sein de cette institution scolaire et donner l'opportunité à tout type d'élèves d'intégrer le

¹¹⁵ Entretien avec Jacques Tchinda, 60 ans, Président de l'APEE, Douala le 13 février 2016.

Collège De La Salle de Douala souligne Frère Stéphane Foka. Ce type d'enseignement est ouvert à cycle complet¹¹⁶.

On peut donc se rendre compte que l'enseignement catholique apparaît extrêmement important pour l'Homme, non pas seulement du point de vue de la demande, mais comme une mission de l'Église pour la société. Cette éducation a toujours affirmé clairement son droit et son devoir de s'impliquer dans la vie des hommes dans ce monde. A ce titre singulier, le devoir et le droit d'éducation appartiennent à l'Église à qui a été signifiée par Dieu la mission d'aider les hommes à pouvoir parvenir à la plénitude de vie chrétienne. C'est à ce juste titre que Louis Paul Ngongo pense que :

L'école a permis aux forces religieuses d'accroître leur influence parmi les populations du Cameroun et de poser ainsi un jalon de plus sur le chemin d'une société nouvelle. En bâtissant l'école avant l'église comme elles l'ont souvent fait, les organisations religieuses ont fourni à la fonction publique et au secteur privé, l'immense majorité de leurs cadres¹¹⁷.

En effet, les missionnaires à travers l'ouverture des écoles ont contribué, au lendemain des indépendances, à la formation de la première élite africaine.

On peut donc relever qu'outre la formation professionnelle, un accent est aussi mis dans la formation humaine et spirituelle des jeunes à travers la pastorale.

3- Les activités de la pastorale

L'école catholique se définit par la référence au Christ, Homme parfait, et à son Évangile qui est l'âme de cette école. Elle s'engage par conséquent à promouvoir l'homme intégral, parce que dans le Christ, toutes les valeurs humaines trouvent leur pleine réalisation et leur unité harmonieuse.

L'expression "activités pastorales" désigne globalement toutes les initiatives que l'on peut prendre en vue de rechercher la bonne santé, la

¹¹⁶ACDLSD, Arrêté n° 4848/07/MINSEC/SG/DEJN/SDSE-DETN/SC-EPETN du 14/09/2007.

¹¹⁷L.P. Ngongo, *Histoire des forces religieuses au Cameroun*, Paris, KHARTALA, 1982, p.52.

protection des âmes à tous les niveaux ; il s'agit de tout ce qui est mis en œuvre pour conduire l'homme afin de faire de lui un être debout, c'est-à-dire un homme intégral sur qui la Nation et l'Église puissent compter¹¹⁸. Pour atteindre un objectif aussi ambitieux, il faut donc considérer l'Homme sur plusieurs dimensions, notamment spirituelle, culturelle, sportive, admet Frère Guy Blaise Kameni¹¹⁹.

Au Collège De La Salle, depuis toujours ces dimensions de la personne sont très présentes à l'esprit des administrateurs. Ces dernières années spécialement, un grand service d'animation pastorale existe et est coordonné par le Frère Guy Blaise Kameni des FEC, secondé pour ce qui est de la partie spirituelle par M. Siméon Wantho, pour la culture par MM. Junior Bissa et William Elock Yonga et enfin pour le bien-être physique par Moïse Wami.

La mission fondamentale de la pastorale spirituelle consiste à faire des Lassalliens des hommes et des femmes de cœur en leur inculquant du mieux possible la notion de la crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse. Il est question d'aider chaque Lassallien à reconnaître son identité et sa spécificité et à se rappeler ces paroles de Jésus où il précise : "Je suis la vigne, vous êtes les sarments : celui qui demeure en moi et en qui je demeure, celui-là portera des fruits en abondance car, en dehors de moi vous ne pouvez rien faire"¹²⁰.

C'est dire que la pastorale spirituelle essaie donc au quotidien de développer cet idéal qui est le cheminement à la suite de Jésus à travers des activités traditionnelles telles :

¹¹⁸ Frère Guy Blaise Kameni, « discours des 60 ans du Collège De la Salle de Douala », *in le Collège De la Salle a 60 ans*, p.10.

¹¹⁹ Entretien avec Frère Guy Blaise Kameni, 46 ans, responsable de la pastorale, Douala le 10 Février 2016.

¹²⁰ Jean 15,5. *in La Sainte Bible version LouisSegond 1910*, Belarus, Printcorp, 2009, p.1047.

-les cours de Culture Humaine et Religieuse (CHR) se traduisant dans deux sous-ensembles à savoir : l'instruction religieuse d'une part et l'Éducation à la Vie et à l'Amour (EVA) d'autre part ;

-le respect scrupuleux des temps liturgiques ;

-les recollections en fonction des temps forts de l'année liturgique ;

-l'écoute ou la confession selon les circonstances ;

-le suivi des mouvements d'action catholique ;

-l'organisation des messes hebdomadaires ;

-l'organisation des activités caritatives : (quête pour les lépreux, visite des mineurs en prison entre autre) ;

-l'organisation des cours de catéchèse en vue des sacrements d'initiation chrétienne.

Les activités de la pastorale culturelle quant à elles concernent notamment la création des Clubs et Mouvements.

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Collège de la Salle recense une pléthore de Clubs dont on peut citer entre autre :

-le club musique ;

-le club santé ;

-le club scientifique ;

-le club mode et style ;

-le club anglais ;

-le club journal.

Comme mouvements, le Collège de la Salle regroupe :

- la J.E.C (Jeunesse Estudiantine Chrétienne) ;
- le groupe Biblique ;
- la chorale ;
- la liturgie et les enfants de chœur ici en photo n°2.

Photo 2: La chorale des élèves du Collège De La salle



Source : Archives du Collège De La Salle de Douala.

Cette photo illustre à souhait l'expression des élèves dans les mouvements.

Toujours dans le cadre de ses activités, la pastorale culturelle organise des sorties d'étude. Il est question ici de visiter des entreprises et joindre ainsi la théorie à la pratique professionnelle, relève Frère Guy Blaise Kameni¹²¹.

¹²¹ Entretien avec Frère Guy Blaise Kameni, 46 ans, responsable de la pastorale, Douala le 10 Février 2016.

C'est ainsi que certaines classes de Terminales F3 et MF/CM se sont rendues respectivement à la centrale hydroélectrique d'Edéa et au chantier naval de la marine en Mars 2014. Visite illustrée en photo 3¹²².

Photo 3: Une visite des élèves à la centrale hydraulique d'Edéa



Source : Archives du Collège De La Salle de Douala.

Cette photo démontre le souci du collège à lier la théorie à la pratique, afin que les apprenants soient prêts pour l'emploi.

Par ailleurs, les élèves sont initiés aux danses traditionnelles à l'instar du *Ben skin*, l'*Assiko* et de l'*Essewe* exécutées à certaines occasions. L'on ne saurait achever sans évoquer sans évoquer la participation aux différentes manifestations culturelles.

Le département d'Éducation Physique et Sportive(EPS) communément appelé le département "Sport" a pour objectif principal d'entretenir les corps à travers ses activités.

¹²² Anonyme, *60 ans du Collège De la Salle de Douala*, p.7

Ainsi, chaque classe a ses heures conventionnelles de cours dans la semaine et en plus, un championnat interclasse en football, hand-ball et basket-ball occupe les élèves et parfois les professeurs pendant les pauses de midi.

On va donc ainsi constater qu'en définitive, le Collège de la Salle de Douala applique cette éducation qui a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socioculturels, politiques et moraux.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue le fait que selon Jean Paul Messina, l'école catholique a été imposée comme condition préalable pour l'ouverture d'une station de mission par les autorités coloniales allemandes puis françaises afin d'asseoir leur influence¹²³. En effet, l'administration française notamment obligeait les missionnaires à ouvrir des écoles. Ceux-ci ne pouvaient installer une mission sans ouvrir une école. L'ouverture officielle pour la seconde n'était autorisée que quand l'engagement était pris pour la première. L'école était l'arme la plus efficace pour soumettre les populations locales à la domination du Blanc. Elle les coupe des racines historiques et naturelles et l'oblige à ne plus considérer son univers qu'avec des yeux de son maître. L'Église considère l'école comme un outil privilégié au service de sa mission. L'école catholique est un instrument de l'apostolat, selon Madiba Essiben :

Elle doit permettre l'expression de la foi catholique dans la masse des élèves en dispensant un enseignement à base religieuse. Elle travaille aussi à l'élévation du

¹²³ J.P.Messina, "Contribution des Camerounais à l'expansion de l'Eglise catholique :le cas des populations du sud-Cameroun 1890-1961", Thèse de Doctorat 3^e cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

niveau intellectuel des enfants, car c'est grâce à elle que la nouvelle Église pourra s'implanter¹²⁴.

C'est donc une formation exigeante, aussi bien de la part de ceux qui la donne que de ceux qui la reçoivent. Il s'agit de rechercher la réussite par le biais d'un effort permanent, de la persévérance et du goût du travail bien fait.

L'application de ces préceptes est une épreuve de longue haleine entamée avec les anciens du Collège de la Salle de Douala.

II- LES ANCIENS DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA

Le mot "ancien" est polysémique. Dans le cas d'espèce, nous retiendrons deux définitions : primo, qui n'est plus en fonction. Secundo, issu d'une promotion d'école antérieure¹²⁵. Partant de ce postulat, il est question ici de mettre d'abord en relief les différents acteurs ayant été aux manettes à savoir les fondateurs et les directeurs, enfin l'élite issue des différentes cuvées du Collège de la Salle de Douala.

1- Les fondateurs.

Le Collège de la Salle de Douala, comme tous les établissements privés catholiques de la ville de Douala, a donc ainsi pour fondateur officiel l'Archidiocèse de Douala¹²⁶. Cette structure de l'Église Catholique romaine précédemment Vicariat Apostolique de Douala, a des hauts responsables qui font office de représentants officiels et par ricochet les fondateurs. Depuis la mise sur pied de cette structure en 1931 elle a connu six responsables succinctement présentés dans le tableau 5 suivant :

¹²⁴Madiba Essiben, *Colonisation et évangélisation, l'héritage scolaire du Cameroun (1885-1956)*, Berne, Peter Lang, 1980.

¹²⁵*Dictionnaire Petit Larousse en couleur*, Edition 1989, P. 51.

¹²⁶ Ibid.

Tableau 4: Évêques et Archevêques de l'Archidiocèse de Douala de 1931 à 2014

Nom(s) et Prénom(s)	Congrégation	Fonction	Période d'exercice
Mgr Mathurin Le Mailloux	Spiritain	-1 ^{er} Préfet Apostolique -1 ^{er} Vicaire Apostolique de Douala	1931-1932 1932-1949
Mgr Pierre BONNEAU	Spiritain	-2 ^e Vicaire Apostolique de Douala -Évêque résidentiel de Douala	1946-1955 1955-1957
Mgr Thomas MONGO	Diocésain	-Évêque auxiliaire de Douala -Évêque résidentiel de Douala	1956-1967 1967-1973 (Démissionne pour raison de santé)
Mgr Simon TONYE	Diocésain	-Évêque coadjuteur de Douala -Succède à Mgr Thomas MONGO -1 ^{er} Archevêque de Douala	1970-1973 1973 18/03/1982-1991 (Démissionne pour raison de santé)
Cardinal Christian TUMI	Diocésain	-Succède à Mgr. Simon TONYE Comme Archevêque -Renonciation à la charge. -Renonciation à la charge acceptée et entrée en vigueur.	Le 17/11/2009 à 12h
Mgr Samuel KLEDA	Diocésain	-Archevêque, succède au Cardinal Christian TUMI.	Depuis 2009

Source : Archives de l'Archidiocèse de Douala.

À l'observation, on peut noter que l'Archidiocèse de Douala a déjà connu six Évêques dont deux spiritains et quatre diocésains. Cependant, c'est

Mgr Bonneau qui devient le premier Évêque résidentiel et Mgr Simon Tonyè en devient le premier Archevêque. On note aussi que c'est cet Archidiocèse qui a donné le seul et unique Cardinal camerounais. Dans cette tâche d'administration immense, les Évêques Fondateurs sont assistés par des Directeurs et ou Principaux qui administrent au quotidien les établissements scolaires dont ils ont respectivement la charge. Au collège De la Salle de Douala, ce sont des Directeurs qui ont la responsabilité de mener à bien le fonctionnement de cette institution scolaire depuis sa création.

2- Les Directeurs

Le Collège De la Salle de Douala, placé sous la direction des FEC depuis 1954, a connu douze directeurs jusqu'à nos jours comme le stipule le tableau n°5 :

Tableau 5: Les Directeurs du Collège De La Salle de 1954 à 2014

Noms	Nationalité	Période d'exercice
Frère Romuald Gamache	Canadienne	1954-1965
Frère Aurélien Deschenes	Canadienne	1965-1973
Frère Lucien Martel	Canadienne	1973-1979
Frère Elie Pouliot	Canadienne	1979-1985
Frère Daniel Croteau	Canadienne	1985-1988
Frère Marek Sitkiewicz	Polonaise	1988-1993
Frère Jean Claude Mauvilly	Française	1993-1996
Frère Gilles Martineau	Canadienne	1996-2000
Frère Jacques Botondo	Camerounaise	2000-2002
Frère Roger Cotnoir	Canadienne	2002-2003

Frère Frédéric Douala	Camerounaise	2003-2006
Frère Marek Sitkiewicz	Polonaise	2006-2011
Frère Stéphane Foka	Camerounaise	2011-

Source : Archives du Collège De la Salle de Douala.

Au regard de ce qui précède, le Collège De La Salle de Douala a connu douze Directeurs dont trois Camerounais à savoir : les Frères Jacques Botondo, Frédéric Douala et Stéphane Foka qui est aux manettes depuis 2011. Ces derniers sont des purs produits du collège. Tout à côté, le collège a également enregistré des Directeurs de plusieurs nationalités à savoir canadienne française et polonaise. Ces Directeurs ont encadré au fil des ans un personnel et de nombreux apprenants. Parmi ces derniers, des milliers de cadres et techniciens émergent et font l'élite issue de cette prestigieuse institution scolaire.

3- Les anciens élèves ou élites

En 1954, le Collège De la Salle de Douala fonctionne uniquement comme un Centre d'Apprentissage en Menuiserie, en Ajustage, en Mécanique Automobile, en Électricité et en Maçonnerie¹²⁷. Il accueille soixante apprenants qui occupent cinq (05) ateliers et cinq (05) salles de classe. Six (06) ans après, de 1954 à 1960, les effectifs des apprenants passent de soixante (60) à deux cent soixante (260).

En 1961, en changeant de statut pour devenir Collège d'Enseignement Technique De la Salle, les effectifs des apprenants passent de deux cent soixante (260) à trois cent trente-sept (337). Désormais, les formations s'étendent sur quatre (04) ans et sont sanctionnées par un Certificat

¹²⁷ Anonyme, *Projet stratégique du Collège De La Salle de Douala, axe d'actions éducatives*, p. 8.

d'Aptitude Professionnelle (CAP) obtenu après des évaluations organisées par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Culture (MEJEC)¹²⁸.

Depuis soixante ans, de 1954 à 2014, les Frères et les collaborateurs laïcs restent engagés dans cette passionnante aventure de formation humaine et professionnelle des jeunes. Depuis lors et à leur actif, on compte par milliers des cadres et techniciens camerounais et africains passés par le Collège De la Salle de Douala qui participent modestement au développement du Cameroun et de l'Afrique.

De ces nombreuses cuvées, on recense ces principaux personnages qui constituent la crème de l'élite formée dans cette structure d'encadrement des jeunes. On peut le noter à travers cet échantillon au tableau n°6:

Tableau 6: Échantillon de quelques cadres et techniciens formés au Collège De La Salle de Douala.

Nom(s) et Prénoms	Nationalité	Fonction
TCHUGOUM André	Camerounaise	Chargé d'Attache au chantier Naval
SEUDIE Patrick	Camerounaise	Chef d'Entreprise, Futur Ingénieur
NGAMOU Serge Lumière	Camerounaise	Chef d'Entreprise SelungIngeniery
MOLUH Emmanuel	Camerounaise	Cadre au Groupe Mantung
NGUEDEU Aristide	Camerounaise	Chef d'Entreprise Digital SARL
WOUFFO Georges	Camerounaise	chef d'Entreprise ENER Industry
NGUEWO Pierre	Camerounaise	Chef d'Entreprise Fabrique Meca
KOUAM SIMO Magloire	Camerounaise	Ingénieur ADC
FOTSO Antoine	Camerounaise	Ingénieur BTP
Frère DOUALA Frédéric	Camerounaise	Ancien Principal
Frère BOTONDO Jacques	Camerounaise	Ancien Principal
Frère FOKA Stéphane	Camerounaise	Principal depuis 2011
Frère DJEUKAM Blaise	Camerounaise	Superviseur Provincial des FEC pour l'Afrique Centrale
NOUDJOU Emile	Camerounaise	Enseignant F1

¹²⁸ Ibid.

NDJOMO TCHUEN GANG Hervé	Camerounaise	Enseignant F1
MBOCK Gaston	Camerounaise	Enseignant F1
NGAKEA Joseph	Camerounaise	Enseignant F3
NDJEOUA Désiré	Camerounaise	Ingénieur
ZANDRE PACOLE	Centrafricaine	Ingénieur
DAWE Paul	Tchadienne	Ingénieur
MOUSSA Richard	Tchadienne	Ingénieur
AJAVON BOILEAU Stéphane	Ivoirienne	Ingénieur
MBAMOU Adolphe	Congolaise	Ingénieur

Source : Archives du Collège De la Salle de Douala.

Il se dégage ainsi que depuis soixante ans, l'œuvre de formation du Collège De La Salle de Douala a contribué à l'émergence d'une élite d'intellectuels camerounais en particulier et d'Africains en général.

A l'observation, on peut noter sans ambages que l'histoire du Collège De la Salle de Douala s'est faite avec l'apport des responsables de l'Archidiocèse de Douala et les directeurs qui se sont succédés à la tête de cette institution scolaire. Depuis soixante (60) ans d'existence, le Collège De la Salle de Douala a été le creuset de nombreux cadres et techniciens camerounais et africains.

Il n'en demeure pas moins vrai que les infrastructures du Collège De la Salle de Douala sont des atouts indispensables à une bonne formation des jeunes.

III- LES INFRASTRUCTURES DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA

Selon le *Dictionnaire Petit Larousse en couleur*, les infrastructures sont aussi comprises comme étant l'ensemble des installations au sol. En ce qui

concerne le Collège De la Salle de Douala, elles peuvent être circonscrites à l'enceinte de l'établissement, au bloc administratif, et les aires de sports.

1- L'enceinte de l'Établissement.

Mot polysémique, l'enceinte peut être définie dans le cadre de notre étude comme étant un espace clos. Le Collège De la Salle de Douala en tant qu'Institution de référence, est entourée d'une enceinte de sécurité. Sur la façade principale, on trouve une entrée avec portail et guérite faisant office d'entrée pour élèves, enseignants et personnels.

Le campus du Collège De la Salle de Douala occupe une superficie de près de deux mille trois cent cinquante mètres carrés (2350m²). Il abrite quatre bâtiments principaux. Cet ensemble est visible à travers cette vue panoramique de la photo n° 4.

Photo 4: Une vue panoramique du Collège De La Salle de Douala.



Source : Archives du Collège De la Salle de Douala.

Tout d'abord, il y'a la chapelle située derrière et à l'extrême gauche de la guérite. Juste après la chapelle, on aperçoit le bâtiment principal à un

niveau qui comprend essentiellement les salles de classe. Ensuite, c'est le bloc administratif qui jouxte le bâtiment principal à deux niveaux. Celui-ci abrite particulièrement le bureau du Chargé de discipline à gauche ; le Secrétariat et le bureau du Principal au centre ; le gymnase construit en 1960 à droite. Enfin, c'est le dernier bâtiment baptisé Lucien Martel de regrettée mémoire (1927-1985) qui jouxte le bloc administratif¹²⁹. Construit en 1972, il abrite principalement les ateliers, quelques salles de classe et quelques bureaux, notamment ceux des responsables de différents ateliers.

De façon assez prosaïque, on relève que de cinq (05) salles de classe et cinq (05) ateliers en 1954, le Collège De la Salle de Douala compte en 2014 : trente-quatre (34) salles de classe ordinaires, dont quinze (15) salles de classe climatisées pour le premier cycle pour une moyenne de quarante-trois (43) élèves par classe et dix-neuf (19) salles de classe avec ventilateurs pour le second cycle pour une moyenne de trente-trois (33) élèves par classe ; un (01) laboratoire de Sciences Physiques ; sept (07) ateliers ; une (01) bibliothèque ; vingt-deux (22) toilettes pour élèves ; dix (10) bureaux ; deux (02) salles d'Informatique dotées chacune de trente (30) ordinateurs ; Un (01) dispensaire ; une (01) salle des professeurs ; trois (03) terrains de sport ; le restaurant pour le personnel et la cantine pour les élèves.

On peut apercevoir les élèves en salle d'informatique en photo n°5.

¹²⁹ Ndlr : Lucien Martel, de nationalité française, a dirigé le Collège De La Salle de Douala de 1973 à 1979. Il fut à l'origine de la conception et de la réalisation des infrastructures menant à sa modernisation.

Photo 5: Les élèves en salle d'informatique.



Source : Archives du Collège De la Salle de Douala.

Cette photo illustre la volonté du collège à toujours se moderniser et offrir aux apprenants des installations adéquates.

Dans cet ensemble, la salle des professeurs occupe une place spéciale.

2- La salle des professeurs

Les établissements scolaires privés des Enseignements secondaires répondent à de nombreuses conditions infrastructurelles en conformité avec la catégorie reconnue comme le relève l'Arrête n° 00176/a/31/MINEDUC/DEP définissant les critères de classement des activités scolaires ou de formations privées¹³⁰.

Établissement de catégorie C, une structure de référence comme le Collège De La Salle de Douala s'efforce de répondre aux normes requises avec entre autre une salle des professeurs.

¹³⁰P. Lontsie-Keune, *L'enseignement privé au Cameroun de 1976 à 2005*, Textes fondateurs. p. 57.

La salle des professeurs du Collège De la Salle de Douala est donc une pièce conçue et aménagée pour le confort des enseignants qui constituent le personnel central d'une institution scolaire. Celle-ci est suffisamment spacieuse et est équipée de la climatisation, d'une (01) longue table, des bureaux ou postes individuels de travail, d'une (01) fontaine réfrigérante, un (01) coin toilette et des rideaux de décoration pour lui donner un éclat spécial selon Frère Stéphane Foka¹³¹. Celle-ci sert également à l'occasion de salle de réunions.

On peut donc ainsi relever que le confort et la sécurité des enseignants est une priorité au Collège De la Salle de Douala. Tout comme les enseignants, le bien-être des élèves en dehors de salles de classe et des ateliers est également pris en compte à travers l'aménagement des aires de sports.

3- Les aires de sports

Les aires de sports sont des espaces aménagés au sein Collège De La Salle de Douala pour la pratique des activités sportives. Cela fut toujours le cas, reconnaît M. Rigobert Tchakounte Ndjaga dans ces propos :

Dans les années soixante, nous franchissions la palissade qui entourait l'Établissement pour jouer au football sur le terrain vague devant le seul bâtiment qui y existait. C'était le lieu de rendez-vous de tous les jeunes du quartier Bonakouamang à la sortie de l'école. Le Samedi, les rencontres de football opposants les différents secteurs du quartier avaient lieu de l'aube au crépuscule. Le Dimanche, cet espace était à nouveau pris d'assaut dans l'après-midi par les jeunes des deux sexes. Il servait d'espace de jeux, de lieu de rendez-vous et de lieu de trafic de toute sorte car le gymnase était interdit aux non élèves, rapporte-t-il.¹³²

Ces propos sont corroborés par ceux de M. Etienne Ndjock Matip. Il reconnaît en effet qu'à cette période, le sport était un vrai moment de détente.

¹³¹ Entretien avec Frère Stéphane Foka, 52 ans, directeur du Collège De La Salle de Douala, Douala le 06 avril 2016

¹³²Entretien avec Rigobert Tchakounte Ndjaga, 65 ans, résident du quartier et concessionnaire automobile, Douala le 10 février 2016.

"Nous aimions passer du temps au gymnase car cela nous changeait du travail harassant passé dans les ateliers"¹³³.

Il faut en effet se souvenir qu'au cours des vacances scolaires de 1960, les six (06) Frères en charge de l'établissement et trente-cinq (35) élèves construisent le gymnase, le premier à Douala. C'est donc dire que la pratique du sport au Collège De la Salle de Douala est une tradition et une priorité pour les responsables en charge de cette institution scolaire. C'est ce qui justifie qu'en Avril 1972, grâce aux subventions de l'Aide canadienne au Développement et de Frères des Écoles Chrétiennes du Québec, le Collège De la Salle de Douala a pu aménager des terrains de sports.

A ces jours, cette institution scolaire avant-gardiste dans la formation dispose d'un gymnase totalement recouvert et réaménagé où se pratiquent de nombreuses disciplines sportives. En outre, il dispose d'un (01) stade de football assorti d'une (01) piste d'athlétisme. Ces infrastructures sportives sont certainement l'un des fondements des nombreux succès glanés au fil des ans par les équipes du Collège De la Salle de Douala lors des compétitions sportives inter scolaires et contribuant à la prestigieuse renommée de cet établissement scolaire. L'on ne saurait conclure sans s'arrêter sur un monument qui a marqué l'histoire de cette institution scolaire à savoir le monument du cinquantenaire.

Inauguré le 15 mai 2004 par le Ministre des Enseignements Secondaires de l'époque, Louis Bapes Bapes, le monument du cinquantenaire est une œuvre de l'architecte Julien Monkam. Ce monument ici en photo n°5, fut édifié pour marquer le passage symbolique à un demi-siècle d'histoire.

¹³³ Entretien avec Etienne Ndjock Matip, 70 ans, ancien élève et ancien cheminot, Douala le 11 février 2016.

Photo n° 5 : Monument du cinquantenaire du Collège De La Salle de Douala.



Source : Archives du Collège De la Salle de Douala

Comme on peut l'apercevoir, ce monument à travers les initiales D. L. S. et le buste de Jean Baptiste De La Salle, met en relief ce grand éducateur. C'est sans doute pour rappeler le rôle joué par Jean Baptiste De La Salle pour l'éducation des plus démunis et l'ériger en modèle pour la postérité.

En guise de conclusion, on peut souligner que les infrastructures du Collège De la Salle de Douala sont des atouts car elles favorisent un milieu où il fait bon vivre, tant pour le personnel que pour les élèves. Cependant, tout n'est pas idyllique au Collège De la Salle de Douala qui en soixante années d'existence a traversé des moments difficiles et fait face à des difficultés auxquelles des solutions sont proposées pour sa bonne marche.

CHAPITRE IV : LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LE COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA ET LES ESQUISSES DE SOLUTIONS

Toute œuvre humaine, à un moment de son histoire, atteint son apogée avant de connaître son déclin ou sa chute¹³⁴. C'est ainsi qu'après une période de gloire, le Collège De la Salle de Douala connaît à partir des années 1980 des difficultés qui vont entraver son fonctionnement et ternir sa renommée. Il s'agit de la conséquence des problèmes liés au fonctionnement des établissements scolaires en général et catholiques en particulier. Ce chapitre présente les difficultés rencontrées par le Collège De la Salle de Douala, ensuite il essaye de donner quelques perspectives de redressement de cette institution qui fait la fierté de la Région du Littoral.

I- LES CAUSES DES DIFFICULTÉS AU COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA

Les causes des difficultés du Collège De la Salle de Douala se manifestent sous deux ordres : les causes internes et les causes externes.

1- Les causes internes.

Elles sont inhérentes à la laïcisation du corps enseignant, l'instabilité du personnel, l'indiscipline des élèves, la gestion approximative et le gaspillage des responsables.

La laïcisation du corps enseignant et la perte de la conscience professionnelle

Depuis son ouverture, les FEC sont accompagnés dans cette œuvre éducationnelle par de nombreux laïcs..

¹³⁴ Ndamé Essoh, *Les problèmes posés par le système camerounais*, p. 63.

a- La laïcisation du corps enseignant La perte de la conscience professionnelle

La situation préoccupante est due en grande partie à la dégradation de l'efficacité et du dévouement du personnel enseignant, à la suite de la laïcisation et de la "camerounisation" qu'il a connus.

Au départ, les enseignants étaient des missionnaires, des Frères expatriés ou nationaux, ensuite ce furent des laïcs gagnés par la foi et l'esprit apostolique, et enfin, ce sont des chrétiens non pratiquants, indifférents et passifs vis-à-vis de l'église catholique. On note des contres témoignages de la part du personnel : polygames, chrétiens indifférents et passifs qui font par exemple prier les élèves alors qu'ils se tiennent dehors à bavarder, à manger ou fumer. De plus, nombreux sont ceux qui arrivent volontairement en retard au moment où les élèves doivent prier. Certains dispensent le cours de catéchèse comme une corvée, sans enthousiasme ni conviction, prétextant n'avoir pas été recrutés pour ça.

D'autres n'hésitent pas à prendre Dieu ou l'Église catholique, ses Évêques et ses Prêtres violemment à partie. Ces attitudes entament la spécificité même de l'enseignement catholique et elles ont des conséquences désastreuses dans la formation personnelle des élèves¹³⁵. En plus de la laïcisation du corps enseignant, la perte de la conscience professionnelle est également un problème qui mérite d'être examiné.

Ces enseignants considèrent leur métier comme un emploi quelconque¹³⁶. La modicité des salaires des enseignants entraîne le manque d'enthousiasme dans l'exercice de leur métier. C'est ainsi que, sur fond de mécontentement, cet esprit entame involontairement la préparation des cours

¹³⁵P. Lontsi-Keune, *L'éducateur*, Douala, MACASCO, Janvier 2007, p. 8

¹³⁶ L.P. Betene "Le SPEC aujourd'hui", in *SPEC L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, p.490.

qui désormais se fait de manière superficielle. De plus, ceux-ci deviennent irritables à la moindre facétie et même aux questions des élèves. Par conséquent, toutes ces attitudes ont des répercussions sur les résultats aux examens de passages et aux examens officiels. Certes la baisse de la qualité de l'enseignement est responsable de la baisse des taux de réussite, il n'en demeure pas moins vrai que les difficultés auxquelles font face le Collège De la Salle de Douala sont dues à la gloire de ce Collège. La réputation de sa discipline rigoureuse l'a transformé en un centre de dressage et de récupération des élèves en déperdition. Les parents y envoyaient les enfants de mauvais caractère en correction. En outre, la réputation de ses brillants taux de réussite aux examens, dans les séries techniques, diminue l'effort personnel. Les élèves commencent à faire des spéculations sur les probables taux de réussite en prenant comme base les taux de réussite des années précédentes¹³⁷. Chaque élève a espoir que le taux de réussite de l'année précédente se répètera à la fin de l'année et qu'il fera partie des admis. Outre la laïcisation du corps enseignant et la perte de la conscience professionnelle, l'instabilité des enseignants et l'indiscipline des élèves sont d'autres facteurs qui entravent le bon fonctionnement du Collège De la Salle de Douala.

b- L'instabilité des enseignants et des dirigeants

Les vacataires sont une frange très prisée par les chefs d'établissements scolaires privés, à cause de leur faible rémunération. Cependant, ils font preuve d'une instabilité qui a une incidence dans le fonctionnement et les résultats tout comme l'indiscipline des élèves.

- L'instabilité des enseignants

Les enseignants de cette institution scolaire sont assez instables, ils pratiquent ce que certains dirigeants appellent le mercenariat : cette instabilité

¹³⁷Entretien avec Kouam Simo Magloire, 50 ans, ancien élève et ingénieur ADC, Douala le 14 Février 2016.

est surtout observée chez les jeunes professeurs constamment en quête d'emplois plus rémunérateurs. Pour ces jeunes, l'exercice de l'enseignement dans les établissements catholiques est provisoire, juste le temps d'amasser un peu d'argent pour constituer des dossiers de demande d'emploi ou de concours, un moyen pour maintenir leurs connaissances et acquérir une expérience professionnelle.

L'instabilité est également sensible chez les professeurs des établissements secondaires publics (CES et Lycées) qui se font recruter dans les établissements catholiques. Ils sont affectés dans d'autres localités et laissent alors leurs postes vacants.

- L'instabilité des dirigeants

En plus de l'instabilité observée chez les enseignants, nous remarquons que le Collège De la Salle de Douala en soixante années d'existence a vu défiler douze (12) dirigeants dont : neuf européens et trois africains. Cette instabilité s'est souvent illustrée à travers les brefs séjours de certains dirigeants qui y séjournent seulement pendant un an ou deux. Le record de la longévité à la tête de cette institution est détenue jusqu'à ce jour par le Frère Aurélien Deschenes, soit huit (08) ans à la tête du Collège De la Salle de Douala¹³⁸. Ceci est perceptible à travers le tableau n° 7.

¹³⁸ Anonyme, Projet stratégique du Collège De La Salle de Douala, p. 8.

Tableau 7: Les taux de stabilité des enseignants du Collège De la Salle de Douala depuis 1980.

Durée du séjour en année	1	2	3	4-5	6-7	8-10	11-15	16 et +
Nombre de professeurs	53	41	15	05	15	11	06	06
Taux de stabilité %	26,8 %	19,8 %	8,7%	2,9%	8,7%	64%	35%	35%

Source : Archives Collège De La Salle de Douala.

Ce tableau révèle que le personnel enseignant du Collège De la Salle de Douala est assez instable. 26,8% ne séjournent qu'une année scolaire et 19,8% ne font que deux années scolaires. Ainsi 47,6% des enseignants sont très instables avec une durée de séjour d'un à deux ans. 9,6% ont une instabilité relative de 4 à 7 ans. 14,8% seulement séjournent au Collège pendant 8 ans et même plus.

En voyant ces agissements irresponsables et indéliçats des enseignants du Collège De la Salle de Douala, on a la nostalgie du dévouement et de l'attachement des enseignants d'autrefois, reconnaît avec amertume Mme Justine Yota¹³⁹. C'est par exemple le cas de Paul Mbog qui y a passé toute sa vie active : 29 ans dans l'enseignement dont 13 ans au Collège De la Salle de Douala. Il en est de même pour Émile Noudjou qui y enseigne depuis 1986 et le Frère Aurélien Deschenes qui a dirigé cette institution pendant huit ans. En plus de cette instabilité observée chez les enseignants et dirigeants de cet établissement, le Collège De la Salle de Douala est également le théâtre d'une indiscipline montante.

¹³⁹ Entretien avec Justine Yota, 54 ans, secrétaire de direction au Collège De la Salle de Douala, Douala le 9 Février 2016.

c- La dégradation de la discipline

La dégradation de la discipline se traduit par l'accroissement du nombre d'exclusion et l'institution prend des mesures énergétiques pour maintenir la discipline, l'un des principaux atouts majeurs des établissements catholiques. À cet effet, le non-respect de la ponctualité, de l'assiduité à tous les cours, du personnel apostolique, administratif et du personnel enseignant, etc. Ces cas d'indiscipline sont généralement observés chez les élèves provenant des établissements publics et privés laïcs¹⁴⁰. Les cas de déperdition sont devenus nombreux et fréquents : les élèves qui fument ou consomment de la drogue, certains fréquentent les débits de boisson, les boîtes de nuit et les salles de cinéma, les salles de jeux vidéo : des goûts contraires aux valeurs morales de l'Eglise Catholique. En plus de la dégradation de la discipline et de l'instabilité des enseignants et des dirigeants, une autre difficulté est due à la mauvaise gestion et au gaspillage des responsables.

d- La gestion approximative et le gaspillage des responsables

Le départ des expatriés à la tête du Collège De La Salle de Douala va entraîner la 'camerounisation' du corps enseignant et par conséquent une incidence néfaste dans les ressources de cet établissement¹⁴¹. Le départ des expatriés entraîne une rupture de l'aide extérieure. Les Camerounais recrutés comme enseignants pour remplacer ces expatriés vont grossir la charge salariale du collège sans drainer une quelconque aide comme leurs prédécesseurs. Ces enseignants se caractérisent plutôt par des revendications telles que la revue à la hausse et la régularité de leurs salaires¹⁴².

¹⁴⁰ P. Iontsi-keune, *L'éducateur*, p. 10.

¹⁴¹ Entretien avec Frère Jacques Botondo, 52 ans, ancien directeur du Collège De La Salle de Douala, Yaoundé le 28 février 2016.

¹⁴² J.P. Messina, 'L'enseignement catholique au cours de la période missionnaire', in *SPEC L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, p.47-48.

En plus de leurs indisponibilités et de leurs exigences qui coûtent chers à cet établissement scolaire, ces nouveaux enseignants se manifestent par leur gaspillage des équipements scolaires. Outre ce gaspillage, certains enseignants et même certains dirigeants de cet établissement catholique conservaient à titre et à usage personnel le matériel du Collège. Les professeurs de l'enseignement technique notamment utilisaient les instruments et les outils du collège pour leurs travaux personnels soit dans leurs domiciles, soit dans les autres établissements où ils exercent en vacation. Ce matériel était parfois loué à d'autres collèges ou distrait et revendu au marché noir. A ces nombreuses indélicatesses, s'ajoutent les fautes de gestion de certains responsables. C'est certainement entre autre une des raisons ayant précipité le départ du Frère Botondo à la tête du collège et justifiant le retour du Frère Marek Sitkiewicz. Voilà ainsi présentées quelques difficultés internes auxquelles fait face le Collège De La Salle de Douala. Mais qu'en est-il des difficultés externes ?

2- Les difficultés externes.

Elles sont liées à : la multiplication des établissements publics et privés laïcs, la rupture de l'aide extérieure et des subventions de l'État, la baisse des recettes de scolarité et le pouvoir d'achat des parents.

a- La multiplication anarchique et concurrente des établissements

L'Église Catholique s'est très tôt investie dans l'enseignement et pour cause : l'administration coloniale conditionnait l'ouverture d'une mission à celle préalable d'une école¹⁴³. Cette exigence a fait que l'Église soit à l'avant-garde de la scolarisation dans la région du Littoral, surtout pour ce qui est de l'enseignement secondaire. Ce n'est que plus tard que les établissements

¹⁴³J. P. Messina , "Contribution des Camerounais à l'expansion de l'Église catholique : le cas des populations du sud-Cameroun 1890-1961", Thèse de doctorat 3^e cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988, p.91.

publics et privés laïcs seront créés et grignoteront les effectifs de cette institution scolaire¹⁴⁴.

En effet, l'ouverture de ces établissements publics et privés laïcs a eu un impact sur les effectifs du Collège De La Salle de Douala. Ce fut par exemple le cas des effectifs qui sont passés de 713 entre 1991 et 1992 à 652 entre 1992 et 1993, après l'ouverture du Lycée Technique de Douala Bassa¹⁴⁵.

La création des établissements publics et privés laïcs ne tient pas compte des prévisions de la carte scolaire, ni de la demande des populations. C'est pour des raisons politiques que l'élite se rapproche de l'État pour ouvrir les établissements scolaires, ne répondant plus à la finalité de l'école. Tous ces éléments ont contribué en externe aux difficultés du Collège De La Salle de Douala, car, considérés par les responsables de cette institution scolaire comme une concurrence dans un secteur névralgique de la société par l'État qui devait jouer le rôle d'arbitre¹⁴⁶.

On constate que dans cette pléthore d'établissements¹⁴⁷, 188 le sont dans l'enseignement technique et 96 sont mixtes. L'on n'est pas certain que toutes ces formations éducatives furent créées dans le souci de satisfaire les besoins des populations ou à réduire la sous-scolarisation de la région du Littoral par rapport aux autres régions du pays. Mais l'État cherchait à affirmer son autorité et son pouvoir d'une part. Il fallait donc créer ses propres collèges et lycées pour rallier les populations au régime¹⁴⁸. L'État faisait ainsi des actions sociales d'éclat pour obtenir la sympathie des populations.

¹⁴⁴ A l'exemple du Lycée technique de Koumassi transformé ainsi en 1962.

¹⁴⁵Entretien avec Frère Marek Sitkiewicz, 70 ans, ancien directeur du Collège De la Salle de Douala, Yaoundé le 28 Février 2016.

¹⁴⁶ L.P. Betene, 'L'Église partenaire ou suppléant de l'État dans le domaine de l'éducation', in *SPEC L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, p.91.

¹⁴⁷ 237 établissements scolaires pour l'année scolaire 2013-2014.

¹⁴⁸ Ndamé Essoh, *Les problèmes posés par le système éducatif camerounais*, p.48.

D'autre part, des promoteurs ont investi dans le secteur de l'éducation non pas par philanthropie, mais plutôt avec la ferme volonté de se faire de l'argent. Certains fondateurs reconnaissent que le projet au départ ne portait pas sur la création d'un établissement scolaire, mais plutôt sur la création d'une structure hôtelière. C'est à la faveur de l'échec d'un tel projet que les locaux édifiés sont transformés en établissements scolaires¹⁴⁹. Cela explique certainement la longue liste des établissements dits clandestins communiquée à chaque rentrée¹⁵⁰. En dehors de la multiplication des établissements scolaires, le Collège De La Salle de Douala, au regard de la baisse de ses résultats aux examens officiels va connaître une baisse significative de l'aide extérieure et des subventions de l'État.

b- La rupture de l'aide extérieure et des subventions de l'État

Toute structure éducationnelle nécessite un apport financier et /ou matériel dont l'absence crée un préjudice au fonctionnement.

- La rupture de l'aide extérieure

Les ressources du Collège De La Salle de Douala ont commencé à diminuer avec la rupture des divers appuis matériels et financiers que leur octroyaient les organismes extérieurs et même des particuliers. Il convient cependant de rappeler que l'aide extérieure était surtout destinée à la construction de bâtiments et d'équipements scolaires. Cette aide n'était pas destinée au fonctionnement. Elle visait à doter le collège d'équipements adéquats et suffisants pour un bon enseignement.

Le départ des expatriés à la tête du Collège a coïncidé avec la rupture de cette aide extérieure, parce que, ce sont ces expatriés qui sollicitaient et

¹⁴⁹ Entretien avec Jeannot Ndami Foyou, 52 ans, principal du collège privé laïc fondation Kamtchoum Ndami, Douala 16 février 2016.

¹⁵⁰ Entretien avec Martin Atonfack, 54 ans, inspecteur pédagogique régional de sciences physiques, Douala 13 Février 2016.

obtenaient de l'aide ou des subventions d'organismes de leurs pays, avec lesquels ils avaient de solides attaches. Les nouveaux responsables et enseignants camerounais n'ayant pas ces mêmes atouts, voient leurs sollicitations déclinées et l'aide de ces mêmes organismes rompue. Ce départ des expatriés à la tête du Collège De La Salle de Douala et la "camerounisation" du personnel alourdissent encore les charges salariales de l'établissement. Le personnel enseignant était constitué de religieux expatriés. C'est par exemple le cas des FEC qui offraient leurs services à moindres coûts. C'étaient des célibataires sans famille, des missionnaires sobres et humbles qui travaillaient pour des salaires dérisoires¹⁵¹. Au contraire, ces expatriés par leurs diverses attaches familiales et leurs contacts drainaient à l'établissement des aides financières ou matérielles appréciables. À cette rupture de l'aide extérieure s'ajoute la baisse des subventions de l'État.

- La baisse des subventions de l'État

Les ressources du Collège De La Salle de Douala tarissent avec la baisse des subventions de l'État, liée au principe de l'octroi éventuel depuis la loi de 1987 et la baisse des taux de réussite aux examens officiels, étant donné que ces subventions étaient octroyées en fonction des résultats aux examens officiels d'une part¹⁵². Le principe de l'octroi éventuel des subventions de l'État rend la situation financière de cet établissement scolaire difficilement prévisible d'autre part. L'on ne sait si ces subventions seront accordées et à quel moment elles le seront ; ni même le montant approximatif de ces subventions. Celles-ci ne sont même plus accordées au Collège De La Salle de Douala depuis des décennies reconnaît Frère Stéphane Foka malgré les sollicitations. C'est à cause de ces incertitudes que les subventions ne sont

¹⁵¹Entretien avec Frère Marek Sitkiewicz, 70 ans, ancien directeur du Collège De la Salle de Douala, Yaoundé le 28 Février 2016.

¹⁵²Entretien avec Frère Frédéric Douala, 55 ans, Ancien Directeur, Douala, le 20 Mars 2016.

plus budgétisées¹⁵³. Qu'en est-il de la baisse des recettes de la scolarité et du pouvoir d'achat des parents ?

c- La baisse des recettes de la scolarité et du pouvoir d'achat des parents.

Tout comme les aides, l'apport des recettes et un pouvoir d'achat élevé sont autant d'atouts pour assurer un bon fonctionnement d'une institution scolaire.

- La baisse des recettes de scolarité

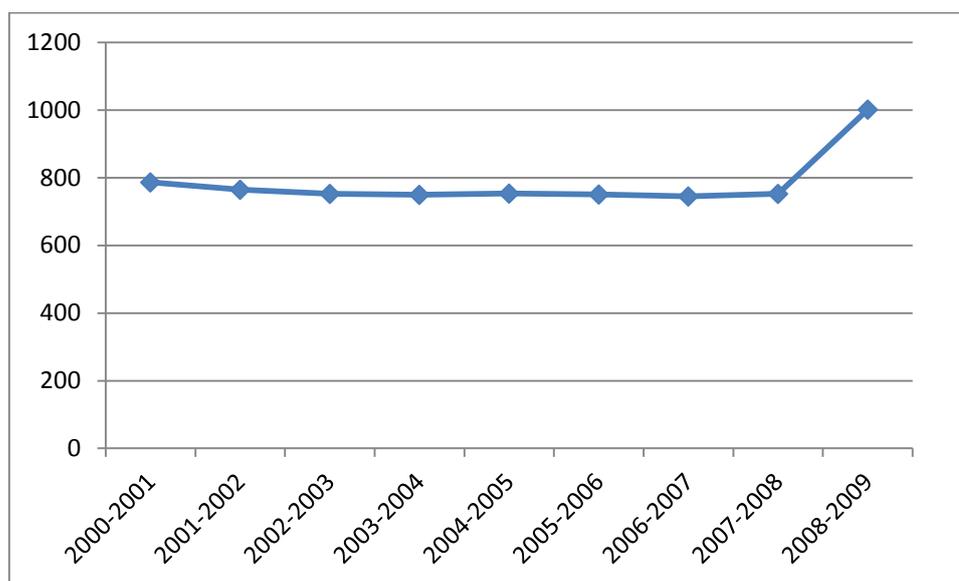
Les frais de scolarité constituent le principal apport financier qui participe au fonctionnement du Collège De La Salle de Douala. Le taux des frais de scolarité fixé par l'État en 1976 est resté le même jusqu'à la loi de 1987, alors que pendant ce temps, les salaires des enseignants augmentaient par avancement d'échelon et que le coût de fonctionnement de cet établissement augmentait également : paiement des factures d'eau, électricité ; les charges étant plus élevées que les recettes. Ainsi, la situation financière de cette institution scolaire est restée longtemps déficitaire à cause de la réduction des effectifs alors que le nombre d'enseignants restait le même. Cela entraîna par exemple une baisse des effectifs dans la décennie 2000 comme le stipule tableau n°7 et le graphique n°2.

Tableau 7 : Évolution des effectifs du Collège De La Salle de Douala entre 2000 et 2009.

Année scolaire	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09
Effectif	787	765	753	750	754	751	745	753	1002

¹⁵³ Anonyme, Projet pédagogique du Collège De La Salle de Douala, axe pédagogique, p. 14.

Graphique 2: Évolution des effectifs du Collège De La Salle de Douala entre 2000 et 2009.



Sources : Archives du Collège De La Salle de Douala.

Ce graphique présente une évolution décroissante des effectifs du Collège De La Salle de Douala entre 2000 et 2009. Ils sont ainsi passés de 787 entre 2000 et 2001 à 753 entre 2007 et 2008 certainement à cause de la création des établissements spécialisés dans l'enseignement technique¹⁵⁴. Cependant, ils ont connu une remontée à la rentrée scolaire 2009 à la faveur de l'ouverture de l'enseignement général. Le collège enregistre 1430 élèves pour le compte de l'année scolaire 2013-2014. Hormis la baisse des recettes de la scolarité, la baisse du pouvoir d'achat des parents a eu un certain impact dans l'histoire du Collège De La Salle de Douala.

- La baisse du pouvoir d'achat des parents d'élèves.

La ville de Douala en tant que capitale du Cameroun se démarque par le développement des activités du secteur secondaire. C'est le premier pôle industriel du Cameroun. Elle a ses distances vis-à-vis du secteur primaire

¹⁵⁴ Entretien avec Frère Stéphane Foka, 52 ans, directeur du Collège De La Salle de Douala, Douala le 06 avril 2016.

favorisant ainsi l'émergence des activités de main-d'œuvre. Le marché de main-d'œuvre d'une ville comme Douala s'inscrit donc dans un contexte de migrations potentielles et en termes de concurrence entre les trois secteurs d'activité économique selon Guy Mainet¹⁵⁵. Dès lors une très grande proportion de la population, particulièrement autochtone, est maintenue dans un secteur agricole traditionnel quoique vivant de plain-pied dans la vie moderne. En outre, les décennies 1980-1990 sont marquées par la crise économique avec ses corollaires : les compressions de personnels et la diminution des salaires des employés des entreprises publiques et privées, la fermeture et la faillite de certaines sociétés et les répercussions de ce marasme entraînant le ralentissement des autres activités. Or on note la flambée des produits de première nécessité et l'inflation galopante incitent les parents à inscrire leurs enfants dans les établissements publics et moins coûteux, contribuant au tarissement financier du Collège De La Salle de Douala.

À cause donc de la situation financière de certains parents, cet établissement recouvre difficilement la totalité des frais de scolarité. Les parents éprouvent des difficultés à payer la scolarité et à le faire dans les délais de paiement des différentes tranches. Les dirigeants de cet établissement à un certain moment se trouvent entre le marteau et l'enclume avec des exigences contradictoires. Exigence de rentabilité et d'efficacité pour assurer la continuité de leur institution scolaire qui pourrait les amener à exclure les élèves qui ne payent pas leurs frais de scolarité. Exigence de compréhension pour l'Église, appelée à servir tout le monde avec une préférence pour les plus défavorisés.¹⁵⁶

Après la période de gloire marquée par une augmentation des effectifs et les résultats honorables aux examens officiels, le Collège De La Salle de

¹⁵⁵ G. Mainet, *Douala croissance et servitudes*, Paris, L'Harmattan villes et entreprises, 1986.

¹⁵⁶P. Lontsi-Keune., *L'éducateur*, Janvier 2007, p. 9.

Douala a connu des difficultés qui se sont manifestées par la baisse de ses effectifs, des taux de réussite aux examens officiels et par conséquent la rupture de leurs ressources. Causées en amont par la baisse du pouvoir d'achat des parents d'élèves, la rupture de l'aide matérielle et des subventions de l'Etat, ces difficultés sont aussi et surtout causées par des aspects tels que : la gestion indélicate, l'absence de motivation et le découragement des enseignants. Dès lors, il était impératif de trouver des solutions afin de redresser la barre et de demeurer aux premiers rangs.

II- LES STRATEGIES DE REMEDIATION AUX DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA.

Le système éducatif camerounais offre aux parents le choix pour l'éducation de leurs enfants, entre les établissements privés laïcs, protestants, islamiques et les établissements catholiques. S'ils choisissent les établissements catholiques, c'est certainement à cause de la spécificité de leurs enseignements et de leur confession. Cette spécificité a été quelques fois oubliée, entraînant la baisse des performances des établissements catholiques¹⁵⁷. Il est nécessaire et urgent de restaurer l'école catholique dans ce qu'elle possède de spécifique.

Cette spécificité fait référence au Christ, homme parfait et à l'Évangile qui est l'âme de cette école¹⁵⁸. Parler de stratégies de remédiation du Collège De La Salle de Douala nous amènera à parler tour à tour des esquisses de solutions aux problèmes internes et externes qui entravent le fonctionnement de cette institution au regard de son bilan après soixante années d'existence.

¹⁵⁷ ‘‘ Lettre pastorale des évêques du Cameroun sur l'enseignement catholique’’, in SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, p.82.

¹⁵⁸P. Lontsi-Keune, *L'éducateur*, p. 8.

1- Esquisses de solutions aux problèmes internes du Collège De La Salle de Douala.

A travers le Collège De La Salle de Douala, l'enseignement catholique s'engage à promouvoir l'homme intégral, parce que dans le Christ, toutes les valeurs humaines trouvent leur pleine réalisation et leur unité harmonieuse. Présentant une vision chrétienne de l'homme, du monde et de la vie, l'école catholique veut être à la fois le lieu d'éducation optimale dans les différentes disciplines. Au regard de ce qui précède, quelle importance devrait-on accorder aux formations professionnelles et spirituelles au Collège De La Salle de Douala ? Il s'agit ici de présenter les points sur lesquels les responsables du Collège doivent mettre l'accent.

a- L'encadrement professionnel et spirituel des enseignants.

Vu la situation difficile que le Collège De La Salle a traversé à une certaine période, il est impérieux d'entreprendre la double action, notamment la formation professionnelle et spirituelle des enseignants, car une éducation de qualité passe absolument par des enseignants de qualité¹⁵⁹. Un retour à spécificité de l'école catholique au Collège De La Salle de Douala revient à renforcer la catéchèse et la foi chez les enseignants ainsi que chez les élèves. A cet effet, le sérieux des enseignants et la discipline exemplaire auront un impact sur les résultats honorables aux examens officiels. Ainsi, le personnel du Collège en général doit se comporter comme un bon berger devant ses brebis. En d'autres termes, chercher la croissance des brebis qui lui sont confiées. Ce personnel doit se présenter comme un bouclier afin de protéger les apprenants contre tout danger et surtout, il évitera d'être lui-même un loup pour son propre troupeau.

¹⁵⁹ Ndamé Essoh, *Les problèmes posés par le système camerounais*, P. 104

De cette analyse, il s'agit, pour tout le personnel du Collège De La Salle de Douala, de se donner totalement et avec foi la mission d'éducateur et de chrétien qui lui est confiée. L'accomplissement de cette mission est synonyme, de la part du personnel en charge du Collège, de vie éthique et chrétienne appréciable. Ce sursaut de moralité contribuerait également à réduire les cas de perte scolaire et de dépravation des mœurs de plus en plus fréquents dans la ville de Douala. L'éthique ainsi accentuée, accompagnée de résultats honorables aux examens officiels arracheraient sans doute plus la confiance et l'estime des parents qui, dès lors rassurés de l'éducation de qualité que leurs enfants y recevront et ne douteront certainement pas à y inscrire leurs enfants.

- L'encadrement professionnel.

Dans le souci de combler le déficit de formation de ses enseignants dont la plupart sont des diplômés des universités d'État ou du privé, les dirigeants du Collège De La Salle de Douala doivent apporter à leur personnel enseignant une dose de formation pédagogique. La formation professionnelle consiste également en l'organisation trimestrielle des sessions de recyclage et la participation aux journées pédagogiques et des stages pédagogiques¹⁶⁰.

Ainsi, la formation pédagogique a pour objectif de donner aux diplômés recrutés une formation professionnelle pour être apte à exercer le métier d'enseignant au Collège De La Salle de Douala. Les dirigeants de cette institution scolaire doivent mettre à la disposition des jeunes diplômés nouvellement recrutés au Collège De La Salle de Douala, un ensemble de matériels didactiques qui pourra accompagner l'encadrement du métier qu'ils exercent désormais. C'est le cas des documents tels que : Notre beau métier, Pédagogie pour l'Afrique nouvelle, Proposition de suivi des sessions de

¹⁶⁰Entretien avec Martin Atonfack, 54 ans Inspecteur Pédagogique Régional de Sciences Physiques, Douala 13 Février 2016.

gestion mentale¹⁶¹. L'encadrement professionnel englobe donc plusieurs critères et ne se limite pas au seul fait que les enseignants du Collège De La Salle de Douala doivent suivre des recyclages pédagogiques. Il est donc question dans le volet de l'encadrement professionnel, de la rigueur dans les recrutements des enseignants et des différentes motivations des enseignants.

L'un des problèmes auquel est confronté le Collège De La Salle de Douala est le manque d'enseignants ayant une formation professionnelle appropriée¹⁶². Alors au fil du temps, le Collège De La Salle de Douala a été exposé à la légèreté dans le recrutement des enseignants, d'où les recrutements des diplômés manquant de formation professionnelle, parfois teintés de tribalisme ou de sectarisme. Ces comportements sont en grande partie responsables de la baisse du taux de réussite aux examens officiels, la perte de confiance et l'estime des parents vis-à-vis de cette institution scolaire. On peut ajouter à cela la motivation.

La motivation concerne tous les motifs, toutes les raisons qui peuvent amener l'enseignant à effectuer efficacement son travail selon Ndamé Essoh¹⁶³. Elle consiste également à donner de l'enthousiasme aux enseignants dans l'exercice de leur métier, à les rendre solidaires et à les associer à la prise des décisions. À ce titre, il est nécessaire de maintenir un climat de confiance, d'estime réciproque, un climat de solidarité et de compréhension, dans le but de mettre fin à la suspicion et à la méfiance mutuelle qui prévaut habituellement dans les établissements privés catholiques¹⁶⁴.

La motivation consiste aussi au relèvement des salaires des enseignants. À cet effet, les responsables de cette institution scolaire doivent redoubler

¹⁶¹ Ndamé Essoh, *Les problèmes posés par le système camerounais*, p. 105

¹⁶² Selon le fichier du personnel, le Collège De la Salle de Douala emploie 119 enseignants dont 77 sont des permanents et vacataires non fonctionnaires.

¹⁶³ Ndamé Essoh, *Les problèmes posés par le système camerounais*, p. 105-106

¹⁶⁴ Entretien avec Père Jean Benoît Casterman, 60 ans, Éducateur religieux, Yaoundé le 04 Avril 2016.

d'efforts pour le relèvement du barème de salaire et pour la revalorisation de leur travail, en adressant à ces derniers des lettres de félicitations, des médailles de travail, en perpétuant l'organisation des journées de l'excellence au cours desquelles les élèves méritants et les meilleurs enseignants sont primés. Bref, toutes sortes de récompenses symboliques qui permettent l'émulation, plus d'engagement et d'abnégation au travail. Tout ceci permettrait aux enseignants de retrouver de l'enthousiasme et des motivations pour dispenser un enseignement de bonne qualité. De ce fait, l'enseignant aimerait savoir que la direction de l'établissement apprécie son travail et ferait tout, si elle avait plus de moyens, pour le récompenser. Il est également important d'instaurer la transparence dans la gestion et d'y associer les enseignants. Ainsi informer des difficultés, ils seront moins exigeants, revendiqueront moins et accuseront moins les dirigeants¹⁶⁵. Il faudrait donc une concertation avec tous pour obtenir l'adhésion de chacun. Parallèlement à la formation professionnelle et pédagogique, un accent particulier doit être mis sur la formation chrétienne qui amènerait les enseignants du Collège De la Salle de Douala à témoigner leur foi chrétienne.

- **L'encadrement spirituel ou chrétien.**

Les enseignants doivent dispenser les cours y compris la catéchèse, en prêchant par l'exemple. L'élève doit assimiler et appliquer la morale de l'Évangile. Et ce sont précisément les enseignants, qui dans leurs contacts quotidiens font preuve de foi et de moralité chrétienne. L'établissement de l'esprit apostolique fera de l'enseignant un véritable éducateur, grâce à sa probité morale selon Paul Lontsi-Kenne¹⁶⁶.

¹⁶⁵ P. Nana Teugueng, 'La grève des enseignants de l'Archidiocèse de Douala', in *Mutations* N°1421 du 12 avril 2014, p. 3.

¹⁶⁶P. Lontsi-Keune, *L'éducateur*, p. 7.

Il faudrait vraiment que l'école catholique redevienne véritablement catholique en ce sens qu'elle devrait appliquer et envisager les grandes valeurs morales fondées sur l'Évangile¹⁶⁷. A cet effet, les dirigeants du Collège De la Salle de Douala devraient rendre les cours de catéchèse beaucoup plus attrayants en faisant par exemple des projections de films religieux pendant les heures consacrées à cette discipline.

Il sera donc question d'adapter ces contenus à chaque niveau d'étude. On aura par exemple des projections de films religieux pour le second cycle, tandis qu'au premier, l'on fera des projections de films religieux sous forme de dessins animés, afin de mieux inculquer les connaissances des écrits bibliques aux élèves. Ce sera en quelque sorte une forme de pédagogie imagée ou illustrée.

La résolution des problèmes du Collège De la salle de Douala ne se situe pas seulement au niveau de l'encadrement professionnel et spirituel des enseignants, il est aussi question d'une bonne gestion des ressources par les dirigeants de cet établissement.

b- Une bonne gestion des ressources financières, matérielles et humaines.

Elle se situe à deux niveaux à savoir : une bonne gestion des ressources financières et matérielles et un meilleur encadrement du personnel.

- Une bonne gestion des ressources financières et matérielles

La gestion des finances, du personnel et du matériel est pour beaucoup dans les difficultés du Collège De la Salle de Douala. Cette gestion se caractérise par des gaspillages. Aussi, une gestion rigoureuse et objective devrait être instaurée. Il faudrait donc réduire les dépenses de fonctionnement

¹⁶⁷ "Lettre pastorale des évêques du Cameroun sur l'enseignement catholique", in SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, p.82.

et revoir la politique des moyens disponibles. Toutes les dépenses de fonctionnement (salaires du personnel et entretien de l'établissement) doivent être financées par des ressources issues de frais de scolarité effectivement recouverts. Le montant des recettes de scolarité doit permettre d'envisager des dépenses d'entretien de l'établissement. Une bonne gestion des ressources humaines en matière de recrutement des enseignants, car généralement pour relever leur masse salariale, certains enseignants de cette institution tendent souvent à enseigner des matières qui ne sont pas de leur ressort de compétence. Ces maladresses ont un impact direct sur la formation des apprenants et par conséquent sur les résultats aux examens officiels.

- La régulation des salaires et un meilleur traitement du personnel.

La question des salaires demeure un sujet tabou au Collège De la Salle de Douala, car aucun enseignant ne tient à en parler. Cependant, tous se plaignent de la modicité de ceux-ci, par rapport au travail abattu. A l'opposé de leurs collègues du Public, qui, selon eux ont des salaires considérables. Il est important de revoir à la hausse le prix de l'heure due au Collège De la Salle de Douala, car dit-on souvent : *‘l'argent est le nerf de la guerre’*. En ce qui concerne le Collège De la Salle de Douala, il serait mieux d'éviter un mouvement d'humeur ayant pour cause le salaire du personnel, à l'instar de certains établissements scolaires de l'Archidiocèse de Douala¹⁶⁸.

Quant à la question qui aborde un meilleur traitement du personnel, nous nous retournons vers les salles réservées aux professeurs par département. Celles-ci sont très modestement aménagées : table et chaises. Les dirigeants du Collège De la Salle de Douala devraient les équiper de ventilateurs ou de climatiseurs comme dans les salles de classe.

¹⁶⁸P. Nana Teugueng , ‘La grève des enseignants de l'Archidiocèse de Douala’, in *Mutations* N°1421 du 12 Avril 2014,p. 3.

- L'accentuation de l'éthique disciplinaire au Collège De la Salle de Douala

L'accentuation de l'éthique disciplinaire doit être l'ensemble des initiatives qui consistent à amener les enfants à se prendre en charge eux-mêmes dans l'avenir, à intégrer sans trop de difficultés la société dans laquelle ils vivent en surmontant l'obstacle de la dépendance. Au Collège De la Salle de Douala, l'on semble s'attacher à cette citation selon laquelle : "l'habit ne fait pas le moine", car au regard de l'évolution de l'uniforme scolaire, les dirigeants de cette institution ont su s'arrimer à la modernité et aux variations climatiques en dépassant toutes tendances masochistes selon laquelle les filles ne devraient pas s'habiller en pantalon. Toutefois, n'oublions pas que : "c'est par son habit que l'on reconnaît le moine", signifiant par-là que certes la modernité devrait être appréciée à sa juste valeur, mais le port du pantalon pour les filles au Collège De la Salle de Douala constitue un motif de provocation et de tentation. Fort de ce constat, chacun saura se retrouver entre ces deux motifs que constituent la provocation et la tentation, car, la fiche identitaire parle d'un pantalon ample pour filles et garçons¹⁶⁹. Les élèves s'arrangent à se façonner "des pantalons slimés" et bafouent ainsi la discipline vestimentaire du Collège De la Salle de Douala. Les dirigeants de cette institution scolaire devraient revoir ce problème en demandant par exemple aux filles d'arborer ce pantalon un jour spécifique de la semaine pour mieux filtrer les contrevenants. Au regard des solutions aux problèmes internes sur lesquels nous nous sommes penchés, qu'en est-il des problèmes internes du Collège De la Salle de Douala ?

¹⁶⁹ Règlement Intérieur du Collège De la Salle de Douala, p. 4.

2- Esquisses de solutions aux problèmes externes du collège de la salle de douala.

Les dirigeants du Collège De la Salle de Douala sont confrontés à plusieurs problèmes qui entravent le fonctionnement de l'établissement. Il s'agira ici d'apporter quelques solutions à ces problèmes non moindres.

a- La collaboration Collège De la Salle de Douala avec les autres établissements de la ville de Douala.

La ville de Douala enregistre pour le compte de l'année scolaire 2015-2016, 237 établissements d'enseignement secondaire, dont 127 d'Enseignement Technique Industriel (CETI), 109 d'Enseignement Technique Industriel et Commercial (CETIC)¹⁷⁰. Au lieu de se considérer comme des concurrents, ces établissements devraient plutôt entretenir une collaboration multiforme. C'est ainsi que les dirigeants du Collège De la Salle de Douala pourraient bénéficier des services des enseignants de ces établissements. De plus, il faudrait multiplier les activités post et péri scolaires entre ces établissements, notamment à travers des rencontres sportives et intellectuelles afin d'accentuer les relations interhumaines.

b- L'approfondissement des compétences.

Face à la rude concurrence des autres établissements scolaires et formations publiques et privées très nombreuses dans la ville de Douala, il a été pensé une extension du Collège De La Salle de Douala. En effet, sous l'initiative des FEC, il est créé en 1994 le Centre de Formation Professionnelle et Continue De la Salle (CFPC De la Salle). Le CFPC est le bébé du Collège De La Salle de Douala. Le CFPC et le collège sont tous deux des œuvres des FEC. A ce titre, le collège a abrité les débuts du CFPC en lui donnant un toit et des équipements. Plusieurs professeurs dispensent aussi les

¹⁷⁰ Arch. DD MINESEC du Wouri, fichier des établissements de l'enseignement secondaire de la ville de Douala de l'année scolaire 2015-2016.

enseignements au CFPC. Par-dessus tous ces points, le CFPC partage les mêmes valeurs que le collège : les valeurs lassaliennes. C'est-à-dire une attention permanente pour les élèves. Il est donc donné la possibilité aux produits du collège d'approfondir leur apprentissage et d'être pleinement compétents dans leur travail. Néanmoins, le CFPC est complètement autonome. Il est agréé par le ministère de l'emploi et de la formation professionnelle depuis mars 2007 et est ouvert aux non Lassaliens et aux entreprises. Les locaux du CFPC sont situés en face du Collège De La Salle de Douala. Au CFPC, deux grands domaines sont ouverts : le premier est industriel¹⁷¹ et le deuxième est informatique¹⁷².

c- La recherche d'autres ressources

Les dirigeants du Collège De la Salle de Douala doivent s'atteler à mettre sur pied de nouvelles politiques. S'agissant par exemple du transport des élèves, la plupart des établissements scolaires privés disposent de véhicules de transport pour élèves. A cet effet, le Collège De la Salle de Douala pourrait se doter d'un véhicule qui s'occupera du transport des élèves qui vivent dans les quartiers éloignés de cette institution surtout pendant la saison des pluies, moyennant une somme modique qui sera intégrée dans les frais de pension. Il pourra aussi effectuer les courses du Collège.

Selon un ancien du Collège, les dirigeants du Collège De la Salle de Douala devraient initier des partenariats avec des imprimeries ou des maisons d'édition des livres, afin d'intégrer les manuels au programme dans les frais de pension du Collège, néanmoins, les livres essentiels comme à l'époque du Frère Elie Pouliot¹⁷³. Aussi pense-t-il que beaucoup d'élèves ne font plus

¹⁷¹ Avec du soudage, Mécanique automobile, Froid et Climatisation, Électricité industrielle, Maintenance des systèmes automatisés de production, Électricité en bâtiment, CAO)

¹⁷² Comptabilité, Secrétariat, Bureautique, Webdesign, Infographie, Maintenance des systèmes informatiques, Réseaux.

¹⁷³Entretien avec Emile Noudjo, 60 ans, ancien élève et enseignant au Collège De la Salle de Douala, Douala le 05 Avril 2016.

leurs devoirs à cause de cette éthique de la médiocrité ou l'élève vous répondra sans état d'âme : "je n'ai pas fait le devoir parce que je n'ai pas le livre". Après des accords de principes passés entre le Collège De la Salle de Douala et les structures de production et d'édition de manuels au programme, ces manuels seront alors intégrés dans les frais de pension et cela facilitera la situation d'apprentissage.

De même, avec l'Association des Parents d'Élèves et Enseignants (APEE), les dirigeants du Collège De la Salle de Douala devraient aller au-delà de cette association et de créer par exemple une fédération au sein de laquelle ils pourront créer des partenariats avec les parents d'élèves qui ont pour principale activité dans les Technologies de l'Information et Communication (TIC). Le Collège pourra alors bénéficier des produits à des prix avantageux. En retour, ces parents pourraient envoyer les enfants au Collège De la Salle de Douala à des taux préférentiels et sur la base des accords trouvés entre parents d'élèves et dirigeants du Collège.

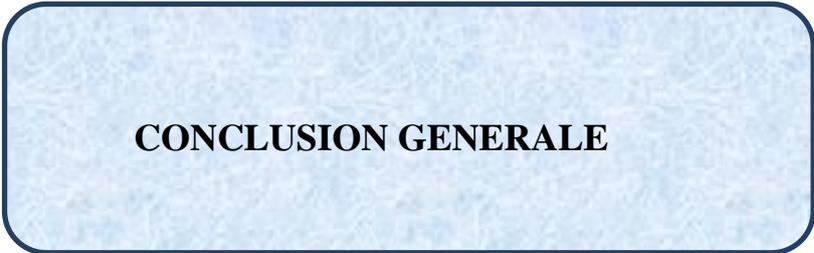
Les anciens du Collège De la Salle de Douala sont interpellés ici pour qu'ils puissent, à travers des aides et un parrainage, devenir une solution aux problèmes du Collège. Certes ceux-ci ont des difficultés en tant responsables dans les différentes sphères de la société camerounaise mais, il n'en demeure pas moins que le Collège De la Salle de Douala a contribué à leur "ascension sociale". Les aides pourraient constituer les dons en matériel (ordinateurs, fournitures scolaires, matériel sportif, etc.) gracieusement offert par les anciens du Collège qui aujourd'hui bénéficient des fruits de leur passage au Collège De la Salle de Douala.

Quant au parrainage, les anciens du Collège pourraient se concerter à travers une association, qui ne leur sert pas juste de cadre de rencontre et de réjouissance. Mais alors, il est question dans cette association de débattre des problèmes du Collège, notamment le parrainage des enfants démunis seule

activité menée jusqu'ici par le Frère Deschenes¹⁷⁴. Les bénéficiaires de ce parrainage sélectionné selon les critères favorables à l'association des anciens du Collège et des dirigeants de cette institution pour éviter toute supercherie. À cet effet, les dirigeants du Collège devraient mettre sur pieds un conseil d'administration dont ferait partie les membres clé de cette association des anciens du Collège.

Parvenu au terme de ce chapitre qui traitait des problèmes liés aux difficultés du Collège De la Salle de Douala et des solutions envisagées, il en ressort que, fort de son bilan après soixante années d'existence, le Collège De la Salle de Douala a connu des périodes difficiles. Les conséquences directes furent la baisse du taux de réussite aux examens officiels, d'où la perte de ces lettres de noblesse. Toutefois, établissement de renom à ses débuts, ce collège qui a contribué à la formation de nombreux cadres camerounais et africains, reste en marche vers son centenaire. C'est à ce sujet que les suggestions ou des perspectives au perfectionnement de cet établissement sont proposées à travers ce mémoire qui sanctionne notre recherche et par la même occasion notre fin de formation à l'ENS de Yaoundé.

¹⁷⁴ Entretien avec Adolph Dinde Ebele, 80, ancien élève, Yaoundé le 9 Avril 2016.



CONCLUSION GENERALE

Nous arrivons à la fin de cette étude intitulée : ‘‘Monographie du Collège De la Salle de Douala 1945-2014’’. Il était question de ressortir la contribution de cette institution scolaire dans l’émergence de l’élite intellectuelle au Cameroun après soixante années d’existence.

Notre souci était de développer les thèmes dégagés dans un cadre chronologique. C’est ainsi que nous nous sommes d’abord appesantis sur les données relatives au milieu physique et humain. La localité de Douala présente à ce sujet une diversité ethnique et physique spécifique au milieu équatorial et à la zone côtière camerounaise. Cependant, la contrée a pu accueillir différentes vagues migratoires, notamment les peuples autochtones et allogènes à savoir, les Douala, les Bassa, les Bakoko, les Malimba et les Bamiléké, mais aussi les étrangers comme les Nigériens, les Ghanéens, les Européens et les Asiatiques.

C’est dans ce milieu naturel marqué par l’existence des groupes organisés de manière traditionnelle que naquit le Collège De la Salle de Douala, premier établissement d’enseignement secondaire technique au Littoral Cameroun. Fondée en 1954 par Mgr Pierre Bonneau, cette institution scolaire, à travers son organisation et son fonctionnement a su résister au temps en un peu plus d’un demi-siècle, a vu défiler en son sein un parterre de responsables et d’élèves. Néanmoins, comme toute œuvre humaine, le Collège De la Salle de Douala a connu des difficultés qui ont eu pour conséquences directes les mauvais résultats aux examens officiels et par conséquent la baisse des subventions, la rareté de l’aide extérieure et la perte de renommée sur le plan national. Au regard des difficultés rencontrées par cette institution, le Collège De la Salle de Douala doit se restructurer. Dans le cadre de cette restructuration, les dirigeants de cette institution scolaire doivent réduire leur train de vie et créer de nouvelles sources de revenus.

Toutefois, de par sa philosophie de l'éducation, qui intègre à la fois la formation spirituelle et intellectuelle des enseignants, cette institution a su pérenniser sa devise : *'Ad augusta per angusta'* c'est-à-dire, on arrive au triomphe qu'en surmontant maintes difficultés. C'est ainsi qu'au moment où le Collège De la Salle de Douala célèbre ses soixante années d'existence, un regard synoptique nous ramène à l'évidence, en nous présentant un morceau choisi des anciens Lassaliens devenus cadres et ingénieurs dans de nombreuses structures camerounaises et africaines.

Nous pouvons alors conclure que le Collège De la Salle de Douala a joué un rôle très important, car ayant été à la base de la formation intégrale de l'homme comme chrétien et cadre responsable qui prend en compte le développement de son milieu. C'est donc à ce juste titre que Mgr Thomas Mongo a pu dire que : *'J'ai achevé les choses commencées par Mgr Bonneau et entamé ce qui était prévu. Par exemple, c'est moi qui ai posé la première pierre de l'école qui porte son nom'*¹⁷⁵. On peut conclure avec ces propos de Mgr Bonneau :

On construit pour le futur. L'avenir, il faut le voir le plus loin possible. Quant à l'avenir, mon rêve est de voir un jour toutes les écoles primaires et collèges fonctionner normalement et que cette nouvelle génération d'enfants bien formés entraîne la création d'une grande école dans la région¹⁷⁶.

En dehors de la contribution du Collège De la Salle de Douala à l'émergence de l'élite intellectuelle, plusieurs autres champs de réflexion ont été abordés. Il s'agit entre autres de l'étude comparative de la gestion du Collège De la Salle de Douala de sa création à nos jours ou encore, des rapports entre les anciens Lassaliens et le Collège De la Salle de Douala.

¹⁷⁵ Mgr T. Mongo, *'Hommages à Mgr Bonneau'*, in *l'Effort camerounais*, n°6 de septembre 1958, p. 1.

¹⁷⁶ Simon Pierre Tonyè, *Document pour l'Histoire II* : circulaires de Monseigneur Bonneau, sans date.

SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. Sources primaires

A- Archives

1. Archives Nationales de Yaoundé (ANY).

- ANY, 2 AC, 63, Enseignement Privé ; réglementation, 1953, arrêté réglementant l'Enseignement Privé au Cameroun.

2. Archives de l'Archidiocèse de Douala (AAD).

- AAD, Présentation des Évêques de Douala.
- AAD, Documents pour l'Histoire II : circulaires de Mgr Bonneau.

3. Archives du Collège De la Salle de Douala (ACDLSD).

- Arrêté n°040/MEJEC/ET/du 25/08/1965.
- Arrêté n°4848/07/MINESEC/SG/DEJN/SDSE-DETN/SC-EPETN du 14/09/2007.
- Arrêté n° 81/21/MINESEC/SG/DESG/SDSEPG du 09/05/2011.
- Règlement Intérieur pour l'année 2013-2014.
- Règlement Intérieur du personnel.
- Fichier du personnel.
- Journal des soixante ans du Collège De la Salle de Douala.

4- Archives du Collège Bonneau d'Ebolowa (ACBE).

- Photographie de Mgr Pierre Bonneau.

5- Archives de la congrégation des FEC(Arch. CFEC).

- Frères des Écoles Chrétiennes, 50ans au Cameroun.
- Statuts des FEC.

6- Archives de la délégation départementale du MINESEC du Wouri (ADDMW)

- Liste des établissements de la ville de Douala.

B. Sources orales

N°	Nom et Prénoms	Age	Fonction/Statut	Date et lieu de l'entretien
1	Adolph Dinde Ebele	80 ans	Ancien élève	Yaoundé, le 9 Avril 2016.
2	Anne Volonté Ntogue,	36 ans	Enseignant permanent de Français	Douala le 13 février 2016
3	Armand Moubandje	39 ans	Agent commercial aux Brasseries du Cameroun de Douala	Douala, le 12 février 2016
4	Emile Noudjo	60 ans	Ancien élève et enseignant au Collège De la Salle de Douala	Douala, le 05 Avril 2016.
5	Etienne Ndjock Matip	70 ans	Ancien élève et ancien cheminot	Douala, le 11 février 2016.
6	Félicien Gédéon Shaseh	45 ans	Chargé de discipline adjoint	Douala, le 14 février 2016.
7	Frère Blaise Marie Djeukam	57 ans	Supérieur Provincial pour l'Afrique Centrale des F.E.C	Yaoundé, le 17 mai 2015.
8	Frère Frédéric Douala	55 ans	Ancien Directeur	Douala, le 20 Mars 2016.
9	Frère Guy Blaise Kameni	46 ans	Responsable de la pastorale	Douala, le 10 Février 2016
10	Frère Jacques Botondo	52 ans	ancien directeur du Collège De La Salle de Douala	Yaoundé, le 28 février 2016.
11	Frère Marek Sitkiewicz	70 ans	Ancien directeur du Collège De la Salle de Douala	Yaoundé, le 28 Février 2016.
12	Frère Stéphane Foka	52 ans	Directeur du Collège De La Salle de Douala	Douala, le 06 avril 2016
13	Gildas Martial Ngaleu	50 ans	Enseignant vacataire	Douala, le 14 février 2016.
14	Jacques Tchinda	60 ans	Président de l'APEE	Douala, le 13 février 2016.
15	Jean Jacques	43ans	Ancien élève	Douala, le 19

	Nonga			mars 2016
16	Jeannot Ndami Foyou	52 ans	Principal du collège privé laïc fondation Kamtchoum Ndami,	Douala, 16 février 2016.
17	Joséphine Eone	40 ans	Docteur en médecine, responsable du dispensaire du collège	Douala, le 19 mars 2016.
18	Justine Yota	54 ans	Secrétaire de direction au Collège De la Salle de Douala	Douala, le 9 Février 2016.
19	l'Abbé Joseph Ndum	50ans	Chancelier de l'Archidiocèse de Douala	Douala, le 05 janvier 2016.
20	Magloire Kouam Simo	50 ans	Ancien élève et ingénieur ADC	Douala, le 14 Février 2016.
21	Martin Atonfack	54 ans	Inspecteur pédagogique régional de sciences physiques	Douala, 13 Février 2016.
22	Paul Ngwé	45 ans	Enseignant d'Histoire et Géographie	Yaoundé, 03 novembre 2015.
23	Père Jean Benoît Casterman	60 ans	Éducateur religieux	Yaoundé, le 04 Avril 2016.
24	Rigobert Tchakounte Ndjaga	65 ans	Résident du quartier et concessionnaire automobile	Douala, le 10 février 2016.
25	Roger Niatchoubang	56 ans	Ancien élève, homme d'affaires	Douala, le 14 février 2016.
26	Samuel Etouke Elimbi	55 ans	Chargé de Discipline	Douala, le 14 février 2016.
27	Simplice Laga	51 ans	Président de l'association des anciens élèves	Douala, le 21 mars 2016.
28	William Elock Yonga	50 ans	Chef atelier mécanique	Douala, le 21 mars 2016.
29	Zacharie Fotso	48 ans	Secrétaire général de l'APEE	Douala, le 14 février 2016.

II. Sources secondaires

A. Ouvrages généraux

- Beaud Michel, *L'art de la thèse*, Paris, 5^e édition, La Découverte 2006.
- Dictionnaire *Petit Larousse en couleur*, Paris, Librairie Larousse, 2009.
- Dictionnaire *Petit Larousse Illustré*, Paris, Edition Larousse, 2006.
- Ebele Wei, *Paradis tabou, autopsie d'une culture assassinée*, Douala, Ifrikiya, 1999, pp 104-105.
- Kaplan Michael, *The conduct of inquiry, methodology for behavioral science*, San Francisco, Chandler, 1944.
- *La Sainte Bible*
- Mainet Guy, *Douala croissance et servitudes*, Paris, L'Harmattan villes et entreprises, 1986.
- Megope-Foonde Jean Philemon, *Douala, toponymes, histoire, cultures*, Yaoundé, les Grandes Éditions, Novembre 2011, p.25.
- Mveng Engelbert, *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER, tome II, 1985.

Simon Pierre Tonyè, *Document pour l'Histoire II : circulaires de Monseigneur Bonneau*, sans date

- O.R.S.T.O.M., *Carte pédologique du Cameroun*.
- Suh Neba Aaron, ed., *Géographie moderne de la République du Cameroun*, Philadelphie, Éditions NEBA, 2^e édition.

B. Ouvrages spécialisés

- Anonyme, *60 ans du Collège De La Salle*, 2014.
- Anonyme, *Frères des Ecoles Chrétiennes, 50 ans au Cameroun*, sans date.
- Anonyme, *Projet pédagogique du Collège De La Salle de Douala*, 2013.

- Bouchaud Joseph, *Monseigneur Pierre BONNEAU, Évêque de Douala*, Yaoundé, Edition de l'Effort camerounais, 1955.
- Criaud Jean, *La geste des Spiritains, histoire de l'Église au Cameroun 1916-1990*, Yaoundé, publication du centenaire. Imprimerie Saint-Paul, 1990.
- Coombs Philip H, *La crise mondiale de l'éducation*, Bruxelles, De Boeck Université, 1989, P. 24.
- Lontsie Kenne Paul, *L'enseignement privé au Cameroun de 1976 à 2005*, Douala, MACACOS, Janvier 2006.
- *L'éducateur*, Douala, MACACOS, Janvier 2007.
- Madiba Essiben, *Colonisation et évangélisation, l'héritage scolaire du Cameroun (1885-1956)*, Berne, Peter Lang, 1980.
- Ndamé Essoh, *Les problèmes posés par le système éducatif camerounais*, Yaoundé, ONAREST, 1972.

SPEC, *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, Bologne, publication du centenaire, avril 1992

C. Thèses et Mémoires

- Antoine De Padoue Nsegbe, "Analyse géographique des pressions environnementales résultant de l'urbanisation du littoral camerounais : cas de Douala et Kribi", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Yaoundé I, 2012,.
- Gervais Octave Bioulé Metsam, "Le collège de La Salle de Doumé (COSADO) 1960-2010", Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2012.
- Jean Paul Messina, "Contribution des Camerounais à l'expansion de l'Église catholique : le cas des populations du sud-Cameroun 1890-1961", Thèse de doctorat 3^e cycle en Histoire, Université de Yaoundé, 1988.

- Jeanne Marie Noëlle Ntete Nkollo, ‘‘Le collège Vogt de Yaoundé : 1951-1972’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, École Normale Supérieure de Yaoundé, 2009.
- Bernard Dzotzie, ‘‘L’Enseignement confessionnel au Cameroun : le cas de l’Enseignement catholique, grandeur, turbulence et permanence, 1960-1990’’, Mémoire de DIPES II en Histoire, Université de Yaoundé I, École Normale Supérieure 2002.

A- Articles

"Concile Vatican II, déclaration sur l'éducation chrétienne", in SPEC *L'enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, Bologne, publication du centenaire, avril 1992, p.14.

- Frère Guy Blaise Kameni, ‘‘ discours des 60 ans du Collège De la Salle de Douala’’ *60 ans du Collège De la Salle de Douala*, p.7.

Grégoire Mbog, *L’Effort Camerounais*, 17-23 février 1957, p. 2.

- Jean Ikelle-Matiba, *La presse du Cameroun*, 27 mars 1957, p. 2.
- ‘‘Lettre pastorale des évêques du Cameroun sur l’enseignement catholique’’, in SPEC, *L’enseignement catholique au Cameroun 1890-1990* Bologne, publication du centenaire, avril 1992, p.91.
- L.P. Betene, ‘‘L’Église partenaire ou suppléant de l’État dans le domaine de l’éducation’’, *SPECL’enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, Bologne, publication du centenaire, avril 1992, p.14.

L.P.Betene ‘‘Le SPEC aujourd’hui’’, in *SPEC L’enseignement catholique au Cameroun 1890-1990*, Bologne, publication du centenaire, avril 1992, p.490.

- Mgr T. Mongo, ‘‘Hommages à Mgr Bonneau’’, *l’Effort camerounais*, n°6 de septembre 1958, p. 1.

- P. Nana Teugueng, ‘‘La grève des enseignants de l’Archidiocèse de Douala’’ *Mutations* N°1421 du 12 Avril 2014,p. 3.

- Père Pierre Fertin "Mgr Bonneau ou l'insatisfaction missionnaire",
l'Effort camerounais 1961, p. 1.

B- Sources numériques.

- S. Ndalle, " le cinquantenaire du Collège De La Salle de Douala",
2004,
Http : WWW. delasalledouala. Com., Consulté le 09 mai 2015.

- T. Abeaga, "Il était une fois Mgr Bonneau", 2006,
Http : WWW. Collège Bonneau. Com., Consulté le 15 juillet 2015.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTES DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	vi
RÉSUMÉ.....	vii
ABSTRACT	viii
SOMMAIRE	ix
I- LA PRESENTATION DU SUJET	1
II- LES RAISONS DU CHOIX DU SUJET	2
LA MOTIVATION PERSONNELLE.....	3
III- LE CADRE SPATIO-TEMPOREL	4
IV- CLARIFICATION DES CONCEPTS.....	5
V- LA PROBLEMATIQUE	5
VI- L'INTERET DU SUJET.....	6
VII- LA REVUE DE LA LITTERATURE.....	7
VIII- LA METHODOLOGIE.....	11
IX- LE PLAN DU TRAVAIL.....	13
X- LES DIFFICULTES RENCONTREES	14
CHAPITRE I: CADRE GEOGRAPHIQUE ET CONTEXTE D'EMERGENCE DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA	15
I- ETUDE PHYSIQUE DE LA VILLE DE DOUALA.	15

1- Le climat et le réseau hydrographique.....	18
a- Le climat	18
b- Le réseau hydrographique.	18
2- Le relief et la pédologie	20
a- Le relief.....	20
b- Les types de sols	21
3- La végétation et la faune.....	21
a- La végétation	22
b- La Faune	23
II- ETUDE HUMAINE ET CULTURELLE DE LA VILLE DE DOUALA.	
.....	23
1- La composition ethnique.....	23
a- Les autochtones	23
b- Les allogènes	24
2- La composition religieuse.....	25
III- LE CONTEXTE D'ÉMERGENCE DU COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA (1940-1954)	
.....	26
1- L'initiative de Mgr Pierre Bonneau	27
a- Biographie de monseigneur Pierre Bonneau.	28
b- Monseigneur Pierre Bonneau : principal artisan de l'enseignement privé catholique au Littoral.....	34
2- Les mécanismes de création du Collège De La Salle de Douala.	35
a- L'école professionnelle de Bonakouamang : un tremplin vers le Collège De la Salle de Douala.	36
b- La naissance du Collège De Salle de Douala : une création émanant de la volonté de Mgr Bonneau et de l'engagement des Frères des Écoles Chrétiennes (1953-1954)	36
CHAPITRE II : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA.....	39
I- L'ORGANISATION DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA....	39

1- Le personnel administratif	40
2- Le personnel enseignant.....	45
a- Les vacataires.....	46
b- Les enseignants permanents	47
c- Les Frères de la Congrégation	48
3- Le personnel de soutien ou d'appui.	49
II- LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE LA SALLE	50
1- Le régime d'externat.....	50
2- La vie au sein de l'établissement.....	51
a- La vie au sein de l'établissement.....	51
b- La discipline.....	56
3- Les ressources	59
a- Les frais de scolarité	60
b- Les subventions	61
CHAPITRE III : LA CONTRIBUTION DU COLLEGE DE LA SALLE	
DANS L'EMERGENCE DE L'ELITE INTELLECTUELLE AU	
CAMEROUN (1954-2014).....	63
I- UNE RIGOUREUSE PHILOSOPHIE DE L'EDUCATION	64
1- L'Enseignement Technique (1954-2014).....	64
2- L'Enseignement Général (2009-2014)	67
3- Les activités de la pastorale	68
II- LES ANCIENS DU COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA	74
1- Les fondateurs.....	74
2- Les Directeurs	76
3- Les anciens élèves ou élites	77
III- LES INFRASTRUCTURES DU COLLEGE DE LA SALLE DE	
DOUALA	79
1- L'enceinte de l'Établissement.....	80

2- La salle des professeurs	82
3- Les aires de sports.....	83
CHAPITRE IV : LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LE COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA ET LES ESQUISSES DE SOLUTIONS.....	86
I- LES CAUSES DES DIFFICULTÉS AU COLLÈGE DE LA SALLE DE DOUALA	86
1- Les causes internes.....	86
a- La laïcisation du corps enseignant La perte de la conscience professionnelle	87
b- L'instabilité des enseignants et des dirigeants.....	88
c- La dégradation de la discipline.....	91
d- La gestion approximative et le gaspillage des responsables	91
2- Les difficultés externes.....	92
a- La multiplication anarchique et concurrente des établissements	92
b- La rupture de l'aide extérieure et des subventions de l'État	94
c- La baisse des recettes de la scolarité et du pouvoir d'achat des parents.	96
II- LES STRATEGIES DE REMEDIATION AUX DIFFICULTES RENCONTREES PAR LE COLLEGE DE LA SALLE DE DOUALA.....	99
1- Esquisses de solutions aux problèmes internes du Collège De La Salle de Douala.....	100
a- L'encadrement professionnel et spirituel des enseignants.	100
b- Une bonne gestion des ressources financières, matérielles et humaines.	104
- L'accentuation de l'éthique disciplinaire au Collège De la Salle de Douala	106
2- Esquisses de solutions aux problèmes externes du collège de la salle de douala.	107

a- La collaboration Collège De la Salle de Douala avec les autres établissements de la ville de Douala.	107
b- L'approfondissement des compétences.	107
c- La recherche d'autres ressources.	108
CONCLUSION GENERALE	111
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	114
TABLE DES MATIÈRES	xi

**ANNEXES**

Annexe n°1 : ANY, 2 AC, 63, Enseignement Privé ; réglementation, 1953, arrêté réglementant l'Enseignement Privé au Cameroun.

Annexe n°2 : Arrêté n°040/MEJEC/ET/du 25/08/1965.

Annexe n°3 : Demande de consultation des archives du Collège De La Salle de Douala.

Annexe n°4 : Questionnaire n°1.

Annexe n°5 : Questionnaire n°2.

fications depuis l'autorisation d'ouverture .

Elle est adressée au Chef de Région qui la transmet sous couvert de l'inspecteur Primaire de la Circonscription, au Directeur de l'Enseignement avec son avis. Le Directeur de l'Enseignement fait procéder à une enquête sur le fonctionnaire de l'école et adresse le dossier avec ses propositions au Haut-Commissaire. L'acceptation ou le refus de reconnaissance devra parvenir aux intéressés dans le délai maximum de 3 mois.

CHAPITRE IV

OBLIGATIONS DES DIRECTEURS - CONTROLE - SANCTIONS.

Article 21. Les Directeurs et chargés d'école tiennent à jour et présentent à toute réquisition de l'autorité :

- 1°/ un registre matricule où sont inscrites, au fur et à mesure de leur arrivée, les élèves admis à l'école et les fiches scolaires réglementaires. Les élèves qui quittent l'école doivent être rayés du registre matricule - mention doit être portée en marge de la date du départ. Les conditions d'admission et de renvoi des élèves sont les mêmes dans l'Enseignement privé que dans l'Enseignement officiel.
- 2°/ un registre d'appel journalier
- 3°/ la liste complète des livres classiques en usage à l'école.
- 4°/ un dossier comprenant :
 - a) l'autorisation d'ouverture de l'établissement
 - b) les copies certifiées conformes par le Chef de Subdivision des autorisations d'enseigner concernant chacun des maîtres en service dans l'établissement.

Article 22. Pour le 1er décembre de chaque année, le Directeur de l'École ou de groupe d'écoles doit faire parvenir un rapport statistique complet et toutes remarques utiles sur la situation matérielle et morale de l'établissement qu'il dirige. Ce rapport est adressé à l'inspecteur primaire pour le 1er degré, au Directeur de l'Enseignement pour le Second degré (deux sources de représentant de la Mission : Association ou Ouvrier).

Article 23. Les écoles privées sont soumises au contrôle permanent des autorités administratives scolaires et médicales.

L'Inspection des écoles privées porte sur la moralité, l'hygiène, l'état sanitaire et l'exécution des obligations imposées à ces écoles par le présent arrêté. Elle porte également sur l'Enseignement pour vérifier s'il n'est pas contraire à la morale et aux lois en vigueur. De plus dans les établissements recevant des subventions des budgets publics, une appréciation pourra être formulée, par les autorités scolaires sur la qualité de l'Enseignement

Article 16. - Le dossier est reçu par le Chef de Région qui en délivre un récépissé. Le Chef de Région adresse, sans délai, le dossier de déclaration au Directeur de l'Enseignement par l'intermédiaire de l'Inspecteur Primaire qui donne son avis. Il y joint un rapport du Médecin-Chef de la Région sur les conditions d'hygiène de l'établissement envisagé et son avis motivé.

Le Directeur de l'Enseignement transmet le dossier pour décision au Haut-Commissaire avec avis motivé. L'autorisation accordée est publiée au J.O.C.

Article 17. - Un délai de 3 mois étant écoulé depuis la date de la délivrance du récépissé, l'école est considérée comme autorisée même si aucune décision officielle n'est intervenue.

Article 18. - Les écoles primaires autorisées pourront être groupées sous le contrôle d'une Association, Mission ou Oeuvre. Dans ce cas, le groupe d'écoles aura à sa tête un Directeur désigné par l'Association, la Mission ou l'Oeuvre, Directeur qui sera seul responsable des écoles ainsi groupées. Il sera seul habilité à présenter les demandes d'autorisation et de reconnaissance de toute nouvelle école privée de son groupe.

Les Moniteurs des écoles satellites relevant de l'autorité du Directeur de groupe, porteront le titre de "chargés d'école". Ils seront responsables de leur école.

Article 19. - Aucune école privée autorisée ne peut recevoir de subventions du Budget, sous quelque forme que ce soit, si elle n'est auparavant reconnue par arrêté du Haut-Commissaire, sur demande du Directeur de l'Association, Mission ou Oeuvre intéressée.

Un délai d'un an doit obligatoirement intervenir entre la publication de l'arrêté d'autorisation et la demande de reconnaissance.

Toutefois, dans le cas où il ne s'agit que d'une extension de l'enseignement d'une Mission, Association ou Oeuvre offrant déjà toutes garanties à l'appréciation du Directeur de l'Enseignement, il pourra être pris un seul arrêté d'autorisation et de reconnaissance.

Les écoles satellites reconnues d'une école principale reconnue ne peuvent être à une distance telle de l'Ecole Principale que la surveillance ne puisse être exercée.

Les subventions destinées aux constructions ne pourront être attribuées que pour des bâtiments qui une fois construits seront la propriété d'une Mission, Association ou Oeuvre reconnue.

Article 20. - La demande de reconnaissance mentionnera :

- la référence à la demande de l'arrêté d'autorisation ;
- le nombre de classes, le nombre d'élèves, les noms, titres et autorisation d'enseigner des maîtres s'il y a eu des modi-

Article 24. Dans le cadre du Conseil Supérieur de l'Enseignement il sera créé un Conseil de Surveillance de l'Enseignement Privé qui comprendra sous la présidence du Directeur de l'Enseignement, le Directeur des A.P.A., des membres de l'Enseignement Public et de l'Enseignement privé désignés en nombre égal par le Haut-Commissaire sur proposition du Directeur de l'Enseignement.

Ce Conseil a des attributions essentiellement consultatives. Il donne son avis motivé sur toutes les questions d'administration ou de discipline qui lui sont soumises par le Haut-Commissaire ou le Directeur de l'Enseignement.

Article 25. Les infractions à la législation des écoles privées relatives par les fonctionnaires habilités à cet effet, sont consignées dans un rapport adressé au Directeur de l'Enseignement. Copie sera envoyée au responsable territorial de l'enseignement de la Mission, Association ou Centre intéressé.

CHAPITRE V

ENSEIGNEMENT PARASCOLAIRE PRIVE

Article 26. Les cours d'adultes visant à la formation des catéchistes et les cours de catéchisme ou l'enseignement ne comprend que des rudiments ne dépassant pas le niveau du cours préparatoire des écoles primaires. Leur personnel et leurs effectifs n'entrent en aucun cas en ligne de compte pour l'attribution éventuelle des subventions qui pourraient être accordées au titre de l'enseignement sur les budgets publics.

Les écoles primaires ne sont pas des écoles

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 27. Aucun établissement ou cours d'enseignement privé quelle que soit sa dénomination, ne peut recevoir, pendant l'horaire officiel des établissements d'enseignement public, des élèves fréquentant ces établissements.

Article 28. Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 29. Les Chefs de Circonscriptions Administratives et le Directeur de l'Enseignement sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et communiqué partout où besoin sera ./.

AMPLIATIONS :

Gabinot Civil

A.P.A.

Personnel

Finances

Contrôle Financier

Enseignement

M.O.C.

P. AMPLIATIONS

P. Le Chef de Cabinet

Signé : illisible

YOUNDE, le 15 Juillet 1953

LE HAUT-COMMISSAIRE

EN MISSION

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CHARGE DES AFFAIRES COU-

RANTES

Signé : JOURDAIN

Pour copie conforme
Ebolowa, le 9 Novembre 1954
L'Inspecteur Financier,

AT/DMC.
 LE MINISTRE DE L'EDUCATION,
 DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
 -:-:-
 DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
 -:-:-
 BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE
 -:-:-

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 -:-:-

(-) SUJET N° 040 /MEJEC/ET

portant reconnaissance d'un établissement
 Privé d'Enseignement Technique.-

LE MINISTRE DE L'EDUCATION,
 DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE

VU la Constitution Fédérale en date du 1er Septembre 1961 ;
 VU le décret Présidentiel n°65/DF/219 du 25 Mai 1965 portant nomination des
 Membres du Gouvernement Fédéral ;
 VU le décret n°65/DF/350 du 5 Août 1965 portant réorganisation du Ministère de
 l'Education, de la Jeunesse et de la Culture ;
 VU la loi n°64/LF/11 du 26 Juin 1964 fixant les conditions selon lesquelles les
 enseignements secondaires et techniques peuvent être dispensés dans les éta-
 blissements privés et précisant les modalités d'intervention de l'Etat en la
 matière ;
 VU le décret n°64/DF/315 du 14 Juillet 1964 fixant les modalités d'application
 de la loi relative à l'Enseignement Privé au Cameroun ;
 SUR la demande du Révérend-Frère Aurélien DESCHENES et après avis favorable du
 Préfet du Département du Wouri ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er. - Est reconnu conformément à l'article 7 du décret n°64/DF/315 du
 14 Juillet 1964, l'établissement privé d'enseignement technique dénommé: "COLLEGE
 PRIVE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE LA SALLE" sis à Douala, département du Wouri.

ARTICLE 2. - Le présent arrêté qui prend effet pour ceptar de la date de signa-
 ture sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.F.C.
- J.O.C.O.
- CAE/PR
- CAE/MEJEC
- Département intéressé
- Représ. Ens. Cath.
- Intéressé
- Archives
- Chrono.-

YAOUNDE, le 25 AOUT 1965



MOS
 Jacques DSKALL
 C.B.S

QUESTIONNAIRE 1UNIVERSITE DE YAOUNDE IECOLE NORMALE DE YAOUNDEDEPARTEMENT D'HISTOIRE

Questionnaire adressé aux personnes ressources sur le thème : « Monographie du collège de La Salle de Douala (1954-2014) dans le cadre de la rédaction du mémoire de DIPES II en Histoire.

Identification de l'informateur :

Nom et Prénom(s) :

Qualité :

Age : Contact :

- 1- Qui est le fondateur du Collège de La Salle de Douala ?
.....
- 2- En quelle année le collège de La Salle ouvre-t-il ses portes et suite à quel arrêté ?
.....
- 3- Quels sont les mécanismes de nomination du principal du collège de La Salle de Douala ?
.....
- 4- Qui nomme les autres constituantes du personnel administratif du collège de La Salle de Douala ?
.....
- 5- Quels sont les modes de recrutement des enseignants au collège de La Salle de Douala ?
Sur concours sur étude de dossier Par affinité
- 6- Quels sont les modes de recrutement des élèves ?
Sur concours sur étude de dossier Par affinité
- 7- Quels sont les types d'enseignement dispensés au collège de La Salle de Douala ?
.....
.....
- 8- Quelques noms des anciens élèves du collège de La Salle de Douala que vous connaissez et leurs fonctions ?
.....
.....
- 9- Comment est structuré le collège de La Salle de Douala sur le plan administratif et quel est le rôle joué par chaque membre de la chaîne ?

CAMEROUN FRANÇAIS
 DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
 SECRETARIAT

" REPUBLIQUE FRANÇAISE "
 Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ n° 3704 / du 15-7-53

Réglementant l'Enseignement Privé au Cameroun

LE GOUVERNEUR HORS CLASSE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
 HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU CAMEROUN
 Officier de la Légion d'Honneur

VU les décrets des 23 mars 1921 et 21 février 1925 déterminant les attributions du Commissaire de la République Française au Cameroun, ensemble le décret du 13 février 1937

VU le décret du 5 mai 1945 réglementant les pouvoirs de police des Chefs de Territoire ;

VU l'arrêté du 10 mars 1930 réglementant le fonctionnement des écoles privées dans le Territoire ;

VU l'arrêté N° 261 du 23 janvier 1948 fixant le régime et les taux des allocations aux Moniteurs d'Enseignement des Missions

VU l'arrêté N° 510 du 23 décembre 1947 portant réorganisation du Service de l'Instruction Publique au Cameroun ;

VU l'arrêté N° 1050 du 10 mai 1949 réglementant l'Enseignement Privé au Cameroun

VU l'arrêté N° 2625 du 31 mai 1951 modifiant l'article 4 de l'arrêté du 10 mai 1949 réglementant l'Enseignement Privé au Cameroun

Sur l'avis exprimé par l'Assemblée Territoriale en sa séance plénière du 9 mai 1953 ;

Sur proposition du Directeur de l'Enseignement au Cameroun ;

A R R Ê T É

CHAPITRE I. DÉFINITIONS

Article 1er. - Sont soumis au régime de la déclaration et l'autorisation administrative les Etablissements d'Enseignement Privé qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- a) donner un enseignement comprenant tout ou partie des connaissances figurant au programme de l'Enseignement officiel,
- b) habituellement
- c) en commun
- d) Ses conditions réunies donnent à l'Etablissement la qualité d'école, toute école ne pourra bénéficier

de subventions du territoire, à moins que ce soit si elle ne réunit une moyenne de 25 élèves par classe. Les subventions pourront être accordées pour le Nord et pour les régions à faible densité de population.

Article 2. Tous les établissements privés donnant toute forme d'enseignement para-scolaire, toute forme d'instruction échappant à l'enseignement proprement dit, soit par le contenu ou la répartition des matières enseignées, soit par la quantité des élèves, soit par les horaires et les locaux choisis, soit enfin par la qualité des personnes appelées à tenir ces établissements, sont soumis aux règles fixées au chapitre V du présent arrêté.

Article 3. Les écoles ou autres établissements d'enseignement privé doivent adopter une dénomination évitant toute confusion avec les établissements d'enseignement public.

La dénomination "lycée" est réservée à l'enseignement public.

Les dénominations telles que : collèges, école normale, cours normal, cours complémentaire, école primaire élémentaire, collège technique, centre d'apprentissage doivent être suivies du mot "privé" si elles sont appliquées à un établissement d'enseignement libre.

Un établissement ne pourra prendre une dénomination donnée que si elle correspond effectivement au niveau des études qui y sont faites. L'appréciation de ce niveau est réservée exclusivement au Directeur de l'Enseignement.

Article 4. L'ouverture et le fonctionnement des écoles privées sont soumis à deux sortes d'autorisation :

- 1° Les autorisations relatives au personnel ;
- 2° L'autorisation relative à l'établissement.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Article 5. L'exercice de l'Enseignement privé est subordonné à une autorisation d'enseigner délivrée par le Haut-Commissaire, après avis du Directeur de l'Enseignement. Cette autorisation devra être insérée au J.O.C.

Article 6. Les autorisations d'enseigner sont strictement individuelles.

Article 7. Le dossier de demande d'autorisation d'enseigner doit comporter les pièces suivantes :

- 1° un extrait d'acte de naissance ou une pièce en tenant lieu et, pour les étrangers, une pièce officielle établissant l'âge du requérant.
- 2° le diplôme ou sa copie certifiée conforme par l'autorité administrative.
- 3° un extrait du casier judiciaire ou pour les étrangers, une pièce en tenant lieu

4° un certificat de visite et de contre visite délivré par deux médecins et constatant que le postulant n'est atteint d'aucune maladie contagieuse et se trouve, en particulier, indemne de toute affection tuberculeuse.

Ces deux dernières pièces doivent avoir moins de 3 mois de date au moment du dépôt du dossier.

Article 8. L'âge minimum requis pour obtenir l'autorisation d'enseigner est fixé à :

- Enseignement du second degré : 25 ans pour les Directeurs, 18 ans pour les professeurs.
- Enseignement du premier degré : 20 ans pour les Directeurs, 17 ans pour les maîtres.

Article 9. Les titres de capacité pour l'Enseignement général privé sont :

- a) pour l'enseignement du Second degré, le baccalauréat complet au moins.
- b) pour l'enseignement primaire, le Brevet Supérieur, la 1ère partie du Baccalauréat, le Brevet Élémentaire ou le Brevet d'Études du Premier cycle, le Diplôme de Moniteur d'Enseignement général, et, à titre temporaire, le Certificat d'Études Primaires. Pour les Membres des Sociétés et Congrégations missionnaires, une attestation d'études secondaires complètes, reconnue valable par le Directeur de l'Enseignement.

A - DIRECTEURS D'ÉCOLES :

- 1° Nul ne peut diriger une école du second degré, s'il n'a pas au moins le Baccalauréat complet et il ne peut en diriger qu'une (équivalence pour les étrangers dans les conditions prévues à l'article II).
- 2° Nul ne peut diriger un cours complémentaire, s'il n'a pas au moins le Brevet Supérieur ou le Baccalauréat complet et il ne peut en diriger qu'un (équivalence pour les étrangers).
- 3° Nul ne peut diriger une école du premier degré, s'il n'a pas le Brevet Élémentaire ou le Brevet d'Études du Premier cycle ou au moins le diplôme de Moniteur d'Enseignement général ou, pour les missionnaires, une attestation d'études secondaires complètes reconnue valable par le Directeur de l'Enseignement.

Toute nomination ou mutation de Directeur d'école ou groupe d'écoles devra être notifiée au Directeur de l'Enseignement sous couvert de l'Inspecteur Primaire dans un délai d'un mois par l'Association, la Mission ou l'Œuvre.

.../...

B - A D J O I N T S
(Professeurs de l'Enseignement secondaires et de cours complémentaires, et Maîtres de l'Enseignement Primaire)

- 1°/- Le Brevet Supérieur ou certains titres non officiels reconnus suffisants par le Directeur de l'Enseignement donnent accès aux emplois d'adjoints dans l'Enseignement privé dans les classes d'un niveau supérieur à la 5^{ème}.
- 2°/- Le Brevet Élémentaire ou le Brevet du Premier Cycle donnent accès aux emplois de Professeurs dans l'Enseignement privé, dans les classes du premier cycle de l'Enseignement secondaire ou dans les cours complémentaires.
- 3°/- A partir de 1958, pour enseigner dans les cours moyens, il faudra au moins le diplôme de Moniteur d'Enseignement Général. Seuls en seront dispensés les maîtres en service dans un cours moyen sans interruption depuis l'année scolaire 1954/55 au moins.
- 4°/- Le Certificat d'Etudes donne accès aux emplois d'adjoint dans les classes de la Section d'Initiation, du Cours Préparatoire et du Cours Élémentaire des Ecoles du premier degré.
- A partir de 1958, nul ne pourra être autorisé à enseigner même dans les Sections d'Initiation, Cours Préparatoires et Cours Élémentaires s'il n'a accompli après l'obtention du C.E.P. une année de formation pédagogique dans une classe spéciale dont le programme aura été agréé par le Directeur de l'Enseignement.

Article 10. Les titres de capacité universitaires ou professionnels requis des candidats à un emploi dans l'enseignement technique privé (enseignement professionnel, industriel, commercial ou ménager) devront être soumis à l'agrément du Directeur de l'Enseignement.

Article 11. Les étrangers peuvent obtenir l'autorisation d'enseigner comme Directeurs ou comme Adjoints.

Ils doivent posséder les titres français ou des titres admis comme équivalents par le Directeur de l'Enseignement.

Dans le cas d'équivalence de titres, ils doivent en outre posséder du Directeur de l'Enseignement un certificat attestant leur connaissance de la langue française.

Article 12. Toute personne titulaire de l'autorisation d'enseigner peut exercer dans n'importe quelle école privée du territoire régulièrement ouverte, mais seulement pour les emplois correspondant à ses titres de capacité.

Toute mutation fait l'objet de la part de l'Association Mission ou Œuvre et dans un délai de 30 jours d'un avis adressé au Directeur de l'Enseignement sous couvert de l'Inspecteur Primaire.

Article 13. - Mesures transitoires :

Les Maîtres de l'Enseignement privé en service au moment de la parution du présent arrêté, recevront l'autorisation d'enseigner sur présentation d'une liste nominative établie par l'Association, Mission ou Oeuvre dont ils dépendent, et visée par le Directeur de l'Enseignement sous réserve qu'ils soient titulaires au moins du certificat d'études primaires ou secondaires et figurant sur les états trimestriels de subvention, ou que n'étant pas titulaires du C.E.P. ils aient exercé depuis 5 ans au moins au moment de la parution du présent arrêté.

Article 14. -

Dans le cas où le requérant est en mesure de produire un nouveau titre de capacité, des modifications aux autorisations d'enseigner peuvent être prises sur production d'une copie du nouveau titre de capacité accompagné d'une demande sur papier timbré.

Les dispositions prévues aux articles 5 et 6 ci-dessus sont applicables aux demandes de modifications aux autorisations d'enseigner.

CHAPITRE IIIAUTORISATIONS RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT.

Article 15. - Le dossier d'autorisation d'ouverture d'une école privée est établi par le responsable de l'enseignement de la Mission, Association ou Oeuvre.

Le déclarant constitue un dossier composé des pièces ci-après :

- 1° - Copie de l'autorisation d'enseignement le concernant;
- 2° - Demande sur papier timbré indiquant le nom du déclarant, le lieu et la nature de l'établissement, ordre d'enseignement, nombre de classes de chaque ordre : secondaire, technique, primaire ; externat et internat.
- 3° - La liste des maîtres avec copie de leur autorisation d'enseigner ;
- 4° - Un rapport descriptif des locaux avec indication des dimensions de chaque pièce ;
- 5° - Un plan d'ensemble des locaux et dépendances avec une note ou un croquis situant l'école par rapport à une route, à un lieu connu.
- 6° - L'engagement de se conformer aux stipulations du présent arrêté et de suivre les plans d'études et programme de l'enseignement officiel.

.../...

